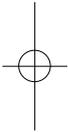
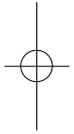




Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer
38, rue Saint Sabin
75011 Paris
tel/fax : 01 48 06 48 86
diffusion@eclm.fr
www.eclm.fr

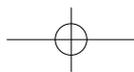
Les versions électroniques et imprimées des documents sont librement diffusables,
à condition de ne pas altérer le contenu et la mise en forme.
Il n'y a pas de droit d'usage commercial sans autorisation expresse des ECLM.

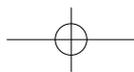
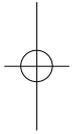






après l'Amérique,
un monde nouveau

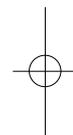






Olivier Giscard d'Estaing

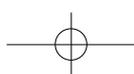
Après l'Amérique, un monde nouveau



Les défis et les institutions
de la communauté mondiale

Préface de Georges Berthoin

Éditions Charles Léopold Mayer
38, rue Saint-Sabin 75011 Paris (France)



Les Éditions Charles Léopold Mayer, fondées en 1995, ont pour objectif d'aider à l'échange et à la diffusion des idées et des expériences de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH) et de ses partenaires. On trouvera en fin d'ouvrage un descriptif sommaire de cette Fondation, ainsi que les conditions d'acquisition de quelques centaines d'ouvrages et de dossiers édités et coproduits.

Olivier Giscard d'Estaing a effectué sa carrière dans trois domaines distincts : celui des entreprises industrielles (sidérurgie, verre, électronique), celui de l'enseignement, comme professeur et doyen-fondateur de l'Insead (Institut européen d'administration des affaires) dont il préside la fondation et celui des affaires publiques et de la politique, comme maire d'Estaing, député des Alpes-Maritimes et membre du Conseil économique et social. Actuellement, il est président de la Ligue européenne de coopération économique (France), du Busco (Association mondiale des entrepreneurs pour le sommet social des Nations unies) et du Copam (Comité d'action pour un Parlement mondial).

© Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer, 2006
Dépôt légal, 1^{er} trimestre 2006
Essai n° DD 150 * ISBN : 2-84377-113-7
Graphisme et mise en page : Madeleine Racimor
Maquette de couverture : Vincent Collin



Du même auteur

Décentralisation des pouvoirs dans l'entreprise, les Éditions de l'organisation, 1963.

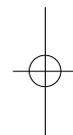
Éducation et civilisation, Fayard, 1968.

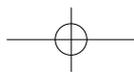
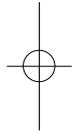
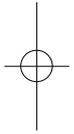
Le social-capitalisme, Fayard, 1977.

Maïastra, renaissance de l'Occident, Plon, 1979.

Orion, un ambassadeur extraordinaire, France Empire, 1983.

L'homme du Salvador, Olivier Orban, 1988.







Préface

Georges Berthoin

L'essentiel est acquis. Ceux qui gèrent les souverainetés nationales savent enfin que pour conserver leur légitimité et leur efficacité, il leur faut intégrer dans l'exercice du pouvoir les données de plus en plus nombreuses et contraignantes qui appartiennent au bien commun de l'humanité. Le monde doit donc s'organiser. Il le veut.

Olivier Giscard d'Estaing appartient au petit groupe des pionniers qui se soucient de cette réalité depuis longtemps. Dès les premiers mots de son ouvrage, il nous rappelle qu'il est désormais impossible de bien gérer les affaires de tout pays si l'on néglige les défis de l'environnement, de la pauvreté, de l'activité économique commerciale ou financière. Que la sécurité ne peut plus être assurée par un seul pays quel que soit son degré de puissance, qu'il s'agisse du danger sanitaire, militaire, ou terroriste. Aujourd'hui pour être un bon nationaliste, il faut être un bon internationaliste.

Le monde doit donc s'organiser. Il le peut. Il l'exige.

Car il existe une opinion publique mondiale faite d'angoisse, d'espérance qui, par instinct, rêve de ce que certains nomment la République universelle et d'autres, la fraternité des hommes liés entre eux par la même foi.



APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

Les foules qui se sont pressées le long de la route suivie tout au long de son apostolat par Jean-Paul II reconnaissent en lui, bien au-delà de la religion catholique, celui qui, le seul parmi les grands, symbolisait la quête de l'humanité vers son unité et la paix.

Les techniques modernes des échanges accélèrent la prise de conscience et la découverte presque physique de cette unité. Mais, jusqu'à maintenant, elles ne parviennent pas à favoriser la naissance de la paix. Au contraire. La brutalité et le rythme du changement sont vécus comme le viol collectif de vieilles et solides civilisations. La tentation de tout expliquer par le sinistre complot de puissances « bonnes ou mauvaises » qui s'affrontent pour la domination du monde, devient pour un nombre croissant, irrésistible. La crainte et la haine, parmi les peuples et l'inquiétude chez leurs dirigeants, grandissent. Alors que, pour la première fois dans son histoire, l'humanité a les moyens de résoudre tous ses problèmes multiséculaires, voici des forces nouvelles qui nous menacent de les rendre ingérables.

Il ne suffit plus de rêver de « lendemains qui chantent » ou de "*better tomorrows*", ni de produire de sages rapports, publics ou privés, provoqués ou spontanés, sur les défis innombrables et contraignants que le monde entier rencontre. Il faut, avant toute chose, répondre à la question préalable la plus souvent escamotée : comment s'organiser pour trouver une solution aux vrais problèmes dont chacun connaît la longue et toujours semblable liste. On le peut puisqu'on est globalement et intellectuellement d'accord. En revanche, on est loin de l'être sur la méthode.

Olivier Giscard d'Estaing a un grand mérite : il répond. Avec lui l'idéal s'insère dans la réalité. Rien d'étrange à cela. Outre son expérience pratique des forces du capitalisme international, il est profondément conscient de ses faiblesses. Outre son expérience personnelle et familiale de la politique nationale, il en connaît les limites.

PRÉFACE

Il préconise donc le passage à l'acte : créer ou réformer les institutions d'une Communauté mondiale qui, comme toute société humaine, a besoin pour exister, se développer et survivre, d'une gestion holistique reconnue par toutes ses composantes comme juste et légitime.

La recherche d'un système institutionnel est le défi dont tout dépend.

Elle est négligée et même ignorée parce qu'elle est la plus difficile et aussi la moins spectaculaire. On ne doit pas s'étonner donc si bien peu de leaders d'opinion se risquent à cette tâche. Elle a le *sex-appeal* d'un acte notarié. Mais aussi, elle en conserve l'utilité incontournable.

OGE nous donne une impressionnante preuve de courage, de lucidité et d'abnégation lorsque, par ce livre, il prend ce risque. En cela il fait œuvre utile et même indispensable.

Il est quand même en excellente compagnie.

Les vrais pères fondateurs de l'Union européenne, Robert Schuman et Jean Monnet, ont, en 1950, proposé la fédération européenne par la création d'institutions chargées de gérer dans une première étape une Communauté du charbon et de l'acier. Ce sont ces institutions qui, modifiées par l'épreuve du temps et de l'expérience, et sans la coercition d'un homme ou d'une idéologie, existent toujours. Après cinquante-cinq ans de vie, elles ont désormais la responsabilité des intérêts communs de près d'un demi-milliard d'hommes et de femmes. Mais parce qu'une telle initiative dans l'esprit de ses auteurs proposait une méthode sans précédent dans la pratique du pouvoir des États, une espérance humaine de paix et de prospérité est née. Une double constatation la renforçait : cela devenait possible et pouvait dépasser l'espace européen. Jean Monnet, écrivit donc, en 1976, dans la toute dernière phrase de ses *Mémoires* : « La communauté que nous avons créée n'a pas sa fin en elle-même [...]. Les nations souveraines du passé ne sont plus le cadre où peuvent se résoudre les problèmes du présent. Et la communauté

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

elle-même n'est qu'une étape vers les formes d'organisation du monde de demain.»

Pour citer encore un parmi les papes, par vocation hors des contingences inévitables de la politique séculière, c'est Jean XXIII qui, en 1963, écrit dans *Pacem in terris* :

« De nos jours, le bien commun universel pose des problèmes de dimensions mondiales. Ils ne peuvent être résolus que par une autorité publique dont le pouvoir, la constitution et les moyens d'action prennent eux aussi des dimensions mondiales et qui puisse exercer son action sur toute l'étendue de la terre. »

Un écho impressionnant aux mots du laïc français comme du religieux italien, vint plus tard du président des États-Unis, George Bush senior, quand, devant l'Assemblée générale des Nations unies, il déclara, le 1^{er} octobre 1990 : “*And I see a world building on the emerging new model of European unity, not just Europe but the whole world whole and free.*”

Ainsi le chemin était tout tracé pour OGE : s'inspirer des progrès institutionnels de l'Union européenne en pleine évolution pour répondre aux défis du monde de demain. Il devenait naturel qu'il utilise de façon très originale le projet de traité institutionnel préparé par la Convention européenne. Celui-ci, résultat d'un compromis difficile entre des ambitions contradictoires, n'en demeure pas moins une tentative utile dans la recherche de ce qui un jour pourra devenir la véritable Constitution de la Communauté européenne envisagée par ses pères fondateurs. Transposer cette étape à l'échelle du monde, c'est contribuer de manière sérieuse à la recherche d'institutions capables de donner un jour à la Communauté mondiale une existence et une légitimité valables, non plus seulement pour les vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale mais à l'ensemble des nations qui, depuis cette époque, sont revenues sur la scène internationale ou y ont fait pour la première fois leur entrée.

OGE ne prétend pas donner une réponse définitive. Il ouvre un débat avec des propositions concrètes qui déjà sous leur

PRÉFACE

forme privée ont retenu l'attention de responsables politiques. Ceux qui voudraient se soustraire à la discussion se trompent lourdement. Dans les circonstances actuelles, ils mettent en danger les intérêts, les espoirs et les valeurs mêmes qu'ils veulent défendre.

Deux options majeures se présentent. Il est légitime d'hésiter. Instauration d'un nouveau système institutionnel ou réforme de celui qui existe. Choisir la première hypothèse peut conduire à réussir la seconde. Les nécessités politiques décideront. On sait que l'homme politique ne sera pas attentif à une proposition parce qu'elle est bonne. Il ne la fera sienne que si les circonstances ne lui laissent plus le choix de l'ignorer. L'important sera alors que des esprits indépendants et précurseurs aient étudié des propositions élaborées dans la féconde indépendance de la société civile. Il est encore plus important qu'une discussion publique s'instaure et enrichisse la suggestion présentée. C'est aussi l'objet du livre. Voilà pourquoi, au-delà d'une saine curiosité intellectuelle pour la question centrale des prochaines années, ouvrir ce livre inclut chacun de nous dans le processus d'urgente actualité où l'auteur nous invite. Le lire attentivement dans un esprit de critique constructive contribuera chacun à se libérer de l'immense frustration qu'il ne peut que ressentir devant le contraste de plus en plus aveuglant entre l'état du monde, ce qu'il devrait être et ce qu'il pourrait être.

Pour pratiquer la critique constructive que je prêche, je suggère un ou deux ajouts à ce qu'OGE propose.

Je pense que la tendance naturelle des gouvernements sera de se méfier de nouvelles institutions. Ils préféreront un ravalement plus ou moins audacieux. Ils iront peut-être jusqu'à envisager d'ajouter une aile à l'édifice. Comme je suis profondément d'accord avec l'esprit des propositions qu'OGE vous soumet, je m'en inspirerai alors que je choisis la simple réforme.

Que faire donc ?

– Rechercher une conciliation indispensable entre souveraineté nationale et intérêt commun si l'on veut sortir des

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

immobilismes et des alibis actuels qui se multiplient en Europe et dans le monde. OGE a raison de faire des propositions dans ce sens. Il faut les examiner de près. Il faut abolir les hypocrisies diplomatiques qui ont certainement rendu des services éminents dans le passé et en particulier pendant la guerre froide, mais qu'un monde impatient n'accepte plus et qui conduisent certains vers des formes diverses d'extrémisme et de terrorisme.

– Donner au secrétaire général de l'ONU, devenu un personnage à responsabilité politique reconnue, le même pouvoir de proposition au nom de l'intérêt commun que celui dont dispose l'institution européenne par excellence : la Commission de Bruxelles.

– Regrouper sous son autorité en une synthèse politique la direction des différentes agences spécialisées.

– Ajouter à l'Assemblée générale de l'ONU actuelle, composée des représentants des États, une Assemblée où siègeraient des parlementaires mondiaux désignés par chaque nation selon ses procédures propres.

– Donner à un Conseil de sécurité élargi, devenu Conseil de souveraineté, le pouvoir de décision finale sur l'ensemble des matières qui lui seraient soumises.

– En élargir la composition. Une réponse serait d'utiliser de manière plus large et approfondie le système des représentations par groupes régionaux qui existe déjà.

– Aborder sans discrimination la question du veto. Pour ma part, je manifesterais une préférence pour le veto donné à tous les membres du Conseil de souveraineté. Oui ! un veto, mais un veto responsable.

Selon quelle procédure ?

Un membre du Conseil annoncerait son intention d'utiliser ce pouvoir contre une proposition du secrétaire général, expression de l'intérêt commun. Ce dernier aurait le devoir de transférer le débat devant les deux Assemblées. Celles-ci entendraient les arguments du SG qui défendrait sa proposition. Le pays opposé présenterait les raisons de son refus. Débat

PRÉFACE

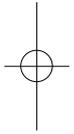
et vote. Le dialogue, de diplomatique et confidentiel, deviendrait parlementaire et public. Si l'une des deux assemblées donnait raison au SG, la décision deviendrait applicable. L'État opposant aurait le choix, soit se rallier à la décision d'intérêt commun (l'effet "*name and shame*" pourrait exercer une influence non négligeable), soit maintenir son opposition. Dans ce cas, le SG serait habilité à négocier avec cet État une période de transition, une formule intermédiaire ou une exception.

Si le SG était battu devant les deux Assemblées, il devrait revoir sa proposition qui aurait été de toute évidence incapable de représenter l'intérêt commun.

Avec un tel système, une vie politique mondiale s'établirait progressivement à la place des tendances anarchiques d'aujourd'hui où le droit du plus fort ou du plus menaçant tend à devenir le droit de tous.

Je ne me serais pas permis ces suggestions si je n'avais été inspiré intellectuellement par l'ouvrage d'OGE. C'est dire que s'il éveille l'intérêt du lecteur comme il l'a fait en moi, OGE aura fait œuvre utile. En nous alertant sur une question fondamentale. En nous défiant de lui apporter des réponses aussi solides que les siennes ou en les faisant nôtres. Et surtout en rendant l'espoir que rien n'est impossible dans une période grosse de doutes.

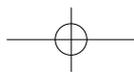
Mon ami Olivier, par ce livre, nous montre qu'il y a une voie. À chacun de répondre qu'il y a une volonté.

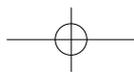
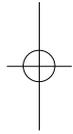
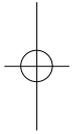




Première partie

La Communauté mondiale







1. La communauté humaine

Une nouvelle Communauté mondiale est en train de naître sous nos yeux.

Alors que le monde a vécu la domination successive des grandes civilisations, puis leur déclin, le XX^e siècle a connu l'émergence du Nouveau monde créé par les États-Unis. Époque d'une modernité faite de villes nouvelles, d'autoroutes, de production et de distribution de masse, avec sa fascinante capacité à innover et à donner naissance à de nouveaux produits, les États-Unis étaient devenus un modèle de société particulièrement attirant pour la jeunesse.

À la fin de ce siècle, et après l'effondrement du bloc soviétique, les États-Unis sont devenus souverains par leur puissance militaire, technique et économique. Mais, d'une part, ils sont maintenant enlisés dans des problèmes mondiaux qu'ils n'arrivent pas à résoudre et, d'autre part, on assiste à l'émergence de contrepouvoirs et de concurrence qui leur retire progressivement leur hégémonie.

Le monde entre dans une nouvelle phase multipolaire d'équilibre des forces.

La mondialisation des communications, de l'économie et des techniques consolide l'unité du genre humain, en même temps



APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

qu'elle en dramatise les différences. Cette Communauté devient le creuset des craintes, des incertitudes et des espoirs des peuples du monde, de leurs sentiments, de leurs rêves et de leurs luttes pour la vie.

Ces populations prennent progressivement conscience d'une appartenance à cette communauté, à des cadences différentes suivant leur degré de modernisation. Les murailles des frontières s'effondrent, celles des langues régressent dans la recherche d'un multilinguisme qui s'accroît. Ce nouveau sentiment de solidarité et d'appartenance à la collectivité mondiale s'accompagne de craintes sur son avenir et sur sa sécurité, auxquelles s'ajoutent les tensions face à l'envahissante et douloureuse vision de l'abîme entre les riches et les pauvres. En revanche, elle suscite l'impression de participer à la fascinante évolution contemporaine, avec un fort sentiment humanitaire face aux misères du monde, et avec l'espoir que les progrès techniques et scientifiques permettront de diminuer les drames de la vie.

Citoyenneté mondiale, interdépendance et solidarité

La perception immédiate et simultanée d'événements où qu'ils se produisent et le partage des émotions qui en résultent amorcent une nouvelle conscience de proximité parmi les humains.

Déjà, en 1965, les obsèques de Winston Churchill avaient été vues par 350 millions de téléspectateurs. Le plus saisissant souvenir fut la vision de l'assassinat du président John Kennedy, à Dallas, le 22 novembre 1963, dont les images photographiées et télévisées bouleversèrent le monde entier. En 1969, le lancement d'Apollo vers la lune, première relation interplanétaire, a été suivi par 530 millions de téléspectateurs, et le milliard a été dépassé lors des Jeux olympiques de Munich (1972), avec les dramatiques attentats qui s'y sont produits. Qui a oublié l'éton-



LA COMMUNAUTÉ HUMAINE

nante image de l'étudiant chinois sur la place Tiananmen à Pékin, se dressant en face du canon d'un tank avec cette forte valeur symbolique de la jeunesse affrontant les forces militaires de son pays ? Nous en verrons d'autres exemples.

Tout récemment, trois événements majeurs ont confirmé cette tendance. C'est par des centaines de millions de personnes, sur tous les continents, qu'ont été fortement ressentis les dramatiques attentats du 11 septembre 2001 en Amérique, les ravages du tsunami en Asie, le 26 décembre 2004 et les obsèques du pape Jean-Paul II, en Europe, le 2 avril 2005. Le premier remet en priorité une lutte mondiale contre le terrorisme et rappelle l'existence des crimes contre l'humanité, avec une législation universelle qu'il convient d'appliquer. Le deuxième exprime à la fois une solidarité avec les souffrances humaines, quel que soit le lieu où elles se produisent et aussi ce devoir essentiel de tenir compte de la nature et de se protéger de ses agressions. Le troisième a été la plus impressionnante et la plus émouvante manifestation mondiale de valeurs partagées, celles que le pape avait défendues durant toute sa vie, la paix, l'union, la justice et l'amour.

L'idée d'une citoyenneté mondiale, lancée par Garry Davis en 1948, semblait utopique. Et pourtant l'évolution séculaire de nos sociétés a rapproché les hommes, les rendant plus solidaires et leurs nations de plus en plus interdépendantes. Les après-guerres ont regroupé des pays qui s'affrontaient dans des conflits mondiaux, et leurs gouvernements se retrouvent maintenant dans des institutions mondiales pacifiques.

Il n'est pas loin le temps où l'Europe était coupée en deux par le rideau de fer et le mur de Berlin, à l'époque de la guerre froide, alors que planait cette division des nations entre les pays communistes, l'URSS et la Chine, les pays occidentaux et le reste du monde livré à leur concurrence économique, politique et idéologique.

L'heure des grands rapprochements a maintenant sonné. Garry Davis était en avance sur son époque. L'accélération du



APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

temps lui redonne son actualité. Cependant l'erreur qu'il avait commise a été de rendre son passeport américain en déclarant, place du Trocadéro, à Paris, le principe d'une citoyenneté mondiale, toujours inexistante. En agissant ainsi, il devenait un apatride, un sans-papiers, s'opposant à l'État de droit ; cela lui valut une extraordinaire publicité – les médias étant très friands de ce genre de révolte – mais aussi l'expulsion et la prison. On dit que Socrate avait déclaré « Je ne suis ni citoyen d'Athènes ni citoyen de Grèce, je suis citoyen du monde. » On aimerait aujourd'hui le convaincre qu'il avait en réalité cette triple citoyenneté ! On perçoit l'existence d'une citoyenneté européenne qui s'ajoute à la citoyenneté nationale et ne la remplace pas. Il en résulte des droits et des devoirs. On peut de même voir se développer des sentiments de citoyenneté africaine, asiatique, américaine et latino-américaine.

En réalité, l'objectif, et la difficulté, est de réconcilier le patriotisme et le mondialisme, au lieu de les opposer. Ne dénigrions pas le rôle des États, noyaux solides de nos institutions, de nos traditions et de notre culture, et sachons éviter qu'ils ne soient dominés par le mondialisme. Les chefs d'État qui comprendront cet équilibre et le feront comprendre à leur peuple, leur expliquant les avantages à retirer de la mondialisation et les devoirs de solidarité que cela implique, seront ceux qui laisseront une grande image dans l'histoire.

Face à la misère du monde, aux angoisses de ses populations et à la nouvelle solidarité qui se manifeste, il faut créer une structure politique mondiale qui s'exprime et qui agisse.

Le système des Nations unies, mis en place il y a plus d'un demi-siècle, n'est pas assez organisé ni structuré et il ne dispose pas des moyens nécessaires pour relever les défis du millénaire. Les nations isolées ne peuvent pas résoudre des problèmes planétaires qui dépassent leurs frontières, ni faire face à des calamités qui dépassent leurs moyens. Il est donc indispensable d'ajouter une nouvelle structure qui rassemble les nations qui veulent aller plus loin dans leur coopération, plus vite dans



LA COMMUNAUTÉ HUMAINE

leurs interventions, et ce d'une manière plus démocratique et plus transparente.

La mondialisation

En observant les cinq continents et leur population de 6 milliards 314 millions d'habitants, on ne peut qu'être frappé par leur grande disparité. Trois d'entre eux, Amérique, Europe et Océanie, avec 1 milliard 622 millions d'habitants jouissent d'un revenu moyen annuel par habitant supérieur à 16 200 \$, alors que sur les deux autres continents, Afrique et Asie, une population de 4 milliards 691 millions d'habitants dispose de moins de 4 300 \$, avec de grands écarts dans les taux de mortalité, de natalité et d'espérance de vie (voir annexe 1). On retrouve des différences semblables dans la répartition de la population urbaine, qui ne représente que 25 % de la population en Afrique et en Asie, contre 60 à 75 % sur les trois autres continents.

Sur chacun de ces continents, les valeurs, les traditions, la culture, et souvent les données économiques et sociales présentent de grandes similarités, malgré l'existence sur leur territoire de grandes régions différenciées.

C'est cette population si nombreuse et si variée qui constitue la collectivité mondiale.

La nouveauté de la mondialisation est le passage de l'interdépendance et de la solidarité internationale ou régionale entre pays voisins à celle des continents, en dépit des océans qui les séparent. Cette ouverture sur les autres continents s'est amplifiée à travers les siècles. Il a fallu d'abord découvrir leur existence puis la variété de leurs populations. Ensuite s'est développée la connaissance mondialisée des grandes civilisations antiques égyptienne, grecque, latine, arabe et asiatique. Le commerce des épices et de la soie, de l'or et de l'argent, a été le premier facteur économique conduisant à faire communiquer les peuples et les continents. Ce sentiment de communauté



APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

internationale s'est enrichi par la diffusion des religions, malgré leurs rivalités. Il a été gravement endommagé par les conquêtes, l'esclavage et les innombrables guerres. Il resurgit à l'occasion d'événements à dimension mondiale.

Mais ce rapprochement des hommes de la planète a une origine plus profonde que Pierre Teilhard de Chardin, jésuite français, philosophe et paléontologue, a annoncée et analysée dans ses ouvrages – *Le Phénomène humain* (1955) et *L'Avenir de l'homme* (1959). Les tendances biologiques qui conduisent à l'accroissement de l'espèce et à la multiplication des liens entre ses éléments affectent l'humanité, dont il prévoyait la croissance démographique (voir annexe 2) et la multiplication des interconnexions. Il réalisait bien le sens véritable de cette évolution, lorsqu'il écrivait : « Plus on approfondit cette question si fondamentale et si urgente, du développement d'une cohésion spirituelle à l'intérieur de l'Espèce humaine, plus on se convainc que la solution finale du problème est à chercher non dans quelque élévation générale du niveau de vie, mais du côté de l'action fusionnante exercée du dedans, sur la multitude des êtres pensants, par le foyer ultime de leur coréflexion ».

Le sentiment d'appartenance à cette collectivité trouve sa source dans quatre domaines distincts : l'interdépendance économique, une information quotidienne et imagée en provenance de tous les continents, la solidarité humaine, et un accès vivant aux différentes cultures. Il coexiste avec la singularité de la filiation, qui spécifie chacun de nous comme sujet d'action, de paroles et de désir.

L'interdépendance économique affecte les populations du monde dans deux éléments fondamentaux, celui de l'emploi et celui de l'énergie. Elle est chiffrable dans l'envolée du commerce international dont le volume, en dix ans, est passé de 5 300 milliards de dollars à 6 500 milliards de dollars en 2003, comparés à 1 800 milliards de dollars vingt ans plus tôt. Le niveau de l'emploi est lié au volume des exportations de l'agriculture, de l'industrie et des services. Si les populations

LA COMMUNAUTÉ HUMAINE

bénéficient de la concurrence mondiale et du passage à une économie de masse, par les spectaculaires abaissements des prix, encore faut-il que leur travail leur permette d'avoir les revenus nécessaires pour en profiter.

Les trois facteurs affectant les emplois, à savoir l'évolution technique – à la fois créatrice et tueuse d'emplois –, la concurrence internationale – marquée par les différences de rémunérations et d'avantages sociaux, par les niveaux de formation et la disposition d'infrastructures modernes, favorisant les localisations d'activités –, et enfin la croissance économique mondiale, indispensable pour satisfaire les consommateurs et favoriser l'emploi, se présentent d'une façon tellement différente suivant les continents qu'ils font peser de lourdes inquiétudes justifiées parmi toutes les populations. Celles des pays avancés craignent le chômage et les délocalisations, celles des pays en développement souffrent de leurs difficultés d'adaptation à l'économie moderne. Il faudra bien reconnaître et admettre que le travail est une valeur mondialement partagée.

On assiste à un rapide déplacement des lieux de production industrielle vers l'Asie et principalement la Chine, avec la masse de nouveaux investissements, attirés par sa compétitivité et par la croissance potentielle de leurs marchés intérieurs. Ce mouvement commencé dans les années 1960 avec les cinq dragons (Japon, Hong Kong, Taïwan, Singapour et Corée du Sud), prend une toute autre ampleur avec l'entrée de la Chine. Son industrialisation a commencé avec des implantations industrielles de groupes européens comme Philips, puis américains comme IBM, et japonais comme Canon. L'Asie devient le premier producteur mondial dans de nombreux domaines, comprenant des produits de haute technologie. En 2005, les entreprises coréennes Samsung (12,8 %) et LG (6,5 %) occupent les troisième et quatrième places mondiales dans la production des téléphones portables, après Nokia (31,9 %, Europe) et Motorola (17,9 %, Amérique). Et on retrouve Samsung en deuxième place pour la production des écrans plats de

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

télévision avec 21 % de parts du marché mondial, derrière Philips (24 %). D'autres productions sont moins visibles comme celle des jouets, et d'autres particulièrement préoccupantes comme celle des textiles, affectant l'Europe mais aussi des pays africains et asiatiques dont c'était une industrie traditionnelle. Nous aborderons les conséquences et les remèdes à prévoir dans la partie consacrée à l'Organisation mondiale du commerce.

Cette dramatique différence exige la mise en place de correctifs mondiaux, temporaires, justifiés et acceptables, accompagnant les adaptations indispensables, tout en évitant des politiques nationales qui seraient contraires aux principes d'une concurrence équitable et stimulante.

L'économie mondiale est largement dépendante de la disponibilité et du coût de l'énergie, et ne peut que réagir négativement quand le prix du baril de pétrole passe de 20 \$ à 60 \$ et plus. Cela illustre bien combien le monde dépend de ses approvisionnements en pétrole et cela exige des mesures et des investissements tenant compte des prévisions de consommation et de production des énergies de toutes natures, pour se préparer à en assurer la disponibilité pour les générations à venir. Cette interdépendance mondiale exige des politiques mondiales de recherche et d'investissement, dont on ne saurait trop souligner l'urgence, compte tenu du temps nécessaire à la mise en place de solutions de rechange.

Les bourses des capitaux suivent les mêmes tendances de Tokyo à Chicago, en passant par Francfort, Zürich, Londres, Paris et New York. On sait bien qu'une tendance au Stock Exchange de New York est immédiatement répercutée dans les autres bourses, sans vouloir imaginer les conséquences dramatiques qu'aurait pour l'économie mondiale un brutal effondrement de ses cours.

La majorité de la population mondiale est quotidiennement submergée d'informations en provenance du monde entier. Depuis la dernière Guerre mondiale, le sentiment



LA COMMUNAUTÉ HUMAINE

d'appartenance à cette communauté a pris une autre dimension et s'est développé avec une forte accélération, sans cependant atteindre encore la totalité de la population mondiale. Cela est dû à l'extraordinaire expansion des moyens de transport et de communication audiovisuelle et informatique. La transmission quotidienne par la télévision de phénomènes locaux leur confère une dimension mondiale, que ce soit un accident, un meurtre, un exploit, un mariage royal ou une crise politique. Le conflit israélo-palestinien et la guerre en Irak sont régionaux mais leur influence affecte les politiques, les comportements et les mentalités sur tous les continents.

Le choc de l'image façonne nos mentalités, et consciemment ou inconsciemment l'homme se mondialise. Tous ne le ressentent pas de la même manière, mais les téléphones portables, les ordinateurs, les radios et les postes de télévision atteignent des milliards de personnes et cela dans les endroits les plus reculés de la planète. Le volume quotidien des communications téléphoniques intercontinentales, des messages entre ordinateurs, des consultations, communications et réunions par Internet est difficilement chiffrable, mais il établit entre tous ses acteurs une nouvelle forme de proximité mondiale.

Tout le monde ne peut pas visiter l'immeuble de CNN, à Atlanta, avec ses milliers d'écrans qui affichent instantanément les événements de la planète, mais le monde entier peut en voir les images souvent reprises par les télévisions nationales. De la même façon, seuls quelques astronautes ont eu la chance et connu l'aventure de découvrir notre planète sans frontières dans sa totalité et ils en ont été profondément marqués dans leur vision de l'humanité. Mais les images qui ont été diffusées ont transmis une partie de ce message, et personne n'a oublié leur démarche sautillante sur la lune.

Par ailleurs, le transport aérien ne cesse de croître, multipliant par trois, en vingt-cinq ans, le nombre des passagers transportés passant de 530 millions en 1975 à 1 milliard 650 millions en 2000, croissance qui ne cessera de se



APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

poursuivre. Cela leur permet, pour leur plaisir ou leurs activités professionnelles, de se familiariser avec les autres continents.

Cette diversité rappelle celle de la planète et nous y habitue.

Les menaces qui pèsent sur elle et les drames vécus et connus engendrent un sentiment de solidarité humaine mondiale. Il a existé épisodiquement dans toutes nos sociétés, mais les moyens modernes l'amplifient et lui donnent un nouveau visage. Il n'en résulte pas automatiquement un sentiment de communauté dont il n'est que l'amorce. Il faut aller plus loin dans la connaissance, l'expérience et la réflexion pour la découvrir dans son authenticité et dans toute sa force.

Les voyages, les programmes multiples de films et de télévision viennent compléter les découvertes individuelles et collectives des autres civilisations, celles du passé et celles des divers continents.

Les grandes migrations

Les relations entre les continents ont été profondément marquées par les trois phases de migrations intercontinentales massives. Le siècle qui commence en a gardé les traces et fait face à de nouveaux et considérables mouvements de populations entre les continents.

La première phase a été celle des colonisations, qui, à la suite de conquêtes militaires, ont donné lieu à d'importants mouvements d'Anglais, de Belges, d'Espagnols, de Français, de Hollandais et de Portugais vers les pays d'Afrique, d'Asie, en Inde et dans le Sud-Est asiatique, et vers les Amériques : Canada, États-Unis et Amérique latine. On a beaucoup épilogué en bien et en mal sur ce mouvement colonial, porteur de civilisation chrétienne occidentale, avec son administration, ses entreprises, ses écoles, ses hôpitaux et ses missionnaires ; civilisation toutefois imposée par la force. Les pays colonisés ont connu de spectaculaires développements agricoles, avec les plantations d'orangers et d'hévéas (même si cela s'est fait aux



LA COMMUNAUTÉ HUMAINE

dépens des productions locales traditionnelles), mais aussi avec la construction de villes et d'infrastructures, ports, routes, voies ferrées, et un mouvement d'investissements publics et privés, favorisant le développement économique et le commerce international. Le défaut d'intégration des populations autochtones dans les structures démocratiques des pays colonisateurs et l'asservissement politique et administratif dont elles ont souffert et qui n'a plus été supporté par une grande partie des populations colonisées, a poussé ces pays vers leur indépendance, entraînant un reflux des populations européennes vers leur pays d'origine. Il en demeure un mélange de ressentiment mutuel, mais aussi de connaissances, de compréhension, de souvenirs et d'amitiés personnelles durables. Cela est souvent ignoré parmi les nouvelles générations. En revanche, il reste une marque linguistique forte et porteuse d'un sentiment particulier de communauté transcontinentale. C'est le cas de la francophonie où 26 pays, de trois continents, se retrouvent dans des relations régulières, et du Commonwealth britannique (« Richesse commune »), de l'Australie au Canada, en passant par la Nouvelle-Zélande et l'Inde. L'espagnol en Amérique latine et le portugais au Brésil et en Afrique jouent ce même rôle de rapprochement des peuples. Cela concerne non seulement les gouvernements, mais aussi les milieux culturels, religieux, intellectuels, scientifiques et économiques.

La deuxième migration intercontinentale fut celle, tragique et honteuse, de l'esclavage et du transfert des Africains vers les Amériques. « La traite négrière constitue la plus grande déportation d'êtres humains par son ampleur et sa durée¹ » explique Olivier Pétré-Grenouilleau. Parallèlement à l'esclavage régional arabo-africain, et d'un ordre de grandeur comparable, on estime que du XV^e siècle au XIX^e siècle, onze millions d'Africains ont été déportés et vendus aux Amériques par les nations africaines et européennes, au rythme de centaines de milliers par mois

1. Olivier Pétré-Grenouilleau, *Les Traités négrières, essai d'histoire global*, Gallimard, 2004.



APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

pendant des dizaines d'années, jusqu'à l'abolition de l'esclavage en 1848. Il en a résulté un traumatisme durable dans les pays d'origine, dont les populations sont encore conscientes, et un clivage social permanent dans les pays d'accueil, malgré la lente intégration des populations noires aux États-Unis, intégration un peu mieux réussie, en revanche, au Brésil. L'esclavage a laissé de profondes séquelles dans la conscience des peuples.

Enfin la troisième grande migration intercontinentale est celle qui a peuplé les Amériques à partir des populations européennes. Elle se distingue par le fait que, bien qu'ayant débuté par des conquêtes militaires anglaises, espagnoles, portugaises et plus modestement françaises, ayant connu une structure coloniale, ces pays ont pu s'affranchir plus rapidement des tutelles européennes. Cela tient à l'ampleur de ces territoires et à la dramatique élimination des populations locales.

Depuis 1620, alors que la population locale était estimée à trois millions d'indigènes, 60 millions d'immigrés se sont établis aux États-Unis. À la fin du XIX^e siècle, le rythme des migrations atteignait un million par an, surtout d'origine slave, méditerranéenne, juive et asiatique. Dans les années 1970, on comptait 5 à 600 000 immigrés par an, et actuellement 1,1 million en moyenne annuelle. 28 millions de personnes vivant aux États-Unis sont nées à l'étranger, soit 10 % de la population.

À l'échelle de la planète une personne sur quarante (soit 2,5 % de la population) est installée à l'étranger².

C'est lorsque leur densité totale devient trop forte que l'on assiste à des problèmes liés à l'emploi, à l'éducation et à la santé, pouvant aller jusqu'à des attitudes de rejet.

Les origines de ces migrations sont diverses. Depuis la misère irlandaise jusqu'aux aventures des peuples marins baltes ou méditerranéens, elles trouvent aussi leur source dans le dynamisme des Basques, des Siciliens, des juifs (dont la dynamique migratoire a aussi souvent été provoquée par l'oppression qu'ils

2. Chiffres cités par Michel-Louis Lévy, « Les flux migratoires », *Passages*, édition spéciale n° 142-143, janvier 2005.



LA COMMUNAUTÉ HUMAINE

subissaient) et des commerçants libanais et chinois, qui ont senti le potentiel de certaines régions sous-peuplées et les ont transformées d'une manière spectaculaire. Le melting-pot américain a su assimiler les diverses immigrations européennes. Actuellement ce mouvement migratoire vers les États-Unis se poursuit, principalement en provenance d'Amérique latine, mais aussi d'Europe et d'Asie.

Le Brésil a tissé des relations particulières avec le Portugal, dont il a conservé la langue, et a su accueillir les paysans immigrés japonais et plus récemment des immigrés allemands, tandis que les autres pays d'Amérique latine, tels l'Argentine, le Chili et le Venezuela étaient plus imprégnés de l'influence espagnole, italienne, française et américaine. Quant aux peuples andins, ils conservent davantage leurs caractéristiques traditionnelles.

Telles sont, trop brièvement résumées, les grandes tendances migratoires qui ont façonné la communauté mondiale. Cet héritage est révélateur de souffrances passées, mais aussi du dynamisme humain, de son esprit de conquête, d'aventure, de création et de survie. Il contribue à la grande spécificité de chaque continent, se superposant à celle des nations, et crée entre eux un sentiment de partage de l'héritage des événements de l'histoire universelle.

De nouvelles migrations considérables se réalisent sous nos yeux et vont transformer notre proche avenir. Ce qui autrefois prenait un siècle se produit en une génération. Il en résulte de fortes inquiétudes, comme celles qui proviennent de changements annoncés, d'une ampleur difficilement mesurable et contrôlable, sans concertation ni gouvernance mondiale.

Leur origine n'est plus un esprit de conquête et de domination, ce qui est un progrès. Ces migrations sont causées par la recherche d'emplois, de meilleures rémunérations et d'une protection sociale souvent inexistante dans leur pays d'origine. Elles sont une fuite face à une misère paraissant inéluctable. Comment peut-on penser que les populations puissent demeurer inertes quand on leur expose la fortune des



APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

milliardaires, les protections sociales des malades, des chômeurs, des sans-abris, et des familles et le niveau des salaires dans les pays avancés? À côté des migrations de voisinage, celles entre les continents sont significatives. Ainsi les Africains et les Asiatiques refluent vers l'Europe et vers les États-Unis, où s'ajoutent les migrations des Latinos. On connaît les chiffres de l'immigration officielle, mais il est difficile de quantifier les migrations clandestines et d'en mesurer l'impact économique, social et culturel. L'Europe s'en inquiète et ne peut les accueillir massivement sans se préoccuper des possibilités d'emplois sur son territoire. Il s'y ajoute les réfugiés politiques et ceux qui fuient les rigueurs de leurs régimes politiques ou la terreur de pays voisins dangereux et intolérants.

Parallèlement à ces migrations, on assiste à un nombre croissant de mariages binationaux, biraciaux et, si l'on peut dire, bicontinentaux, ainsi qu'à une plus grande acceptation sociale de ce phénomène, comparée avec les tabous d'autrefois. Alexandre le Grand avait encouragé ses troupes helléniques à épouser des femmes asiatiques, mais c'était encore au temps des conquêtes et des sanglants combats. Il n'en reste pas moins que des traditions locales et des doctrines religieuses les rejettent. Il est vraisemblable que ce phénomène ira en augmentant et marquera nos sociétés.

L'enrichissement des pays pauvres, seul remède vis-à-vis des émigrations massives, nécessite des investissements, des transferts de connaissances et de méthodes de travail, qui sont réalisables, dans un climat de confiance mutuelle et dont certains pays connaissent rapidement les effets bénéfiques.

Le monde actuel est désarmé face à une libération trop rapide des échanges internationaux et à des mouvements de population mal maîtrisés. Ces phénomènes justifient, à eux seuls, la mise en place d'une gouvernance mondiale de concertation et de décision, dans l'intérêt de l'ensemble des populations.



LA COMMUNAUTÉ HUMAINE

Les composants de la Communauté mondiale

En dehors de ces mouvements de populations, la conscience mondiale est façonnée dans des domaines extrêmement variés. Par exemple, les grandes expositions mondiales donnent à chaque pays l'occasion de présenter ce qu'il a de meilleur et de découvrir les richesses et les beautés des autres pays. Rappelons quelques-uns des domaines où se retrouvent les peuples du monde et qui fondent aussi le sentiment d'appartenance à une communauté mondiale.

Le sport

Les événements sportifs sont la plus vivante contribution à des émotions partagées à travers les grandes compétitions mondiales, suivies sur tous les continents. La fierté nationale coexiste avec l'esprit sportif et l'on se réjouit des victoires et des performances des uns, en se consolant des défaites des autres, dans l'attente des revanches. Deux événements sportifs déplacent des millions de participants du monde entier – joueurs, organisateurs, animateurs de médias, spectateurs – et sont suivis par plus d'un milliard de lecteurs et de téléspectateurs: les Jeux olympiques et les coupes du monde de football.

Le Comité international olympique, fondé le 23 juin 1894 par le baron Pierre de Coubertin, a fait revivre les Jeux olympiques de l'Antiquité grecque. Sa commission exécutive, créée en 1921, domiciliée à Lausanne, comprend un président, quatre vice-présidents et dix membres, provenant de quinze pays, tous élus pour quatre ans par les pays membres. Tous les quatre ans, le monde entier vibre aux émotions de cette compétition sportive universelle: l'admiration, les déceptions et les joies des innombrables spectateurs présents s'allient à celles des centaines de millions de spectateurs rivés à leurs postes de télévision.

Il est d'ailleurs significatif de noter que ces sportifs se sentent concernés par les événements du monde, comme le Comité olympique faisant preuve de générosité après le tsunami, et les



APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

joueurs de football marquant une minute de silence après le décès du pape Jean-Paul II.

Bien d'autres manifestations sportives ont une ampleur internationale, avec des dominantes régionales, telles que les courses de Formule 1 et les coupes du monde de rugby, de golf et de tennis – avec les tournois du grand chelem, la coupe Davis et les matches internationaux joués à Roland-Garros, Wimbledon, Flushing Meadows et Melbourne Park –, les championnats du monde de ski, de patinage artistique, de natation, d'athlétisme, de gymnastique et de boxe, les grands matches de badminton, de baseball et de cricket, sans oublier le cyclisme et la voile. Cette vie du sport se manifeste par une course aux records mondiaux, de vitesse, de longueur, de hauteur, d'endurance, de force et d'élégance, toujours améliorés, dans toutes les disciplines, grâce à des sportifs et des athlètes superbes de toutes races.

Les arts

La vocation internationale de la musique et de la danse, à travers les siècles, n'est plus à démontrer. Les grands compositeurs de la musique classique – Bach, Mozart, Beethoven, Verdi, Strauss, Tchaïkovski, Wagner, et plus récemment Ravel, Bartók et Gershwin, pour ne citer que ceux-là –, les valse viennoises et les tangos argentins, le jazz de la Nouvelle-Orléans, d'Armstrong et de Ray Charles, les émouvants negro spirituals, le fado portugais et le flamenco espagnol, les chansons nostalgiques du passé – comment oublier les Beatles? –, les musiques indiennes et chinoises, les rythmes africains, argentins et brésiliens et, pour les jeunes de notre époque, le rock, le reggae le punk sont mondialement inscrits dans les sensibilités de ceux qui les écoutent et de ceux qui les interprètent.

La peinture avec les premières enluminures, les fresques, l'art hollandais, italien, chinois, japonais, les impressionnistes français et les grands peintres du XX^e siècle font partie de ce même patrimoine mondial. Leurs œuvres parcourent les continents ou bien sont recueillies dans les grands musées du monde.



LA COMMUNAUTÉ HUMAINE

Les premiers spectacles du théâtre étaient limités aux pays de leur langue et ce n'est que plus tard que des auteurs comme Shakespeare ou Molière ont atteint un public international. De même, les théâtres chinois et japonais ne sont pas accessibles partout, malgré leur côté spectaculaire.

En revanche, les opéras ont pu s'exporter et les moyens modernes de reproduction et de diffusion leur permettent d'atteindre le public mondial et de faire partie, comme les grandes œuvres musicales, du patrimoine culturel mondial.

Les grands cirques de Bouglione, Pékin, Moscou et récemment le Cirque du Soleil ont fait l'admiration de tous les publics et ont enchanté les enfants du monde.

Le cinéma

Le cinéma est devenu la grande plate-forme mondiale de notre société. Après ses timides débuts, ceux du dessin animé, du film muet en noir et blanc, il a atteint dans la seconde moitié du XX^e siècle une diffusion mondiale, dominée par Hollywood, mais rassemblant des producteurs, des metteurs en scène et des acteurs de toutes nationalités. Chaque pays y manifeste ses particularités, notamment celles des principaux producteurs, de France et d'Italie, d'Allemagne et d'Angleterre, des États-Unis, de l'URSS, de l'Inde et du Japon, rejoints par d'innombrables autres pays innovants et productifs. Ici encore, on hésite à donner des noms tellement cet art a révélé de talents, mais on ne peut s'empêcher d'en citer quelques uns : Walt Disney, et son prolongement dans les Disneylands américains, européens et asiatiques, Charlie Chaplin, Francis Ford, Coppola, Alfred Hitchcock, Elia Kazan, Joseph Losey, Philippe de Broca, Marcel Carné, Henri-Georges Clouzot, Jean Cocteau, Costa-Gravas, Claude Lelouch, Louis Malle, Satyajit Ray, Gérard Oury, Marcel Pagnol, Eric Rohmer, Pierre Schondörfer, Sir Lawrence Olivier, Vittorio De Sica, Federico Fellini, Roberto Rossellini, Luchino Visconti, etc.



APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

S'agissant des grands acteurs et actrices, dont nous retenons les prestations fascinantes, émouvantes et inoubliables, par leur beauté, leurs talents et leurs personnalités, laissons le soin aux principaux festivals de leur décerner les prix, à Venise, à Cannes, à Moscou, à Berlin et les Oscars à Hollywood ou les Césars à Paris.

L'influence du cinéma, amplifiée par la télévision, est devenue essentielle non seulement pour la distraction mais pour la vision qu'il communique de la société historique et contemporaine, avec les illustrations des guerres, de la violence et des crimes, des merveilles des paysages et du monde animal, de l'espace, des aventures et des sentiments, semant l'émotion, l'envie, le rire et les larmes partagés par des centaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants à travers le monde. Depuis 1939, le film le plus regardé a été *Autant en emporte le vent*, vu par 120 millions de spectateurs. On peut imaginer que la trilogie de *La guerre des étoiles* fera mieux encore ! Certains s'inquiètent des effets pervers qu'ils peuvent entraîner sur les comportements et les mœurs, ne serait-ce que parce qu'il semble que la télévision et le cinéma ont remplacé la lecture, d'autres s'inquiètent de l'uniformisation culturelle qui peut en résulter sous la domination du cinéma américain. Toujours est-il que le cinéma est devenu partie intégrante de la Communauté mondiale.

La télévision

Des centaines de millions de téléspectateurs actuels ou potentiels, disposant d'un accès qui peut aller jusqu'à cent programmes de chaînes différentes, peuvent recueillir des images qui les transportent en Algérie, en Pologne, en Russie, aux Émirats arabes unis, en Arabie Saoudite et dans les pays voisins, tout comme en Thaïlande, Inde, Chine et Japon, sans oublier la plupart des pays d'Europe et d'Amérique. Ils y trouvent leurs spécificités locales, celles de leurs langues, de leurs costumes, de



LA COMMUNAUTÉ HUMAINE

leurs paysages, de leurs musiques, de leurs sports, avec les styles inimitables de leurs présentateurs.

La télévision est ainsi devenue le facteur essentiel d'influence mondiale. Elle touche à tous les domaines et nous en avons cité quelques-uns parmi les événements politiques, historiques, militaires, sportifs, criminels, culturels, avec ses images d'animaux et des sites de la planète, remplissant ainsi ses rôles informatifs et distrayants.

Ce qui importe c'est qu'elle ne se limite pas, comme à ses débuts, à atteindre une élite des pays riches, mais elle est accessible sur tous les continents. Si les pays riches sont les mieux équipés, la production annuelle qui atteint 140 millions d'appareils par an, dont le tiers produit en Chine, et un autre tiers en Europe, permettra de mieux en équilibrer la répartition. Le parc mondial de 1,2 milliards de postes de télévision permet d'atteindre la plupart des foyers du monde (Amérique du Nord: 280 millions de foyers connectés, Amérique du Sud: 125 millions, Europe occidentale: 260 millions, Europe orientale: 130 millions, Asie: 375 millions et Afrique: 50 millions); il s'y ajoute les regroupements amicaux et les grands écrans sur les places publiques pour les événements mondiaux.

La littérature

L'influence mondiale de la littérature est difficile à mesurer, et pourtant la pensée et la vision des philosophes et des écrivains imprègnent profondément les sociétés. On peut remonter aux philosophes grecs, Socrate et Platon, chinois, Confucius, français Pascal, Montesquieu, Rousseau et Voltaire, évoquer les grands poètes et romanciers, anciens et modernes, dont on a reconnu les talents dans chaque pays.

Certains chiffres sont cependant révélateurs de la diffusion internationale des ouvrages par l'analyse des traductions réalisées: la Bible vient en tête, traduite en 2212 langues, et vendue à 2,5 milliards d'exemplaires! Les ouvrages les plus traduits sont des romans, des études, des documents politiques et religieux,



APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

sans oublier des ouvrages pour la jeunesse comme Harry Potter, et les bandes dessinées de Tintin, traduites en 58 langues, ou d'Astérix, avec ses 320 millions d'ouvrages vendus dans le monde en 107 langues et dialectes. Parmi les auteurs à diffusion mondiale, on retrouve Agatha Christie, Simenon, Jules Verne, Stevenson, Grimm, Anderson, London, Dostoïevski, Tolstoï, Twain, Dickens, Lénine, Engels, et aussi Jean-Paul II.

Mesurer l'influence de la littérature sur les mentalités à l'échelon mondial serait une belle recherche, pour laquelle nous n'avons pas trouvé de réponse simple. Cette influence est limitée par l'importance de l'illettrisme, de la diversité des langues et du fait d'un nombre de lecteurs relativement faible. Mais les messages des auteurs se diffusent oralement et débordent les cadres étroits des frontières, ignorées par les grands courants de la pensée et du talent.

L'influence des illustres penseurs, des philosophes, des romanciers et des poètes marque de son sceau les mentalités des jeunes dans leur éducation et des adultes dans leurs réflexions. Même sans avoir été lus, des ouvrages ont pu atteindre indirectement de vastes publics et modeler des sociétés.

Les communications

Les communications mondialisées par les téléphones et l'Internet permettent quotidiennement des milliards de contacts à travers la planète.

Le téléphone

Le marché mondial des télécommunications est passé de 523 milliards de dollars en 1991 à 1 390 milliards en 2002, avec des tarifs très diminués. Le nombre des téléphones mobiles a dépassé 1,3 milliard, permettant des communications de toutes origines géographiques... On les retrouve dans le monde entier. Il s'en est vendu 500 millions en 2003. Allez en Chine ou en Afrique et vous verrez les portables collés aux oreilles des

LA COMMUNAUTÉ HUMAINE

passants, tandis que vous serez assaillis de vendeurs vous proposant les derniers modèles existants. Cependant, on retrouve encore les différences de pénétration suivant les continents: aux deux extrêmes l'Afrique où 7 % de la population en possède et 93 % aux États-Unis, alors qu'ils sont 21 % en Chine, 25 % au Mexique. Cela permet d'appeler au secours à partir d'un lieu isolé et de faire appel à des conseils médicaux ignorant les frontières; autre exemple: un paysan isolé du Burkina-Faso peut commander une pièce détachée pour son tracteur auprès d'un fournisseur d'un pays voisin, sans avoir à attendre des années pour de telles communications, délai nécessaire pour mettre en place des lignes téléphoniques. Le téléphone portable est devenu l'outil quotidien indispensable pour les innombrables voyageurs de la planète, comme pour les professionnels des affaires industrielles, commerciales et financières à caractère international.

Le trafic téléphonique international est passé de 33 milliards de minutes en 1990 à 140 milliards en 2003. Ces chiffres publiés par l'Union internationale de télécommunication (UIT), cités par *Quid 2005*, sont suffisamment révélateurs pour ne pas exiger d'autres commentaires.

Internet

Les utilisations d'Internet connaissent la même progression exponentielle. Ses débuts remontent, après des essais locaux, à 1991, lorsque Tim Berners-Lee et Robert Caillau, du Cern à Genève, créent le world wide web, cette grande toile mondiale, ouvrant le réseau au grand public en facilitant la consultation des sites. À partir de ce moment, les applications se sont multipliées depuis la recherche d'informations jusqu'à des dialogues mondiaux par ordinateurs et des jeux entre partenaires de tous les continents. Chaque jour ont lieu d'innombrables téléconférences et dialogues intercontinentaux, connectés sur ordinateurs et télévisions.

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

Par exemple, la Fondation pour le progrès de l'Homme organise des programmes réguliers de dialogues entre des internautes chinois posant des questions à des experts européens, dialogues suivis par des dizaines de milliers de lecteurs qui les lisent sur les écrans de leur ordinateur. Des travaux sont organisés entre les parlementaires des démocraties du monde, grâce au réseau du e-Parlement. Des relations télé-médicales permettent à des infirmières et à des médecins d'interroger des spécialistes les conseillant pour des soins et des interventions mieux adaptés. La téléchirurgie est apparue. Le commerce par Internet connaît une croissance régulière pour des produits et des services spécifiques, comme l'achat de CD ou de billets d'avion. Les secteurs du spectacle, du tourisme et de l'immobilier l'utilisent de plus en plus.

Les utilisateurs d'Internet dans le monde sont passés en dix ans de 10 millions à 725 millions actuellement et on les trouve dans la plupart des pays; par exemple l'Iran compte six millions d'internautes. Le parc des ordinateurs PC atteint 1,1 milliard d'unités. Les langues utilisées sont révélatrices des origines des internautes: 35 % en anglais, 12 % en chinois, 10 % en japonais, 8 % en espagnol, 6,5 % en allemand et 3,3 % en français; et le reste en coréen, italien, portugais, russe, néerlandais et arabe (chiffres provenant du *Quid 2005*).

Ici encore se tissent les liens rapprochant les membres de cette Communauté mondiale.

Les autres éléments mondiaux

À la Communauté mondiale s'ajoutent bien d'autres éléments. Par exemple, l'utilisation de produits de grandes marques mondiales (automobile, téléphones mobiles ou boissons) et leur distribution dans des réseaux comparables, l'expansion du tourisme mondial depuis la randonnée jusqu'à la fréquentation de chaînes d'hôtels et de clubs à vocation mondiale, la propagation des technologies et leurs fabuleuses



LA COMMUNAUTÉ HUMAINE

manifestations dans l'espace – le monde entier a pu en percevoir les effets en assistant en direct à la propulsion d'engins sur Mars ou à l'arrivée de la sonde Huygens sur Titan, au voisinage de Saturne après sept ans et trois mois de voyage et dont on a pu voir les fascinants documents photographiés.

Les grandes entreprises, que nous analyserons plus loin, gérées mondialement, ont diffusé non seulement leurs produits et leurs services mais aussi leurs techniques et leurs savoir-faire; elles ont adapté leurs structures en les internationalisant, faisant travailler ensemble des cadres et des employés de multiples pays, elles ont approfondi les différences de mentalité et savent en tenir compte dans leurs équipes internationales de direction pouvant servir de modèle de gouvernance mondiale privée.

On trouve aussi parmi les employés de la fonction publique internationale des attitudes de coopération qui prouvent l'existence d'une appartenance à la Communauté mondiale, mais ils sont peu nombreux et leurs propositions sont souvent rejetées par les fonctionnaires et les opinions publiques nationales, creusant ainsi un regrettable fossé entre fonctionnaires nationaux et mondiaux.

La jeunesse se mondialise par sa curiosité, ses voyages, ses jeux, ses chansons, les films qu'elle voit et, pour certains, les langues qu'elle apprend. L'enseignement moderne de l'histoire, de la géographie, de la littérature, des sciences et de la musique ne pourra qu'accentuer cette connaissance universelle qui conduit à la solidarité.

Les enseignements supérieurs des sciences, de l'économie, du droit et de la gestion des entreprises ont été normalement contraints à inclure la dimension mondiale dans leurs programmes et leurs méthodes d'enseignement.

Ainsi l'Institut européen d'administration des affaires (Insead), créé en 1959 à Fontainebleau (France) s'inspirait du modèle américain de l'université de Harvard. Il l'europanisait en lui donnant une identité internationale dans ses programmes, ses étudiants et ses professeurs, puis la mondialisait en



APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

créant un centre Euro-Asie en 1980, puis en construisant un campus à Singapour en 2000, en s'associant dans des programmes exclusifs avec l'université américaine de Wharton, et en réalisant des programmes réguliers au Japon, en Chine, en Afrique du Sud, au Proche-Orient et au Brésil.

Il suffit de pénétrer sur son campus pour y trouver la vitalité d'une communauté mondiale, qui en imprègne toutes les activités, dans les études, les distractions, les relations et les amitiés des participants. Ils étudient ensemble les règles, les principes, les comportements et les fonctionnements affectant les entreprises, quel que soit le pays où elles exercent leurs activités. Ils se préparent ainsi à assurer la meilleure gestion des activités économiques de la planète.

On retrouve des comportements analogues dans les milieux des grandes entreprises internationales et de la fonction publique internationale.

La notion de patrimoine mondial se développe, qui concerne des sites naturels, des monuments historiques et des villages classés, que l'Unesco se charge de protéger de l'usure du temps et de toutes les attaques dont ils font l'objet à travers le monde.

Sans remonter jusqu'aux sept merveilles du monde de l'Antiquité, qui ne connaît pas les plus beaux ou les plus célèbres monuments que l'homme a créés – depuis les pyramides égyptiennes et mayas jusqu'à la tour Eiffel, les plus belles cités de Venise à Washington, les palais et les châteaux avec leurs superbes jardins, les églises romanes et les cathédrales gothiques, les mosquées des plus anciennes aux plus modernes, les temples bouddhiques d'Angkor, les plus beaux sites depuis la baie de Rio de Janeiro jusqu'au Grand Canyon, les plus hauts sommets du mont Blanc à l'Everest, les lieux les plus envoûtants des déserts à l'Arctique, de la forêt amazonienne aux grands fleuves et aux grands lacs? L'homme vit dans cet environnement mondial, qu'il doit savoir préserver et qu'il peut désormais visualiser et visiter.



LA COMMUNAUTÉ HUMAINE

Certains vont même jusqu'à s'inquiéter des risques de voir disparaître les spécificités locales ou nationales et craignent que les sociétés ne se fondent dans une redoutable uniformité. Que l'on se rassure : cinquante années de coopération et d'union européenne n'ont pas entamé les différences entre un Écossais et un Sicilien, ou entre un Madrilène et un Berlinois. Les climats, les traditions et les volontés de maintenir des identités locales et régionales éviteront ce risque. Dans un avenir prévisible, il n'est pas pensable qu'un Tibétain et un Auvergnat puissent être confondus.

De nouveaux événements ébranleront le monde et réveilleront cette conscience mondiale. On peut imaginer le drame et l'influence sur la psychologie de chacun et sur celle collective des masses, dans le cas d'un attentat nucléaire, d'une sévère dépression économique mondiale et de nouveaux cataclysmes naturels ! Faisons en sorte de limiter les risques et de favoriser les événements heureux, ceux-ci étant également facteurs de cohésion internationale.

Les communautés mondiales

Le fonctionnement de cette Communauté mondiale ne dépend pas uniquement des institutions. Il requiert une compréhension des facteurs qui l'affectent et le partage de valeurs communes.

Notre Communauté mondiale est faite d'une mosaïque de communautés qui en sont les grands acteurs. Elles ont une vitalité et des soucis de valeurs dont on ne saurait sous-estimer l'importance.

Chacun d'entre nous appartient, simultanément ou successivement à plusieurs collectivités, choisies ou non, familiales et amicales, associatives et professionnelles, locales, régionales, nationales et internationales. Lorsqu'il s'y ajoute un sentiment affectif ou celui d'un partage d'intérêts ou de valeurs, cette collectivité devient une communauté. De toute évidence, la Communauté mondiale est la moins proche et la moins



APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

permanente. Mais elle implique une réserve de force et de volonté, faite de convictions partagées et d'un souci de modifier les imperfections dans le fonctionnement de nos sociétés. Sachons donc organiser cette Communauté mondiale pour mobiliser ses forces créatrices et répondre à ses aspirations fondamentales.

Les valeurs humaines de cette Communauté sont exprimées par les religions, par les philosophes, par certains courants politiques et certains chefs d'État. Elles font l'objet de la Déclaration des droits de l'homme, attachée à la Charte des Nations unies. Nous les considérons comme la base même de cette Communauté mondiale que nous cherchons à structurer.

Les fondements de cette communauté trouvent également leurs racines profondes dans des courants non étatiques dont il convient de rappeler les origines lointaines et les nouvelles formes par lesquelles ils se manifestent et dans les rôles qu'y jouent les acteurs privés, entreprises et organisations non gouvernementales.

La communauté des femmes dans le monde

L'asservissement de la femme à l'autorité de l'homme et les violences qu'elle a subies à travers les siècles et les continents sont particulièrement révoltants. Cela a entraîné de la part des femmes un sentiment de solidarité, accompagné d'actions de défense et, de la part des gouvernements, des législateurs, des innombrables associations humanitaires des efforts séculaires pour condamner ces injustices et ces comportements insupportables. Les sociétés modernes tendent à influencer les attitudes et à mettre en application les principes fondamentaux reconnus solennellement dans la Charte des droits de l'Homme... et de la femme, et de les incorporer dans leurs législations nationales.

Quatre sommets mondiaux des Nations unies s'y sont consacrés, notamment au Caire et à Pékin.

Les conditions de la femme présentent des différences fondamentales entre les religions chrétiennes et islamiques, entre les



LA COMMUNAUTÉ HUMAINE

sociétés traditionnelles et modernes. Le principe essentiel de l'égalité des statuts juridiques et professionnels des hommes et des femmes, et le respect pour leurs valeurs respectives nécessitent encore une indispensable évolution, qui se situe au cœur de l'existence de la Communauté mondiale, celle-ci se révélant face aux injustices et aux souffrances humaines.

Les communautés religieuses

L'appartenance à une communauté religieuse est la plus forte et parfois la plus exclusive. Cela est bien normal car les religions traitent de l'aspect commun, essentiel, le plus mystérieux, le plus contestable et le plus angoissant, celui de la destinée de l'homme, de sa vie et de sa mort.

Chacune des religions connaît son lent cheminement vers la mondialisation. Celui-ci a été pavé de drames et de dévouements. Il a motivé des êtres exceptionnels et des mouvements collectifs de grande ampleur. Il a été l'occasion de crimes contre l'humanité de la part des pouvoirs politiques, mais aussi dans leurs propres communautés.

Les religions nées localement en Palestine, en Arabie, en Inde et au Tibet ont connu une lente progression géographique avant d'atteindre une mondialisation spectaculaire, illustrée par les voyages du pape Jean-Paul II – premier pape polonais qui a parcouru le monde sous les projecteurs de la télévision –, par l'expansion islamique et ses pèlerinages à La Mecque aux images saisissantes, par le partage de l'indignation éprouvée face aux persécutions des juifs, et par l'art et la pensée bouddhique qui apportent un apaisement évoqué mondialement par le Dalai-Lama. Leurs structures, leur organisation et leurs messages ignorent les frontières.

On ne saurait oublier la violence des guerres de religion et la concurrence spirituelle des pensées religieuses entre elles et des courants athées, alors que se développe ce nouveau sentiment d'appartenance à une même communauté humaine. Il est possible et indispensable de réaffirmer ces valeurs universelles, tout



APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

en admettant les spécificités religieuses et culturelles souvent dominantes dans les diverses régions du monde.

Retenons les exemples des trois religions monothéistes, curieusement nées dans une même partie du monde – le Moyen-Orient – avant de se régionaliser et d'atteindre les autres continents.

Quelques chiffres permettent de mesurer leur importance, et leur répartition sur les continents: les chrétiens, 2 milliards, dont 700 millions de protestants et dont plus de la moitié vivent en Europe et en Amérique; les musulmans, 1,10 milliard, situés essentiellement en Asie et en Afrique, et les juifs, 17 millions surtout en Europe, en Amérique et en Israël.

La religion juive, hébraïque, est la plus ancienne. Son origine remonte à la révélation faite à Abraham et à son petit-fils Jacob entre 2 000 et 1 700 ans avant Jésus-Christ. Leurs descendants formèrent le peuple d'Israël, ou peuple hébreu. Elle a survécu à toutes les persécutions qu'elle a subies et a su maintenir ses fondements bibliques de l'Ancien Testament. Elle a accru sa présence dans l'est méditerranéen pour atteindre l'Afrique du Nord, l'ensemble de l'Europe occidentale et de la Russie, puis l'Amérique où vivent 7 millions de juifs sur un total de 17 millions dans le monde. Le sentiment d'appartenance à cette religion est parmi les plus forts, affirmé par ses signes extérieurs, stimulé pour certains par le sentiment d'appartenir au « peuple élu » et par sa révolte contre les mesures d'ostracisme et les monstrueux génocides dont elle a fait l'objet.

Le christianisme est né avec Jésus-Christ dont l'année de naissance a été choisie pour marquer le début de notre calendrier mondial. Il n'a connu que ses douze apôtres pour se propager localement. Progressant lentement à travers l'Empire romain, malgré les cruelles souffrances endurées par d'innombrables chrétiens et malgré ou grâce aux nombreux martyrs, il atteint actuellement dans le monde le nombre de 1 milliard de chrétiens baptisés, parmi les 2 milliards de la population chrétienne. La progression du nombre des catholiques et protestants



LA COMMUNAUTÉ HUMAINE

dans l'Europe occidentale (355 millions en 2000) a été semée de guerres et de schismes. Mais en dépit de ses épreuves et grâce à ses missionnaires et aux migrations, il a atteint progressivement les autres continents, africain (55 millions en 2000) et américain (360 millions en 2000), avec une pénétration plus difficile en Chine, où se maintiennent certaines persécutions, en Asie (60 millions en 2000) et en Océanie (13 millions en 2000). Il est devenu un acteur essentiel de la Communauté mondiale avec l'Église catholique et les adaptations protestantes, en régions anglo-saxonnes, et orthodoxes en Russie, en Grèce et dans les pays voisins. L'État du Vatican est membre associé des Nations unies.

L'islam contemporain est devenu une puissance, divisée mais reconnue comme jouant un rôle essentiel dans la Communauté mondiale. Son drame historique est d'être associé à une image de violence et d'intolérance, mais cela ne devrait pas être irrémédiable. Dernière née des religions monothéistes, par la première révélation du Coran au prophète Mahomet en 610. Il s'est longtemps cantonné dans les pays arabes puis a rapidement progressé dans l'Empire ottoman, en Asie, en Afrique du Nord, en Espagne et en France jusqu'à Poitiers. Plus récemment, il connaît une forte progression sur tous ces continents, particulièrement en Europe occidentale et en Afrique pour atteindre un nombre total de 1,1 milliard de musulmans dans le monde, dont 1 milliard de sunnites et 100 millions de chiites. Ils comptent plus des trois quarts des populations en Indonésie, Pakistan, Bangladesh, Inde et Nigeria. L'accroissement de sa présence s'explique par les migrations et sa forte progression démographique. Il est difficile de prévoir jusqu'où cela va se prolonger. Certains prédisent le doublement de leur nombre en trente ans. Parmi eux, les intégristes professent une telle intolérance et agissent avec une telle violence que cela ne favorise pas leur intégration dans une communauté à vocation pacifique. Leurs manifestations de masse, les sacrifices de leurs poseurs de bombes, le sens particulier qu'ils donnent à la mort,



APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

à la place de la femme dans la société et à la vie collective entraînent des réactions de crainte et d'opposition, accompagnées aussi de courants d'adhésion, notamment parmi la jeunesse, malgré les crimes contre l'humanité, dont certains d'entre eux sont les auteurs. N'oublions pas cependant les tendances modérées qui existent et s'affirment dans plusieurs États islamiques. Il faut faire en sorte que les musulmans ne se sentent pas exclus de la Communauté mondiale et qu'ils en acceptent les valeurs communes.

Les conflits potentiels entre ces trois religions sont une des préoccupations majeures de ce siècle. Leur cohabitation pacifique est bien loin d'être réalisée. Les blessures, les violences et les meurtres de ce dernier siècle sont encore trop forts pour disparaître parmi ceux qui en ont été les victimes ou leurs héritiers. Les efforts œcuméniques du pape Jean-Paul II marquent une tentative historique extraordinaire et porteuse d'espoir, dans sa volonté d'éviter ces conflits et de promouvoir la paix entre les peuples. L'émotion et la solidarité mondiale qui se sont manifestées au moment de sa mort entreront dans notre histoire planétaire comme une nouvelle étape importante. Ce fut la première fois que l'on assista à la présence simultanée d'autant de chefs d'État et de personnalités politiques et religieuses, et à un tel déplacement massif de population, qui entraîna plusieurs millions de personnes, dans des conditions matérielles difficiles, soutenus par des sentiments forts et partagés. Cette émotion a atteint, par sa diffusion, l'ensemble de la population mondiale, ignorant les clivages religieux et raciaux.

Les millions de jeunes chrétiens, qui participent aux Journées mondiales de la jeunesse, inspirées par Jean-Paul II en 1984, pourront, mieux que les générations précédentes, construire un réseau de relations pacifiques, suscité par le partage des valeurs évoquées dans ces rencontres. Suivies par des millions de téléspectateurs et réalisées sur les continents américain, européen et asiatique (à Buenos Aires, Saint-Jacques-de-Compostelle, Czestochowa, Denver, Manille, Paris, Rome, Toronto et



LA COMMUNAUTÉ HUMAINE

Cologne), en attendant l'Australie, ces journées, inspirées par un œcuménisme mondial, constituent un immense apport à tous ceux qui veulent améliorer notre monde en mutation.

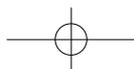
D'autres religions qui ont un très fort impact national, régional et continental n'ont pas encore entraîné des mouvements comparables sur les autres continents. Néanmoins leurs valeurs, leurs exemples et leurs rites ont une visibilité mondiale et suscitent de nouveaux adeptes.

Il s'agit essentiellement du bouddhisme qui a « éveillé à la vérité » l'Inde antique pour atteindre actuellement 800 millions d'adeptes. Il se pratique en même temps que d'autres religions : brahmanisme (300 millions), confucianisme (343 millions) et taoïsme. Quant au shintoïsme, il reste essentiellement implanté au Japon, « le pays des dieux » (*shinkoku*).

Les religions, autrefois centre de la vie quotidienne, continuent à faire entendre les cloches de leurs églises et les appels des muezzins. Mais leurs pratiques sont en déclin, ne serait-ce que comparées à celles de l'Europe du Moyen Âge. En revanche, leur rôle social et humanitaire se réaffirme au cours des années, et leurs valeurs humaines comblent le vide des doctrines politiques abandonnées. Ainsi l'Organisation internationale du travail (OIT), dans une étude comparative des attitudes des religions à l'égard du travail, a pu y relever l'importance qu'y attachent les religions et leur consensus sur ses valeurs.

Si on analyse objectivement les messages spirituels et mystiques de chacune de ces religions, on ne peut rester indifférent à leurs valeurs authentiques. Cela doit conduire à intensifier le dialogue œcuménique et des recherches communes que les théologiens peuvent mettre en œuvre.

Le choix individuel d'une religion résulte beaucoup plus de l'influence familiale et de l'origine géographique que d'une volonté personnelle. Celle-ci intervient dans son acceptation et, plus rarement, dans le cas d'une conversion, résultant de circonstances particulières et d'une recherche personnelle remettant en cause les valeurs héritées. Elle peut également conduire



APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

à un certain rejet des pratiques religieuses, voire à l'athéisme. C'est donc au niveau de l'éducation que doit intervenir une formation religieuse choisie par les parents, mais incluant une tolérance vis-à-vis des autres religions et reconnaissant un droit à l'athéisme. Une Communauté mondiale ne peut se développer sans l'acceptation de la diversité des croyances et des comportements.

Les acteurs mondiaux

Les États, les gouvernements et les partis politiques

L'origine des États-Nations est liée à celle des civilisations. Les premiers chefs d'État furent les pharaons d'Égypte et les empereurs romains. Les frontières de leurs pays furent imprécises et toujours mouvantes suivant leurs conquêtes, et plus tard suivant les traités et les mariages royaux.

Le cas de l'Europe est particulier avec la naissance de nations progressivement unifiées comme la Gaule et les débuts de la monarchie capétienne, et l'Angleterre protégée dans son île. Les principautés germaniques et italiennes furent plus longues à atteindre leur unité nationale. Le traité de Westphalie (1648) fixa l'existence des États-Nations et les principes de la souveraineté nationale. Des regroupements s'étaient produits auparavant dans l'Empire chrétien, romain et germanique, sous Charlemagne, puis sous Charles Quint, avant les conquêtes de Louis XIV, puis plus tard celles brutales, temporaires et douloureuses de Napoléon et de Hitler.

L'Union européenne contemporaine, quittant les principes westphaliens, connaît une nouvelle étape pacifique tendant à regrouper les États européens dans une forme de cosouveraineté sectorielle avec des institutions démocratiques.

Les États africains ont vu leurs frontières, tracées arbitrairement par les pays colonisateurs, tenant peu compte des populations, des ethnies et des tribus existantes, d'où les tensions transfrontalières actuelles.



LA COMMUNAUTÉ HUMAINE

D'autres royaumes, empires et regroupements régionaux ont connu de longs développements historiques comme l'Empire ottoman et la construction tumultueuse de l'Empire chinois, s'imposant à ses puissantes féodalités régionales.

Les États d'Amérique ont délimité leurs propres frontières, influencés par les pays qui les avaient découverts et conquis.

Les chefs d'État et de gouvernements sont élus pour défendre et représenter leurs peuples. L'aspect international de leurs responsabilités ne leur échappe pas mais il passera toujours après leurs préoccupations intérieures.

Les chefs d'État, surtout lorsqu'ils sont élus au suffrage universel, avec un mandat renouvelable, ont une priorité essentielle qui est de servir les intérêts économiques et sociaux de leur peuple, d'assurer sa sécurité, d'y faire régner la justice et de contribuer à son rayonnement culturel. Au cours de l'élection présidentielle américaine, on a pu entendre comme slogan que leur politique étrangère se ramenait à défendre ce qui était bon pour les États-Unis et que cela ne pouvait qu'être bon pour le monde. Quant aux pays encore peu démocratisés, où les hommes en place ont tendance à se maintenir durablement au pouvoir, les gouvernements doivent se battre localement pour assurer la survie de leur population et un développement qui est difficile à réaliser.

Dans la nouvelle Communauté mondiale, leur rôle, leurs fonctions et leurs relations entre eux sont d'une tout autre nature. Conscients qu'ils sont des phénomènes d'interdépendance planétaire, ils établissent entre eux, indépendamment des institutions, un nouveau type de relations. Les anciennes visites de chefs d'État en pays étrangers étaient exceptionnelles, choisies et calculées politiquement, soigneusement préparées par les diplomates, entourées de spectaculaires manifestations populaires, avec fanfares, drapeaux et défilés militaires, accompagnées de somptueuses réceptions dans les palais nationaux. Cela était le modèle des rencontres de l'Entente cordiale franco-britannique du siècle dernier.



APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

Les temps ont changé et à partir des années 1950, et surtout 1970, les activités mondiales des chefs d'État se manifestent aux Nations unies, à leurs assemblées générales, à leurs sommets mondiaux et parfois au Conseil de sécurité. Rarement ils s'y retrouvent en réunions communes. Pour y remédier ont été instituées les rencontres du G7 dont nous parlons par ailleurs. Il s'est désormais établi à l'occasion de toutes ces visites et réunions, un nouveau modèle de relations beaucoup moins formelles, plus conviviales et dont le caractère fréquent permet des relations personnelles entre les chefs d'État des principaux pays du monde. Ces relations, suivies par les ministres des affaires étrangères, amplifiées par les médias atteignent les opinions publiques et contribuent à un rapprochement progressif des mentalités, même à travers les inévitables divergences et confrontations.

Les parlementaires nationaux interviennent peu et influencent peu la mondialisation. Ils l'abordent frileusement, s'inquiétant de ses effets négatifs, dans les délocalisations, ou fondamentaux, dans la remise en cause de leur souveraineté nationale. Ils ratifient les traités internationaux, après leur signature par les chefs d'État, sans en avoir été consultés et sans possibilité de les amender. Il est exceptionnel qu'ils les remettent en cause et je n'en connais que deux exemples historiques: celui du Congrès américain repoussant le traité de Versailles (1919) et le Parlement français repoussant le traité instaurant la Communauté européenne de défense (1954).

L'Union interparlementaire créée en 1889 par deux parlementaires pacifistes, William Randal Cremer (Royaume-Uni) et Frédéric Passy (France), apporte une contribution non négligeable aux réflexions sur les problèmes politiques multilatéraux en relation avec l'ONU. Les motions adoptées au cours de ses 112 sessions biennuelles d'une semaine, réunissant actuellement des représentants de ses 141 pays membres, sont malheureusement trop ignorées pour donner l'impression qu'elles représentent la volonté des peuples du monde.



LA COMMUNAUTÉ HUMAINE

Or, les parlements, dans une démocratie représentative, détiennent les clés du pouvoir politique nécessaire pour organiser cette communauté, car leur action repose sur deux fondements essentiels qui sont la démocratie et le respect des droits de l'Homme. Face à cette carence, il convient de compléter leur rôle en mettant en place des parlementaires élus pour exprimer démocratiquement les politiques mondiales. Souhaitons que des pressions populaires encouragent une évolution dans ce sens.

Les partis politiques n'apparaissent pas comme des leaders de la mondialisation. Il était un temps où le parti socialiste français s'appelait la SFIO, c'est-à-dire la section française de l'Internationale ouvrière. Mais en dehors du niveau européen ou continental, on ne constate, venant d'eux, ni une participation active ni une influence forte sur les destinées du monde. Au contraire, que ce soit à Davos ou à Porto Alegre, on veut éviter la mainmise des partis politiques, malgré des efforts partisans pour s'emparer de leurs thèmes et de leurs images.

Les regroupements autour d'idéologies politiques ont historiquement divisé le monde. La rivalité entre les courants marxistes et libéraux qui a dominé le siècle précédent s'est estompée avec l'effondrement des économies communistes. Mais la partie n'est pas gagnée par les tenants du libéralisme, tant que la misère et le chômage ne reculeront pas de manière satisfaisante, même si leur élimination est malheureusement improbable dans un court avenir. La lutte des classes, réduite par la montée des classes moyennes dans les pays développés, peut se raviver dans les pays où l'écart entre riches et pauvres est trop flagrante et trop visible; elle peut se mondialiser par une révolte des pays pauvres et plus probablement par des migrations massives et incontrôlables.

Les partis politiques ne sont pas, à l'heure actuelle, d'une dimension mondialisée, dans leurs objectifs et leurs programmes; les nécessités locales et les ambitions personnelles limitent leurs perceptions, et peu de leurs leaders s'imposent



APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

pour faire franchir rapidement les étapes indispensables au développement durable. Ce sont eux qui détiennent les clés du pouvoir politique pour organiser cette communauté et ils ne peuvent que souscrire à ses valeurs de démocratie, de solidarité et de respect des droits de l'Homme. La pression des opinions publiques, si elles adhèrent à ces perspectives, les contraindra à mettre rapidement en place les structures indispensables.

Les entreprises multinationales

Les entreprises à vocation mondiale, qu'elles soient industrielles, commerciales, financières, touristiques ou de services, leurs réseaux, leur personnel, leur puissance financière, leur influence culturelle et sociale affectent d'une manière déterminante les niveaux de vie et d'emploi à travers le monde. Elles préfigurent des méthodes, des mentalités et des structures qui précèdent l'évolution de nos administrations publiques et de notre société. Elles forment leurs cadres pour les adapter à un environnement international, ou bien elles soutiennent des écoles qui s'y consacrent.

On compte à peu près 40 000 entreprises multinationales, dont les 500 premières contrôlent près de 70 % du commerce mondial et 80 % des investissements étrangers.

Nombre de multinationales ont un chiffre d'affaires plus élevé que le revenu national de la plupart des pays en développement. Si l'on compare les budgets des pays et les chiffres d'affaires des entreprises, sur les 100 plus forts montants on trouve 64 entreprises et 36 États. Autre exemple, le chiffre d'affaires des quatre plus grands groupes (General Motors, Ford Motors, Exxon et Shell) atteignant près de 800 milliards de dollars, dépasse le produit intérieur brut de l'Inde plus l'Indonésie, voisine avec celui du Brésil, avant d'atteindre celui de la Chine. Une petite multinationale comme Advanced Micro Devices, à la 500^e place sur la liste des multinationales américaines, a un chiffre d'affaires annuel de 2,5 milliards de dollars, égal au PNB du Mali ! Ces chiffres n'ont ni la même



LA COMMUNAUTÉ HUMAINE

signification ni le même contenu ni la même liquidité, mais ils illustrent bien la puissance financière de ces groupes.

Ces entreprises restent principalement d'origine japonaise, américaine ou européenne (190 sur les 200 plus importantes), mais on voit maintenant de nouvelles transnationales originaires de nouveaux pays (les 10 restantes viennent de Corée du Sud, de Chine, du Brésil, du Venezuela et du Mexique).

Les sommes des chiffres d'affaires sont affectées aux salaires et à leurs charges, aux approvisionnements, à la fabrication ou à la sous-traitance, à la recherche, aux charges financières des investissements et emprunts, et aux impôts. La stratégie internationale de ces groupes, en répartissant ces sommes dans divers pays, va fortement affecter le niveau de l'emploi et leurs conditions économiques et sociales, d'une manière positive dans les pays où ils seront présents par leurs investissements et d'une manière négative pour ceux qu'ils quitteront, ou qu'ils ignorent, et qui ne pourront qu'éventuellement importer leurs produits.

Leurs décisions sont prises en fonction de leurs objectifs de croissance, de compétitivité, et de rentabilité. Elles dépendent en grande partie de la qualité de la main-d'œuvre et de son encadrement, des infrastructures, des législations locales, des risques politiques et de l'accueil qui leur est réservé. La plupart d'entre elles adoptent des codes de conduite éthiques, respectant les législations nationales où elles opèrent, s'interdisant les pratiques de corruption, et développent les notions d'entreprise citoyenne. Beaucoup adhèrent aux principes du Pacte mondial des Nations unies, dont nous parlerons plus loin. N'oublions pas leurs considérables contributions à la recherche et à la formation, dans leurs laboratoires et leurs ateliers, leur soutien au sport et aux activités culturelles dans leurs budgets de publicité et de mécénat, et enfin leurs actions humanitaires à travers leurs dons et ceux de leurs fondations.

La pratique des assurances met en œuvre une solution économique concernant la solidarité. La mise en commun d'épargnes



APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

individuelles permet de couvrir collectivement les dommages subis par les assurés. Leur dimension mondiale apparaît à travers les grands groupes internationaux qui, en élargissant l'assiette, permettent une meilleure couverture des risques. Le système mondial de réassurance donne la possibilité de couvrir des risques d'une dimension telle qu'ils ne pourraient pas être couverts isolément ou alors avec un montant si élevé de contribution qu'il serait dissuasif.

L'assurance aviation ne peut se réaliser que par une mutualisation internationale et un recours très large à la réassurance mondiale. En effet, il n'y a qu'un petit nombre d'objets à assurer, moins de 16 000 jets de transport commerciaux, mais avec une valeur assurée atteignant 300 millions de dollars pour un Airbus A380, et jusqu'à 2 milliards de dollars et plus pour l'assurance responsabilité civile d'une compagnie aérienne. Heureusement que la fréquence des accidents graves est faible – moins d'un accident par million de vols –, mais leurs coûts peuvent être considérables. Le coût des attentats du 11 septembre 2001 pour les assureurs s'est élevé à 38,6 milliards de dollars.

Le Fonds international de protection contre la pollution des océans et des mers (Fipol) est un autre bon exemple illustrant la nécessité de mutualiser les risques financiers des assureurs concernant ceux que les phénomènes de marée noire font courir aux transporteurs pétroliers. Créé en 1971 par un traité international, il rassemble 83 États membres, n'incluant pas les États-Unis. Sa ratification par les États signataires donne force de loi aux cotisations annuelles dues par les compagnies pétrolières. On pourrait assimiler ce cas à celui d'une taxe multilatérale.

Il est opportun de rappeler ces données fondamentales, car les stratégies, voire l'existence de ces entreprises mondiales font l'objet de critiques et de rejet de la structure économique contemporaine, que l'on doit certes améliorer, sans que l'on puisse en inventer d'autre.



LA COMMUNAUTÉ HUMAINE

S'il est exact que l'objectif des gestionnaires est de répondre en priorité aux exigences de leur entreprise, et si leurs décisions peuvent contribuer au développement durable, cela ne saurait être leur seule préoccupation. C'est pourquoi il est indispensable d'encadrer leurs actions dans des législations nationales – ce qui est le cas –, mais aussi dans des réglementations mondiales, telles que celles préconisées par l'OIT et l'OMC. Celles-ci restent insuffisantes par rapport aux impératifs mondiaux.

Les organisations non gouvernementales

L'existence, la croissance et la multiplication des organisations non gouvernementales est un phénomène qui s'est considérablement amplifié au cours des années 1980 et 1990. Ces fameuses ONG créent des réseaux mondiaux d'interventions, d'actions, d'échanges de vues, d'études et de propositions dans des domaines extrêmement variés.

Le rôle des ONG pour le maintien de la paix, leurs relations complexes avec les pouvoirs publics locaux, nationaux et mondiaux, leur reconnaissance croissante par les Nations unies en font des acteurs visibles et utiles dans les communautés. On estime à 5 000 celles ayant des ramifications mondiales et traitant de sujets mondiaux. Un rapport du Groupe de gouvernance globale d'Athènes, présenté par la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme, en analyse les 500 principales. Un grand nombre d'entre elles participe activement aux travaux de l'ONU, par leur présence aux sommets mondiaux et lors des réunions de l'Ecosoc, où beaucoup bénéficient d'un statut consultatif. Une cinquantaine d'entre elles ont participé au lancement du Pacte mondial des Nations unies, aux côtés des entreprises.

Hommes et femmes de nationalité ou de race différentes sont regroupés dans les ONG; leur travail, leur talent et leur bonne volonté ont permis d'en faire des modèles d'action et de changement. Beaucoup d'entre elles poursuivent une mission humanitaire. Les activités de l'aide sont devenues une grosse affaire.



APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

Indépendamment des agences gouvernementales et des organisations religieuses, le secteur non lucratif représente 1 100 milliards de dollars et 19 millions d'emplois, soit la huitième puissance économique mondiale (chiffres cités par Marc-Antoine Pérouse de Montclos, *Politique internationale*, 2005).

Le message chrétien de charité en fut l'origine. La parabole du bon samaritain, racontée par Jésus Christ, en est un message fort: le partage de son manteau pour réchauffer un malheureux est un exemple édifiant et difficilement applicable. Léon Tolstoï, en distribuant ses terres à ses paysans, en fut une courageuse illustration, ternie par les réactions de sa famille et même par la méfiance des paysans à l'égard de ce geste insolite.

Le Coran fait de l'aumône légale (*zakât*) une des cinq obligations majeures ou « piliers » (*arkân*) de la religion islamique. Elle reflète un idéal de solidarité sur lequel l'islam a insisté dès ses débuts. Consacrée à l'aide sociale, elle est fixée à 2,5 % des revenus et à 10 % des produits de la terre.

L'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, devenu l'ordre de Malte, fut un des premiers artisans actifs de cette action humanitaire internationale, dès le XIII^e siècle. Mais la première manifestation internationale de solidarité d'une certaine ampleur se manifesta à la suite du terrible tremblement de terre de Lisbonne (1^{er} novembre 1755), qui vit l'écroulement de sa cathédrale sur les fidèles, nombreux en ce jour de Toussaint, avec une montée des eaux du Tage et un gigantesque incendie qui dura six jours. Les trois quarts de la ville furent détruits et 10 000 personnes périrent. Toute l'Europe en fut impressionnée.

La pensée humanitaire fut reprise par les « philosophes des lumières » à la fin du XVIII^e siècle et influença la Révolution française et les Déclarations des droits de l'Homme.

C'est aux États-Unis que le mouvement philanthropique se développa le plus rapidement et y trouva une de ses grandes et durables inspirations. Récemment, son aspect international se révéla dans les actions des Peace Corps, fondés en 1963 par le président John Kennedy et animés par Robert Sargent Shriver.



LA COMMUNAUTÉ HUMAINE

Par milliers, des jeunes Américains se sont rendus dans des pays pauvres pour y porter réconfort et améliorations matérielles. Au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, les contributions de ces nombreuses et puissantes fondations, favorisées par une fiscalité exemplaire, se sont exercées internationalement dans tous les domaines que nous évoquons – ceux de la culture et de l'enseignement, comme ceux de la recherche et de la santé.

Depuis de nombreuses années, certaines ONG ont été créées dans des buts très précis et jouent un rôle important avec de remarquables résultats. Elles sont si nombreuses et si actives qu'on aimerait les citer toutes. Que l'on ne nous en veuille pas de n'en avoir choisi que quelques-unes, en fonction de leur dimension mondiale, que nous décrirons brièvement.

La Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a vu le jour en 1919 afin d'établir une coopération entre les diverses sociétés nationales de la Croix-Rouge, sur proposition de Henry Davison, président de la Croix-Rouge des États-Unis. Ici encore l'objectif était de guérir les populations des méfaits de la guerre, comme cela avait été le cas dès la création de la Croix-Rouge, après les meurtriers combats de Solférino, en 1859, adoptée par douze gouvernements. En 1863, elle est reprise dans la Convention de Genève, où l'humanité apparaît comme un vaste ensemble neutre, sous l'impulsion du jeune Suisse Henry Dunant, ce qui lui valut le premier prix Nobel de la paix (1901). Aux cinq pays fondateurs, Angleterre, États-Unis, France, Italie et Japon se sont joints de nombreux pays pour atteindre actuellement 178 sociétés nationales. Inutile de souligner ici les immenses services rendus par ces sociétés et l'efficacité de son organisation fédérale, actuellement sous présidence espagnole, avec un vice-président par région (Suisse ex-officio, Canada, Inde, Égypte et Italie) et 20 sociétés nationales constituant son conseil d'administration, élues par l'assemblée générale.



APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

Médecins sans frontières a été créé le 22 décembre 1971 pour « une mobilisation de volontés déterminées à faire tomber tous les barrages, toutes les frontières qui se dressent encore entre ceux qui ont vocation de sauver, de soigner, et les victimes de la barbarie humaine ou de ces dérèglements de la nature, raz-de-marée, tremblements de terre et autres catastrophes qui endeuillent les pays souvent les moins préparés à y faire face ».

On connaît ses interventions, sous l'impulsion du Dr Kouchner, en de multiples pays tels que le Liban, l'Afghanistan, l'Éthiopie, l'Arménie, le Kurdistan, le Rwanda, la Thaïlande, l'Angola et le Soudan, ainsi que sa lutte contre le sida. Son équipe de plus de 1 000 volontaires compte 65 % de Français, les autres étant de 62 nationalités différentes, provenant des cinq continents. Cela lui a valu en 1999 un prix Nobel de la paix bien mérité.

La coalition mondiale des entreprises contre le VIH/sida, créée en 1997, sous le nom de **Global Business Coalition**, rassemble 180 entreprises multinationales, qui se sont engagées, aux côtés des États et des associations à lutter contre cette pandémie par des actions de prévention, de soin et de promotion, et des accès aux traitements antirétroviraux.

Action contre la faim se bat depuis vingt ans pour faire reculer la faim en Afrique, en Asie, dans le Caucase et en Amérique latine. Ses programmes intègrent la nutrition, la santé, l'accès à l'eau et la sécurité alimentaire. Présent dans 36 pays, son réseau regroupe des sièges indépendants mais solidaires en France, aux États-Unis, en Espagne et au Royaume-Uni.

Amnesty international défend les droits de l'Homme à travers le monde. Elle est indépendante et, après quarante ans d'existence, elle est soutenue par 1,8 million de membres



LA COMMUNAUTÉ HUMAINE

dans 150 pays. Elle mène de front recherche et action, faisant campagne pour faire cesser les graves atteintes aux droits, à l'intégrité physique et mentale, à la liberté d'expression et à la protection contre toute discrimination. Elle cherche à obtenir la libération de tous les prisonniers d'opinion, à faire bénéficier les prisonniers politiques de procès dans des délais raisonnables et s'oppose à la peine de mort, à la torture et aux autres actes cruels, inhumains et dégradants.

Care International souhaite bâtir un monde d'espoir, de tolérance et de justice sociale. Pour cela, son réseau prend l'initiative de centaines de projets dans le monde concernant les micro-entreprises, le développement urbain, l'eau et l'assainissement, la lutte contre le sida. Créé en 1983, il est soutenu par 10 000 collaborateurs, suivant 700 projets dans 65 pays et il dispose d'un budget annuel de 500 millions d'euros.

Le **Rotary International** va fêter son centième anniversaire. Parti de quatre membres fondateurs, il rassemble 1,2 million de Rotariens dans 31 000 clubs présents dans 166 pays. Cette association se compose de membres issus des milieux d'affaires et des professions libérales, qui se consacrent à l'action humanitaire, encouragent l'observation de règles de haute probité ainsi que l'entente entre les peuples. Ses clubs, ses programmes et sa Fondation ont aidé à rendre le monde meilleur. En 1942, ils ont préparé la naissance de l'Unesco et ont toujours œuvré, aux côtés des Nations unies, pour la paix, dont Paul Harris disait : « Sa voie n'est qu'un sentier encombré de broussailles. »

La **Chambre de commerce internationale** a été fondée en 1919 « pour servir le monde des affaires en favorisant les échanges et l'investissement, l'ouverture des marchés aux biens et aux services et la libre circulation des capitaux ». Son premier élan est venu de l'ancien ministre français du Commerce, Étienne Clémentel, qui en fut le premier président. Cela



APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

explique l'implantation de son secrétariat général à Paris. Plus tard, en 1923 fut créée la Cour internationale d'arbitrage. Actuellement la CCI anime 16 commissions, elle a promulgué la charte des entreprises pour le Développement durable (1991) et des principes de bonne conduite en matière environnementale auxquels plus de 2 300 sociétés et associations professionnelles ont souscrit.

Née dans le Missouri en 1915, la **Jeune chambre internationale** a été fondée par Henry Giessenbier. Cette association civique réunit de jeunes leaders de 18 à 40 ans. Avec ses 250 000 membres et ses millions d'anciens, dont beaucoup ont fait de fulgurantes carrières, elle est la plus importante association de jeunes cadres internationaux du monde entier. Ils se réunissent et apprennent ensemble à être de meilleurs citoyens, à contribuer à un meilleur environnement local et à favoriser des relations amicales à travers leurs réseaux mondiaux.

Oxfam International a été créée pour lutter contre la pauvreté et l'injustice, et entend faire partie intégrante du mouvement citoyen mondial. Son secrétariat international se trouve à Oxford (Angleterre) avec des bureaux à Washington DC, New-York, Bruxelles et Genève. Cette confédération réunit douze organisations, 3 000 partenaires répartis dans plus de cent pays. Elle s'est notamment faite l'avocate de changements politiques au niveau national et mondial.

L'Institut international pour l'environnement et le développement a été créé à Londres en 1971, dans le but de « clarifier l'état des ressources mondiales, leurs capacités à satisfaire les besoins de la population mondiale dans un cadre de gestion rigoureuse et avec un souci de redistribution équitable ». Il a engagé de nombreux projets de recherche conjoints avec des agences gouvernementales, des universités, des fondations et d'autres ONG, autour de sept programmes (économie



LA COMMUNAUTÉ HUMAINE

environnementale, zones arides, planification, programme européen, utilisation forestière et des terres, développement durable et agriculture durable).

C'est en luttant contre les bombes atomiques que **Greenpeace** a pris naissance. En 1971, contre les essais américains, un petit groupe s'embarque sur un bateau de pêche pour rejoindre le site d'essais nucléaires d'Amchitka en Alaska. Un an plus tard, même opération contre les essais nucléaires français prévus sur l'atoll de Mururoa, et le navire de Greenpeace, le *Véga*, est éperonné par la marine française. La France arrête ses essais nucléaires atmosphériques en 1974. Le mouvement écologique des Verts était né, avec l'appui de la presse mondiale. Après une campagne pour sauver les baleines, les bureaux de Greenpeace s'ouvrent en Europe et consacrent leur action contre les pollutions et les produits toxiques. Désormais, il sensibilise les opinions publiques aux problèmes environnementaux mondiaux, il protège la biodiversité, il lutte contre les pollutions et l'usage abusif des océans, des terres, de l'atmosphère et de l'eau douce, tout en cherchant à promouvoir la paix, le désarmement et la non-violence.

Transparency International a entamé la lutte contre la corruption dès sa fondation à Berlin en mai 1993. Une dizaine de personnes autour de Frank Vogl, George Moody-Stuart et Peter Eigen, témoin de la corruption alors qu'il travaillait à la Banque mondiale en Afrique et en Amérique latine, se sont courageusement consacrés à découvrir et dénoncer les pratiques honteuses. Transparency International publie chaque année le classement des pays dans l'ordre de leur violation aux principes de l'éthique, par son index de perception de la corruption.

Certaines ONG ont acquis une image et une publicité mondiale, grâce à la qualité de leurs réunions et à leur capacité à attirer des chefs d'État et de gouvernement, des hommes



APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

politiques et des hauts fonctionnaires, des dirigeants d'entreprises, des syndicalistes et des économistes.

Le premier exemple le plus célèbre est le Forum économique mondial de Davos. Fondé par Klaus Schwab dans les années 1970, il réunit à la fin janvier de chaque année des milliers de participants, provenant de gouvernements, d'entreprises et d'organismes internationaux. Ses programmes stimulants sont constitués de présentations et d'échanges de vues.

L'autre exemple est celui des altermondialistes, qui se réunissent aux mêmes dates pour un Forum social mondial à Porto Alegre, où, là aussi, des milliers de participants attirent utilement l'attention mondiale sur les misères, les erreurs, les menaces sur l'environnement, et recherchent non sans difficulté des propositions de mesures pour y faire face.

Après l'Europe et l'Amérique latine, on voit apparaître un troisième pilier en Asie. Le gouvernement japonais inaugure en juillet 2005 au siège de l'université des Nations unies un Forum annuel de civilisation mondiale à Tokyo. Posant les problèmes de la Communauté mondiale, il associe des intellectuels et des experts afin de « créer un nouveau système universel », ainsi que la jeunesse qui en deviendra le moteur.

N'assiste-t-on pas ici à des contributions complémentaires de chaque continent ? L'Europe sait réunir à Davos les « puissants de ce monde », gouvernants et entrepreneurs ; l'Amérique latine, à Porto Alegre, les « idéalistes provocateurs » et l'Asie, à Tokyo rassemble « les penseurs » soucieux de l'avenir de la civilisation humaine. En attendant un quatrième pilier qui pourrait venir d'Afrique et serait celui de l'amour et de la proximité de la nature !

De nombreux colloques et forum se réunissent avec des préoccupations comparables, comme ceux de la Green Cross, présidée par M. Gorbatchev, ou le Forum mondial du développement durable (FMDD), animé en France par Émile Malet et son équipe de la revue *Passages*, qui édite un panorama des actions de recherche et d'innovations dans le développement



LA COMMUNAUTÉ HUMAINE

durable, ou encore l'École d'Athènes en création, animée par Kimon Valaskakis dans la recherche d'une meilleure gouvernance mondiale.

La Table ronde de Caux, cofondée par Frits Philips en 1985, réunit chaque année des chefs d'entreprises internationales des États-Unis, d'Europe et du Japon. Elle figure parmi les premières à avoir mis au point un code de bonne conduite internationale pour les entreprises; il a été présenté au Sommet mondial du développement social des Nations unies à Copenhague (1995). Elle se réunit dans le petit village de Caux (Suisse) au-dessus du lac Léman où siège l'Association mondiale du réarmement moral. Cette association, fondée par Frank Buchman, à la suite du mouvement d'Oxford, rassemble chaque été de nombreux hommes, femmes et leurs familles, de tous les continents, dans un but d'échanges de vues, de changement, de fraternité et de recherche de paix.

On retrouve une approche comparable au Plateau Asie, à Panchgani (Inde), dominant la belle vallée Krishna, non loin de Mumbai. Ce centre a débuté à la suite de la Grande Marche à travers l'Inde en octobre-novembre 1963, à l'initiative de Rajmohan Gandhi et de C. Rajagopalachari pour promouvoir de meilleures conditions de vie en Asie. Il réunit chaque année, sur son vaste terrain et ses bâtiments modernes des centaines de participants, pour défendre l'environnement et promouvoir le changement vers plus de paix et de justice.

Le Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale (CIGI) a été créé en 2001 à Waterloo (Canada) avec d'importants sponsors publics et privés, pour proposer des solutions répondant aux besoins pressants de la gouvernance mondiale. Ses programmes, réalisés par une cinquantaine de collaborateurs de recherche, travaillant dans le spectaculaire musée de la Seagram transformé en bureaux et en salles de réunions, comportent notamment les projets Igloo



APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

(International Governance Leaders and Organizations on line) qui regroupe sur son site Internet des informations, des connaissances et des idées en provenance du monde entier, Bricsam (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud, Asean et Mexique) où sont analysées les conséquences économiques mondiales de la croissance de ces pays émergents, L20 (Leaders 20) qui propose aux chefs d'État du G20 de se réunir pour entreprendre une révision du système économique mondial, ainsi que la réforme des Nations unies.

D'autres ONG cherchent à encourager une démocratisation des instances internationales, comme Troy Davis et sa Fondation des citoyens du monde, qui, en 1998, lançait son *Appel pour une démocratie mondiale* (Desclée de Brouwer), et préconisait la négociation d'un contrat social mondial.

Les travaux de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme, coordonnés par Pierre Calame, après d'importantes réunions consacrées à une gouvernance mondiale qu'il propose de refondre, avec une architecture nouvelle, ont abouti à des propositions très réalistes et concrètes pour le XXI^e siècle. Il les a présentées dans les cahiers de propositions publiés en octobre 2001 par l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire, et repris dans l'ouvrage *Pour une gouvernance mondiale* (Éditions Charles Léopold Mayer, 2003). La première proposition suggère d'énoncer constitutionnellement les objectifs de la gouvernance mondiale: le développement durable, la réduction des inégalités et la construction de la paix dans un monde diversifié. Les deux dernières (34 et 35) proposent de confier à un conseil des Sages la responsabilité d'interpeller les gouvernements et de tenir annuellement un Parlement de la planète.

Toutes ces idées convergent et traduisent une volonté d'aller de l'avant. Il convient maintenant de choisir la bonne voie et de s'y tenir.



LA COMMUNAUTÉ HUMAINE

Les obstacles

De redoutables obstacles se dressent contre l'évolution vers un sentiment d'appartenance à la Communauté mondiale. Certains résultent de réactions personnelles de crainte, d'ignorance ou de résistance au changement. Des pays se sentent exclus ou préfèrent demeurer dans une ambiance solitaire ou locale. Les grands courants de la mondialisation et de l'éducation les feront évoluer. Mais il y a surtout des phénomènes fondamentaux qui peuvent éloigner des groupes importants parmi les populations. Nous les aborderons sous cinq aspects qui méritent une attention particulière car l'avenir de l'humanité dépend de la manière dont ils seront pris en compte.

Le nationalisme

Fait de fierté, de tradition, de sentiments d'indépendance et de supériorité, le nationalisme a été depuis deux siècles la plus grande motivation collective. Les gouvernements l'ont stimulé, accentué et utilisé. Il a connu sa grandeur et ses désastres. On ne peut pas blâmer ni rejeter le patriotisme qui le soutient et qui l'inspire. Il a suscité des héroïsmes et des sacrifices hors du commun ainsi que de grands élans artistiques, littéraires et politiques; il a donné un sens particulier à la vie et à la mort à travers les guerres qu'il a engendrées. À l'heure actuelle, ses excès pourraient faire courir deux risques: pour les uns, une crainte frileuse de perdre indépendance et souveraineté nationale, pour les autres, l'affirmation de leurs pouvoirs et de leur domination. De tels sentiments se sont déjà manifestés en Europe. À l'échelle mondiale l'ampleur du risque est d'une autre importance.

Actuellement la domination des États-Unis est difficilement acceptée par les pays moins grands ou moins riches. Sa puissance économique et militaire lui donne un prestige, une autorité et une influence politique inégalée. Heureusement son sens de la démocratie et sa reconnaissance des droits de l'Homme sont rassurants, mais sa difficulté à tenir compte des points de



APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

vue des autres nations, notamment dans le cadre de l'ONU, ne met pas le monde à l'abri de nouveaux conflits et risque d'empêcher des réalisations que le monde attend.

Demain, ce sera la puissance économique et politique de la Chine qui influencera le cours des choses. Elle sera autrement redoutable, car ses structures sont encore fort éloignées de celles des grandes démocraties. Ses secousses intérieures, inévitables dans sa grande transformation contemporaine, faite de la diminution de sa population agricole et de son urbanisation rapide, des problèmes sociaux d'un travail sous-rémunéré et sous-protégé, sa permanente opposition à l'indépendance de Taïwan, la contraindra à de dangereuses actions politiques destinées à maintenir le pouvoir en place. Sa langue et son isolement historique ne l'ont pas familiarisée avec l'existence d'une société multiculturelle. Cela apparaît dans le fait que ses immigrés ne s'intègrent pas dans les pays d'accueil où ils vivent et s'organisent dans leurs chinatowns. Son absence à Rome, lors des obsèques du pape Jean-Paul II est significative à cet égard. Il est donc essentiel que les autres pays participent à son évolution, l'accompagnent dans ses transformations et l'accueillent dans leurs communautés. Il est d'autant plus nécessaire que l'on mette en place sans tarder des structures institutionnelles mondiales qui leur soient acceptables avant leur domination et qui tendront à assurer les équilibres politiques de la planète.

Le racisme

Depuis nos ancêtres communs, l'humanité a évolué et s'est diversifiée en races, chacune avec ses caractéristiques dominantes. Ce concept fait l'objet d'interprétations malveillantes par certains mouvements extrémistes ; nous l'utilisons dans son sens anthropologique d'usage. Cantonnés pendant des siècles sur leur propre continent, les Jaunes asiatiques, les Noirs africains et les Blancs européens ont développé leurs propres mœurs, leurs langues, leurs pratiques politiques, leurs cultures et leurs religions. Maintenant qu'ils se côtoient, s'interpénètrent



LA COMMUNAUTÉ HUMAINE

et deviennent interdépendants, se crée un nouveau type de cohabitation difficile. Chaque race se méfie des autres et aucune n'échappe à des manifestations globales et instinctives de rejet et d'hostilité, avant qu'elle ne puisse atteindre un niveau de respect et de connaissance mutuelle. Cela peut aboutir à des haines et à des violences inadmissibles que de nombreuses mesures et influences combattent énergiquement. La familiarité avec les autres races s'acquiert par des séjours sur les divers continents, par un effort personnel de connaissance et de découverte de ces êtres différents et de ces autres traditions. Les jeunes enfants s'en accommodent aisément, mais plus tard dans leurs rivalités de jeunes hommes, ils en admettent difficilement les différences. On arrive à cette situation paradoxale où l'on peut fort bien avoir d'excellents amis d'une autre race, tout en s'inquiétant des risques de leur pénétration massive dans notre vie collective traditionnelle. Grâce à un lent apprentissage, le sentiment d'appartenance à la Communauté mondiale se développera car il est seul capable d'atteindre une unité planétaire, dans sa diversité humaine.

Face à des migrations peu contrôlées, et à un commerce mondial trop vite libéralisé et faussé par les écarts de coûts de main-d'œuvre et de protection sociale, on voit se manifester parmi les opinions publiques de fortes réactions contre les tendances mondialistes et un retour vers un nationalisme frileux et protectionniste, accompagné de nouvelles tendances d'opposition aux migrations. Cela est apparu dans les récentes consultations populaires concernant les progrès proposés pour le renforcement de la construction européenne.

Le terrorisme, l'insécurité et les conflits locaux et régionaux

Le véritable objectif des terroristes n'est pas de tuer, comme c'est le cas des crimes individuels. Il est de se faire mondialement connaître avec leur identité et leurs revendications. La plupart d'entre eux cherchent à changer le monde pour le



APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

mettre en harmonie avec leurs croyances Si ces actes demeureraient inconnus, ils disparaîtraient. Le complice involontaire du terrorisme est la médiatisation. Plus les médias donnent d'importance aux terroristes, plus ils se sentent encouragés. De même qu'ils le sont par les interventions des chefs d'État, qui, en dépit de leurs protestations, leur apportent une sorte de gloire. Cela ne veut pas dire que l'on doive condamner les médias, qui font leur métier d'information, ni les chefs d'État, forcés de reconnaître le caractère odieux de ces actes et de réagir aux réactions des opinions publiques bouleversées.

C'est la mondialisation, et le système qui en résulte, qui en offrent l'occasion.

Des phénomènes comparables se sont produits par des enlèvements d'enfants et des exigences de rançons, puis par des détournements d'avions avec des demandes de libération de prisonniers, de l'argent et des possibilités de s'enfuir. Les mesures de sécurité mises en place, et les échecs successifs de ces actes, la discrétion possible des médias dans certains cas facilitant les négociations, ont contribué à réduire, voire à éliminer pour un temps, ces actes individuels.

On peut espérer de même voir disparaître les formes actuelles d'un terrorisme injustifiable, par les mesures de prévention, de contrôle et de sanctions que les gouvernements mettent en place dans le monde entier. L'inefficacité de ce terrorisme sur les sociétés qu'ils mettent en cause, l'horreur qui résulte de la mort de ces innocents, et leur condamnation par les autorités islamiques auxquelles se réfèrent les terroristes, laissent penser que le monde finira par les éliminer.

Il n'en reste pas moins que les aspects psychologiques de ce terrorisme sont très forts. Si son rejet unanime suscite une nouvelle forme de solidarité et une volonté d'action commune, son existence maintient un sentiment d'insécurité et de haine étendue à ceux qui en sont les acteurs ou qui en sont soupçonnés. Ce terrorisme accroît le désordre mondial et instrumentalise le sous-développement, comme l'expose Émile Malet



LA COMMUNAUTÉ HUMAINE

dans son ouvrage³. Il entretient une cassure dans cette Communauté mondiale souhaitable.

Le génocide dans la région des grands lacs d'Afrique, la guerre du Kosovo et celle d'Irak, les affrontements israélo-palestiniens et les règlements de comptes en Afghanistan sont autant de plaies récentes au cœur de l'humanité. Elles ne sont ni permanentes, bien que durables, ni insolubles, malgré les profonds ressentiments qu'en éprouvent les victimes survivantes. Elles peuvent s'imposer comme des étapes sur les chemins d'un monde à la recherche de la paix.

Le cruel ânier, qui entretient une plaie sur le ventre de son âne pour le faire avancer, n'utilise pas une bonne solution pour obtenir ce résultat. Il y en a de meilleures.

Un profond fossé sépare ceux qui veulent résoudre les problèmes en imposant leurs volontés par la force et la violence, et ceux qui ont recours à la recherche pacifique de solutions, par la concertation, l'évolution des mentalités et la confiance dans les valeurs humaines. Ce même fossé existe entre ceux qui ne se satisfont pas d'une évolution trop lente à leurs yeux, aspirant à une révolution avec ses risques et ses dégâts, et ceux qui cherchent à la conduire et à l'accélérer.

La multiplicité des langues

La barrière linguistique est incontournable dans la communication avec certains pays, alors que la communauté linguistique rapproche des populations très différentes. Il ne s'agit pas des milliers de dialectes existant à côté des 950 langues officielles, ce qui correspond à une richesse traditionnelle respectable, mais des difficultés de communication réelles entre les pays occidentaux, la Chine, le Japon et les pays de langue arabe. Combien de voyageurs ne se sentent-ils pas perdus dans des pays dont ils ignorent la langue !

L'ONU a eu la sagesse d'adopter six langues officielles, dont trois langues à vocation mondiale, l'anglais, l'espagnol et le

3. Émile Malet, *Al-Qaida contre le capitalisme*, PUF, 2004.



APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

français, auxquelles s'ajoutent l'arabe, le chinois et le russe, les langues de travail étant uniquement le français et l'anglais.

N'oublions pas aussi l'origine biblique de cette multiplicité des langues : ce fut une volonté divine qui l'introduisit parmi les constructeurs de la tour de Babel, afin qu'elle n'atteigne pas le ciel comme le voulaient ses ambitieux constructeurs. Un multilinguisme raisonnable, choisi et enseigné, facilitera les relations mondiales.

***Les inégalités, la concurrence intercontinentale
et les conflits idéologiques***

La rivalité économique, l'inégalité des chances, et des conflits idéologiques ne cesseront de perturber les opinions publiques et de diviser les continents. Certains parlent du « choc des civilisations », d'autres de « guerre économique », deux appellations contestables que l'on peut remplacer par la coexistence des religions et la concurrence entre les entreprises.

Ce sont des réalités que l'on ne saurait ni ignorer ni sous-estimer. Mais en réalité ces forces se manifestent avec une intensité comparable dans les communautés nationales et régionales. La distance matérielle qui sépare les continents aurait plutôt tendance à en diminuer l'impact qu'à en faire la plus dangereuse réalité de notre siècle. Ici encore s'imposent les efforts d'organiser cette communauté pour éviter que ces menaces ne deviennent mortelles. Réaffirmer et expliquer la nécessité et les avantages de l'organisation d'une meilleure gouvernance mondiale est devenu un enjeu essentiel pour surmonter ces redoutables obstacles.



2. Les défis mondiaux

Les problèmes affectant la population mondiale sont d'une extrême gravité. Il serait vain de faire ici une analyse exhaustive de tous les défis que l'humanité doit affronter, car ils font l'objet d'innombrables études. Ils sont au cœur des inquiétudes de l'humanité contemporaine. Les responsables publics et privés en connaissent les éléments et les incertitudes.

L'inégalité des continents

La dimension mondiale des défis est de deux ordres. D'une part, ce sont des phénomènes qui ignorent les frontières, tels que les pollutions des eaux et de l'air, le réchauffement de la planète, les climats, les épidémies, les catastrophes naturelles et en général tout ce qui a trait à la protection de l'homme et de la nature. D'autre part, ce sont des problèmes économiques et sociaux, tels que les ressources énergétiques, le commerce mondial, le chômage et l'immense inégalité dans la vie des populations du monde. Cette inacceptable misère affecte des milliards d'êtres humains impuissants devant les épidémies et les catastrophes naturelles qui n'auront pu être endiguées.

Dans le premier cas, il s'agit de la prise en charge au niveau mondial des investissements et des mesures que chaque nation



APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

ou chaque continent ne peut assumer seul, en appliquant le principe de subsidiarité, par lequel les organismes mondiaux viennent superposer leurs interventions à celles résultant des efforts nationaux et régionaux.

Dans le second cas, il s'agit de cette indispensable mise en œuvre de nos solidarités humaines pour corriger les inégalités continentales, soit par des organismes humanitaires, comme cela se fait déjà, soit par des actions de politique mondiale encadrant les activités économiques et les fonctionnements des marchés et du commerce mondial, dans le respect des valeurs humaines.

La misère et les défis du millénaire

L'objectif est de répondre aux quatre exigences de la dignité humaine, à savoir une alimentation et une eau saine, un logement décent, des soins médicaux adaptés ainsi qu'une éducation et une formation professionnelle.

Parallèlement, des objectifs chiffrés sont proposés :

– réduire de moitié la misère en quinze ans, celle-ci se manifestant par 1 milliard de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour ou 2,7 milliards d'individus avec moins de 2 dollars par jour. Donner de l'éducation à 114 millions d'enfants qui n'y ont pas accès, une alimentation à 800 millions de personnes souffrant de la faim, assurer des services d'assainissement à 2,6 milliards de personnes qui en sont privées ;

– porter l'aide publique au développement d'un montant initialement fixé à 1 % du revenu national des pays riches à l'objectif actuel de 0,70 %. Dégager un montant annuel de 135 milliards de dollars pour atteindre les objectifs du millénaire, à comparer aux 60 milliards de dollars de l'aide publique actuelle.

Rappelons que les huit Objectifs du millénaire pour le développement proposés par les Nations unies sont les suivants :

1. Réduire la faim et l'extrême pauvreté.

LES DÉFIS MONDIAUX

2. Assurer l'enseignement primaire pour tous.
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans.
5. Améliorer la santé maternelle.
6. Combattre le sida, le paludisme et autres maladies.
7. Assurer un environnement durable.
8. Mettre au point un partenariat mondial pour le développement.

Notre projet est la réponse permettant d'atteindre ces objectifs, ou au moins d'avancer dans cette voie.

Il convient d'analyser de près les vingt défis mondiaux cités par Jean-François Rischard, vice-président de la Banque mondiale pour l'Europe, dans son excellent ouvrage⁴, et dont on trouvera la liste dans l'annexe 3. L'auteur y décrit les questions relatives aux biens planétaires communs, les questions de société appelant une mobilisation mondiale et les questions relevant d'une approche juridique mondiale. Il souligne les difficultés de l'État-Nation face à la nouvelle économie mondiale, à l'explosion démographique sur les continents les plus pauvres, et à la lenteur des évolutions structurelles, dont les États sont responsables.

Abordons quelques-uns de ces défis essentiels.

Le premier résulte de l'inégalité entre les continents, trop criante et trop choquante pour ne pas nous alarmer.

Ses causes sont multiples, comme nous les avons exposées dans un précédent ouvrage, qui conserve une brûlante actualité (*Le Social-Capitalisme ou les chemins de la prospérité mondiale*, Fayard, 1977). La misère tient à la fois à des causes naturelles, mais aussi à une croissance trop rapide de la population, à une mauvaise gouvernance publique et privée, à la corruption, à la nature des mentalités individuelles, à l'insécurité, aux

4. Jean-François Rischard, *20 défis pour la planète et 20 ans pour y faire face*, Actes Sud/Solin, 2003.

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

guerres et luttes fratricides, ainsi qu'à l'existence d'idéologies déstabilisantes. Les tendances contemporaines accentuent les différences entre les extrêmes richesses et les extrêmes misères, en même temps qu'elles les rendent plus visibles. Cependant, certains pays connaissent de rapides évolutions qui les rapprochent de meilleures conditions économiques.

Cette inégalité se trouve amplifiée par les mouvements des capitaux et des investissements internationaux. Si ceux-ci connaissent une spectaculaire croissance, passant de 40 milliards de dollars à 1 300 milliards de dollars par an de 1980 à 2000, leur répartition par pays est très inégale. La part essentielle est destinée aux pays avancés d'Amérique latine et d'Asie, surtout la Chine, alors que l'Afrique et le Sud-Est asiatique en reçoivent peu. Pour ne citer que les investissements directs américains, ceux-ci ont atteint, pour l'année 2000, 240 milliards de dollars : pour la Chine, 64 milliards, pour les neuf pays du Sud-Est asiatique, 460 millions, les 49 pays les moins avancés, pour la plupart africains, se partageant 300 millions de dollars⁵. On ne saurait donc penser que ces investissements privés peuvent se substituer à l'aide publique.

Les conséquences de ces inégalités sont l'accroissement à un niveau devenant rapidement insupportable des tensions sociales et politiques mondiales et des mouvements migratoires excessifs. N'en sous-estimons pas les événements qu'elles peuvent engendrer, menaçant les sécurités individuelles et collectives.

Les remèdes ne produiront que des effets progressifs. La cadence de ces progrès est intimement liée au volume et à l'orientation des investissements, mais aussi à l'évolution des mentalités, aux progrès de la gouvernance et au rétablissement de la confiance indispensable à cette évolution. Tout cela devrait constituer l'ardente obligation des acteurs de l'économie et de la politique mondiale.

5. Chiffres cités dans *Le tiers monde n'est pas dans l'impasse !*, Pierre Judet, Éditions Charles Léopod Mayer, juin 2005.



LES DÉFIS MONDIAUX

L'environnement

Les autres défis sont la protection de la nature et l'utilisation de ses ressources, et le grand défi énergétique. Nous les abordons en nous fondant sur les excellentes analyses publiées dans l'édition spéciale de la revue *Passages* sur le développement durable « Pour que revive la planète » (décembre 2004).

La protection de la nature est primordiale, menacée qu'elle est par l'accroissement de la population et de son niveau de vie, et par l'usage abusif que l'on fait de ses ressources.

Le réchauffement de la planète, amorcé depuis des millénaires, tend à s'accélérer, ce qui risque d'élever le niveau de la mer et des océans, l'eau qui se réchauffe augmentant de volume. Si l'effet de serre n'existait pas, la température de la terre serait de -16°C , mais il faut en éviter les excès. Le rapport du Groupe international sur l'évolution du climat (2001) estime que les émissions de gaz à effet de serre, déséquilibrant le cycle naturel du carbone, pourraient provoquer un réchauffement global estimé entre 2°C et 6°C d'ici la fin du XXI^e siècle.

L'émission annuelle de carbone dans l'atmosphère est estimée à 23 milliards de tonnes de CO_2 , dont 14,8 milliards provenant des pays développés et 8,3 milliards des pays en développement (voir tableau en annexe 4). La disparité par pays est préoccupante : pour 4 milliards d'habitants, elle est inférieure à 3 tonnes de CO_2 par tête, pour atteindre 8 en Europe et au Japon et 20 en Amérique du Nord, les États-Unis étant responsables de 23 % des émissions mondiales, avec une population de 5 % de la population mondiale. En vingt ans, les émissions de la Chine sont passées de 1,5 tonne par tête à 2,2, mais l'accroissement attendu est considérable.

L'Union européenne a anticipé dans ses limitations d'émissions de gaz à effet de serre, depuis le protocole de Montréal (1987).

Qu'en sera-t-il des effets du protocole de Kyoto, adopté en 1997, qui a dépassé le nombre nécessaire de 55 pays signataires,



APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

pour atteindre 121 pays en 2004, incluant la Russie, mais pas les États-Unis et qui est entré en vigueur le 16 février 2005 ?

Notons, par ailleurs, que de nombreuses villes ont considérablement amélioré leur air et les brouillards anciens de Londres et de Pittsburgh ont laissé la place à la lumière. Cela prouve que, heureusement, certains problèmes de l'air peuvent trouver des solutions locales sans forcément nécessiter des interventions mondiales.

Il n'en demeure pas moins que l'ampleur de ce problème et sa dimension mondiale exigent la recherche et la mise en œuvre de mesures mondiales !

Le problème de l'eau illustre parfaitement les paradoxes de la nature et la complexité des solutions ! Elle est en quantité surabondante sur la planète, mais elle est en grande partie salée ou polluée et très inégalement répartie. Elle menace d'envahir les bandes côtières mais elle est absente dans les régions désertiques. Elle est chaque soir, comme dans les réserves de Namibie, le point de rencontre de toutes les races animales avec leur hiérarchie et leurs disputes. Ainsi on voit se côtoyer les zèbres, les phacochères, les girafes et les éléphants, jusqu'à l'arrivée solennelle du lion et de sa famille à qui tous cèdent leur place.

L'alimentation en eau saine et potable pose le problème de son traitement, de sa pollution et de sa distribution. Ce bien précieux, qui a un prix, est géré aux niveaux locaux, nationaux et régionaux, mais il exige, par solidarité, des efforts mondiaux pour répondre aux besoins des populations les plus démunies. L'eau est gaspillée dans les pays du Nord et chaque litre fait l'objet de collectes harassantes dans d'autres pays. Elle est payée par les uns et gratuite pour les autres ; mais elle a un coût et la gratuité encourage le gaspillage et décourage l'investissement.

Chaque collectivité assume localement sa gestion : on creuse un puits, on construit un barrage, on crée des centrales de traitement et des réseaux de distribution, on lutte contre les pollutions. La dimension mondiale du problème apparaît dans

LES DÉFIS MONDIAUX

l'effort de solidarité nécessaire pour investir de l'argent et des techniques, là où existent des besoins et un manque de moyens.

Une priorité devrait être donnée à l'approvisionnement des foyers familiaux qui ne consomment que 10 % de l'eau, alors que l'industrie en consomme 20 % et l'agriculture 70 %, laquelle d'ailleurs pollue les nappes phréatiques par l'utilisation des engrais. On arrive ainsi à cette anomalie que dans les pays à haute consommation, comme aux États-Unis, on atteint une consommation de 700 litres par jour et par habitant contre 20 dans les pays les plus pauvres. Aujourd'hui encore, plus de 2 milliards de personnes n'ont pas accès aux installations sanitaires et ne peuvent pas se laver les mains avec de l'eau et du savon. On estime que 2,2 millions de personnes, surtout des enfants, meurent chaque année de maladies liées à l'eau insalubre (chiffres cités par Nicole Maya Malet et Philippe Hugon, revue *Passages*, édition spéciale, janvier 2005). Les objectifs du millénaire, qui semblent difficiles à atteindre, sont de réduire de moitié ces insuffisances.

De même, la désertification et la déforestation sont clairement localisées. Des pays et des continents n'en sont pas affectés. Par exemple, le patrimoine forestier européen est fort bien géré, bien qu'il souffre chaque été des ravages causés par les feux. La solidarité mondiale et le souci de protéger un patrimoine terrestre conduit à agir au niveau de la planète, là où des correctifs s'imposent.

Le même raisonnement s'applique au nécessaire maintien d'une biodiversité menacée et aux efforts nécessaires pour éviter d'abîmer des paysages, envahis par des villes mal urbanisées, par des autoroutes indispensables – qui remplacent difficilement le charme des vieux chemins – et par des publicités abusives. Les limites d'interventions mondiales sont cependant difficiles à fixer.

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

L'énergie

Le grand défi de l'énergie est amplifié par l'accroissement actuel et surtout potentiel de son utilisation. Son emploi dans les trois secteurs en pleine expansion que sont les transports, les industries et les équipements domestiques, est exigé dans l'ensemble de la planète et particulièrement en Chine, qui était en retard dans ce domaine, et dont le rattrapage éventuel peut provoquer une crise d'une ampleur insoupçonnable.

La demande en énergie primaire est passée de 5 000 milliards de tonnes d'équivalent pétrole, en 1971 à 9 000 milliards en 2000 et devrait atteindre 15 000 milliards en 2030. (Voir en annexe 4 le tableau publié par l'AIE, World Energy Outlook, 2002.)

Les réserves fossiles ne sont pas inépuisables. Si les réserves prouvées de pétrole sont passées de 750 milliards de barils en 1983, à près de 1 200 milliards en 2003, cela n'assure qu'une quarantaine d'années de production au rythme de la consommation actuelle. Pour le gaz naturel, les estimations prouvées de réserve sont passées de 90 trillions de mètres cubes en 1983 à près de 180 trillions en 2003, assurant près de soixante-dix ans de production (voir annexe 5).

Le taux de découverte en hydrocarbures qui a été considérable dans les années 1960 à 1980 s'est réduit du tiers par rapport au record ancien. Cependant, on ne peut préjuger de l'importance de réserves encore inconnues, qui pourraient se révéler en gaz et en pétrole, en Chine, en Russie, au Qatar, en Arabie Saoudite et en Amérique du Nord. On est par ailleurs loin d'avoir épuisé les réserves de charbon.

Le grand remède qu'est l'énergie nucléaire, et dont la contribution actuelle est essentielle, inquiète les populations mondialement tétanisées par les explosions des bombes atomiques de Hiroshima et de Nagasaki, les 6 et 9 août 1945, et de la centrale nucléaire de Tchernobyl (Ukraine 1986). Si les premières ont

LES DÉFIS MONDIAUX

été voulues, l'autre en revanche a été subie, due à d'inexcusables erreurs techniques de conception et de fonctionnement.

On doit continuer à réduire le stock de bombes nucléaires, devenu absurde, et en assurer le contrôle, de même que l'on doit se préoccuper de sa prolifération en Asie, avec les risques que comporte sa miniaturisation, les rendant plus facilement utilisables.

Quant à la sécurité des centrales nucléaires, on ne peut que souligner les efforts qui ont rendu cette source d'énergie la moins coûteuse en vies humaines, par rapport notamment aux graves accidents dans les mines de charbon ou dans les barrages hydroélectriques. Le stockage et le transport minutieux des déchets rétroactifs et le réchauffement des eaux de refroidissement des réacteurs font l'objet de mesures indispensables qui ne peuvent que progresser encore pour éviter toute pollution durable, même si ces produits sont enfouis dans des sites éloignés de toute vie animale et humaine.

Le démantèlement des centrales dangereuses a été exigé en Ukraine, en Lituanie et dans certains pays ayant utilisé les dangereuses normes soviétiques.

Les autres défis

Citons encore ce grand défi des mégacités de 10 millions d'habitants et plus, qu'il faut humaniser et sécuriser. Elles sont le refuge des migrants des campagnes ou des régions les plus pauvres. Si leur gestion est du domaine national, elles font néanmoins l'objet de préoccupations et d'analyses mondiales. Les échanges de vues et d'expériences des maires des grandes villes qui se retrouvent au sein de leur association mondiale et les programmes des Nations unies pour les établissements humains (Onu-Habitat) contribuent à en prévoir une meilleure gestion.

Quant à la santé et à l'éducation, on retrouve cette même structure de décision, d'action et de financement du niveau

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

local au niveau mondial. Elles rassemblent des moyens et des énergies considérables des pouvoirs publics, des fondations, des entreprises et des ONG. La prévention, par la vaccination et l'assainissement, les mesures de protection et de recherche contre le sida font l'objet d'efforts humains considérables sur toute la planète. La recherche médicale a atteint des résultats historiques souvent oubliés ou minimisés. La disparition de la rage, grâce à Louis Pasteur, la lutte contre la tuberculose et les maladies respiratoires, les opérations chirurgicales et cardiaques, la diminution des douleurs physiques sont inestimables, même si l'on souhaite ardemment de nouveaux progrès contre le cancer, les hépatites, le sida, la lèpre, le paludisme et le diabète. Ces domaines doivent entrer dans les préoccupations d'une gouvernance mondiale, compte tenu de leur ampleur et de leur influence directe sur le sort de chacun. Les sommes à mettre en œuvre pour réduire au minimum les ravages du paludisme sont estimées à 500 millions de dollars par an. Un tel objectif peut et doit être atteint. Cela est facilité par la libre circulation de l'information. On a évité le pire avec l'épidémie de grippe aviaire grâce au fait que la Chine commence à s'ouvrir au monde.

L'Organisation des Nations unies, ses agences et ses institutions spécialisées contribuent, dans les limites de leurs moyens, à trouver des solutions et à suggérer aux États des mesures nécessaires, avec un souci humanitaire auquel on ne peut que rendre hommage.

Ainsi la réalisation de sommets mondiaux, soigneusement préparés, a rassemblé les chefs d'État et de gouvernement des pays membres dans des réunions centrées sur les problèmes essentiels de la planète (voir annexe 6).

On ne saurait oublier le sommet de Rio de Janeiro en 1992, sur l'environnement et le développement, celui de Copenhague en 1995 sur le développement social, celui de Pékin en 1995 sur les droits de la femme, celui d'Istanbul en 1996 sur l'habitat et celui de Johannesburg en 2002 sur le développement durable. À

LES DÉFIS MONDIAUX

ces occasions, les entreprises et les ONG ont été mises à contribution aux côtés des États et des grandes institutions internationales.

Un certain nombre de pays ont pu s'inspirer, dans leurs politiques et leur législation, des engagements solennels pris au cours de ces sommets. Certes, les opinions publiques et la société civile se sont senties concernées et impliquées dans ces débats. Bien que, après cinq ans, il soit fait un bilan des résultats acquis à la suite de ces sommets, il n'en demeure pas moins qu'un grand doute subsiste sur leur efficacité réelle et sur l'application des engagements solennels exprimés par les chefs d'État.

Ces sommets ont largement favorisé une prise de conscience mondiale des défis qu'ils abordaient, ce qui n'est pas négligeable, mais les objectifs fixés sont très loin d'avoir été atteints, et cela pour plusieurs raisons.

Les États ont pu rencontrer des difficultés à tenir leurs engagements, se justifiant par une conjoncture économique défavorable : les guerres et les conflits régionaux ont mobilisé d'importantes ressources de manière imprévue ; les opinions publiques locales n'ont pas accepté les efforts de solidarité qu'on leur demandait, ou bien on n'a pas osé et parfois pas pu leur demander.

Mais il y a une autre explication, fondamentale, c'est le manque d'une gouvernance du suivi de ces sommets, l'absence d'un organisme à qui auraient été délégués des pouvoirs de contrôle, d'initiative et d'éventuelle intervention pour motiver les gouvernements à tenir leurs engagements. Ceux-ci ont vite oublié, pour la plupart, les bonnes résolutions prises à ces sommets, et sont revenus à leurs préoccupations de politique intérieure.

Aussi longtemps que le monde restera dans ses structures actuelles, il maîtrisera mal son avenir ; on assistera à un considérable accroissement des migrations, dont certaines sont acceptables et parfois souhaitables, mais dont d'autres sont gravement nuisibles tant pour les émigrés eux-mêmes que pour les

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

pays d'accueil; la misère se prolongera, avec ses désespoirs, ses révoltes et un rejet de la société moderne; l'environnement continuera à se dégrader; les inégalités subsisteront, voire s'aggraveront dans tous les domaines, que ce soit celui de la santé ou celui de la disponibilité d'aliments et d'énergie.

Il est impensable de ne pas réagir face à des opinions publiques quotidiennement informées, souvent par des images dramatiques, sur l'état du monde et sur les souffrances humaines. Cette mondialisation de l'information crée une nouvelle Communauté mondiale, support d'une nouvelle citoyenneté à laquelle il faut offrir des institutions démocratiques.

Relever ces défis requiert de considérables efforts de travail, mais aussi des politiques nationales, régionales et mondiales, capables d'y faire face.

Les lois du marché ne suffisent pas à assurer un développement équitable et soutenable.

Certes l'augmentation des cours des matières premières et du pétrole, résultant de l'accroissement de la demande mondiale, liée à celle de la population et à l'élévation de son niveau de vie, contribue à effectuer une redistribution de richesses favorisant les pays qui les détiennent. Le fer, la bauxite, le cuivre, le manganèse, le nickel, les phosphates, l'uranium, sans oublier l'or et l'argent, les diamants et autres pierres précieuses, sont autant de richesses dont les divers continents pourront bénéficier. L'Amérique latine, l'Inde et le continent africain, riches en produits miniers, devraient en profiter.

Si le pétrole enrichit des pays producteurs riches, comme les États-Unis, la Norvège et la Grande-Bretagne, ce sont surtout des pays où sévit la misère qui profitent de ses énormes bénéfices: l'Afrique avec l'Algérie, le Nigeria, le Gabon et la Libye, le Proche-Orient avec l'Arabie Saoudite, l'Iran, l'Irak et les Émirats arabes unis, l'Amérique latine avec le Venezuela et l'Argentine, et puis enfin la Russie. Tous ces pays ont une chance exceptionnelle d'améliorer le niveau de vie de leurs populations s'ils savent gérer honnêtement cette richesse.

Les besoins financiers et leur financement

Pour corriger ces insuffisances par d'indispensables décisions politiques, deux conditions essentielles doivent être réunies : des structures institutionnelles démocratiques et des moyens financiers adéquats.

Nous allons proposer ces structures dans la deuxième partie de cet ouvrage et aborder maintenant comment organiser les financements nécessaires, en proposant des changements fondamentaux par rapport aux pratiques mises en œuvre au cours de la seconde partie du XX^e siècle.

Ces pratiques consistaient à assurer le développement par trois moyens essentiels :

- l'aide publique au développement ;
- les prêts et investissements du groupe de la Banque mondiale ;
- les investissements privés.

On ne saurait condamner globalement l'ensemble de ces financements, dont les montants totaux ont été substantiels. Ils ont permis la mise en place d'hôpitaux et d'écoles, d'infrastructures, ainsi que d'équipements pour l'agriculture, le commerce, le tourisme et le développement industriel.

On peut déplorer les insuffisances, les inefficacités, les erreurs, les détournements et les corruptions, constatés au cours des années et qui justifient des contrôles et des remises en cause dont on se préoccupe maintenant.

Il en a résulté un poids de dettes que nombre de pays ne peuvent rembourser par manque de ressources et de devises, celles-ci représentant une part excessive par rapport à leur produit national. Les remises de ces dettes font l'objet de permanentes réclamations et d'efforts incontestables pour leur réduction.

Les solutions que nous proposons présentent une double innovation :

- Faire assumer les charges financières des projets mondiaux prioritaires par les emprunts de la Communauté mondiale, et

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

non plus seulement par les seuls États où les projets se réalisent. Ce sera un témoignage fort de la solidarité et de l'interdépendance qui les unissent. Cela deviendra réalisable par la possibilité de financement et d'emprunts effectués par cette Communauté, dotée d'une existence juridique reconnue, et d'institutions démocratiques aptes à en décider les projets et à en contrôler les réalisations.

– Compléter, voire remplacer, l'aide publique au développement par une fiscalité multilatérale. Cela permettra de substituer progressivement ces donations volontaires, inégales et insuffisantes, par des ressources régulières, contrôlées et substantielles, sans trop peser sur les activités économiques compte tenu de leur vaste assiette.

Le recours à des taxes mondiales devrait s'imposer. La taxe Tobin avec un très faible taux sur de considérables mouvements financiers avait de quoi séduire. Mais son auteur lui-même a reconnu qu'elle était inapplicable. Ces mouvements de fonds, généralement réalisés par transferts informatisés, sont insaisissables, et si on limitait cette taxe à certains types de transactions et à certains pays qui l'adopteraient, on assisterait à une relance mondiale des néfastes paradis fiscaux. Malheureusement, ce rêve Tobin, agité par les antimondialistes, a retardé les projets de taxation mondiale auxquels les États-Unis ont toujours marqué leur hostilité, jusqu'à en empêcher toute discussion dans les réunions internationales.

Plusieurs organismes, dont le Copam (voir annexe 8), ont signalé la nécessité de la mise en place de taxes mondiales.

Le président Jacques Chirac s'en est fait courageusement l'avocat, et a confié, en octobre 2003, l'étude de cette question à un groupe d'experts.

Leur rapport a conclu à l'utilité et à la faisabilité de taxes mondiales⁶. Il a mentionné plusieurs assiettes possibles, telles que la vente d'armes, pas seulement sur leurs exportations

6. Les nouvelles contributions financières internationales, groupe de travail présidé par Jean-Pierre Landau, *La Documentation française*, juillet 2004.

LES DÉFIS MONDIAUX

(50 milliards de dollars), mais sur leur production (800 milliards de dollars), les transactions financières, la vente des billets d'avion ou le prix du kérosène consommé par les transports aériens, ce qui pourrait assurer une recette estimée à 74 milliards de dollars, au taux de 3,65 \$ la tonne, les passages dans les détroits maritimes ou encore les achats par carte de crédit.

Il omet cependant celle proposée par le Copam, et qui paraît la meilleure: une taxe sur l'énergie et principalement sur la production du pétrole.

Cette taxe qui ferait l'objet d'un prélèvement à la source serait la plus simple à percevoir, la moins douloureuse à subir et la plus rémunératrice. Lorsque l'on songe que le prix du baril varie, suivant les conditions du marché, entre 20 \$ et plus de 60 \$, pour un prix de revient généralement compris entre 2 \$ et 15 \$, il est évident qu'un prélèvement de 2 \$ par baril serait peu sensible pour les consommateurs et cela rapporterait, au niveau de la production actuelle de 80 milliards de barils par jour, près de 60 milliards de dollars par an, soit le montant qui fait défaut pour atteindre les Objectifs du millénaire.

Une taxe sur l'énergie pourrait ne pas se limiter au cas du pétrole, mais s'étendre au gaz et à l'énergie nucléaire, sans aller jusqu'aux autres sources d'énergie plus difficilement saisissables au niveau mondial, comme celles du charbon ou des barrages hydroélectriques. Cela d'ailleurs favoriserait le développement des autres sources d'énergie, rendues plus compétitives. Et même si ces taxes renchériraient légèrement le prix de l'énergie, doit-on réellement s'en plaindre, lorsque l'on en prévoit la raréfaction ?

L'idée d'impôts sur l'énergie n'est pas nouvelle et les politiques nationales en profitent lourdement. Eugène Schueller dès 1952⁷ proposait à la France un impôt unique sur l'énergie. Il expliquait que, grâce à cela, on pouvait supprimer l'impôt sur les revenus, avec ses déclarations absorbantes et son contrôle

7. Eugène Schueller, *L'Impôt sur l'énergie*, Éditions du Rond-Point, 1952.

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

coûteux, et effectuer des économies considérables, par la réduction du personnel chargé de la perception et du contrôle fiscal.

Son projet n'a pas abouti pour plusieurs raisons: il privait la fiscalité de son rôle de redistribution sociale, il isolait la France avec une énergie plus coûteuse et nuisait à sa compétitivité, et le problème du réemploi des fonctionnaires semblait insoluble. De telles objections ne jouent pas dans le cas de la mondialisation de ces taxes, car l'assiette étant très vaste et le taux très faible, elles seront peu ressenties et elles n'affecteront pas la concurrence mondiale.

On pourrait imaginer d'autres assiettes telles que des taxes sur le commerce international ou mieux intercontinental, sur le transport maritime ou aérien de ses produits, éventuellement limités à certains produits et à certains pays. Elles pourraient être perçues au niveau de l'importation par les services des douanes. Ici encore leur faible taux, face aux montants énormes des chiffres en cause, ne risquerait ni de ralentir la croissance du commerce international, ni d'établir de nouveaux protectionnismes.

Une autre approche possible consisterait à obtenir que les pays producteurs de pétrole acceptent le principe d'une contribution à la Communauté mondiale des deux dollars par baril produit nécessaires pour atteindre les Objectifs du millénaire. Il leur appartiendrait de mettre en place la structure de décision et de contrôle qu'ils souhaiteraient. Cela leur donnerait l'occasion de manifester leur solidarité mondiale et de jouer un rôle important dans les réponses aux défis à relever.

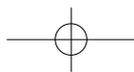
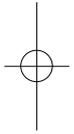
Les pays membres de l'OPEP contribuent largement à l'aide publique au développement, grâce au fonds qu'ils ont constitué en 1976. Cette aide multilatérale est mise en œuvre par la Banque islamique de développement et la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique. Elle dépasse 2,5 % du PNB des pays arabes.



LES DÉFIS MONDIAUX

Rappelons que l'OPEP, fondé en septembre 1960 par cinq importants pays producteurs de pétrole (Venezuela, Iran, Irak, Arabie Saoudite et Koweït), regroupe actuellement 11 pays dont la capacité de production est de 30 millions de barils par jour.







3. Les institutions mondiales

Les regroupements régionaux

La première étape vers la mondialisation est celle des rapprochements régionaux.

La prise de conscience universelle passe, dans son évolution historique, par le sentiment d'appartenance à des collectivités régionales. Celles-ci n'atteignent généralement pas la dimension d'un continent. Le cas le plus visible est celui de l'Amérique divisée entre sa partie nord et sa partie sud. La Chine et l'Inde ont une dimension telle qu'on ne saurait les assimiler aux autres nations asiatiques.

Au cours du siècle dernier, des coopérations régionales se sont manifestées, tant pour éviter des conflits de voisinage, que pour donner à chaque continent une dimension politique et économique, lui conférant plus de poids et de compétitivité. Ainsi de nombreuses nations cherchent à se doter d'institutions communes.

Les premières à avoir entrepris cette aventure historique ont été les six nations européennes qui ont adopté le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, à Paris en 1951 (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxem-



APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

bourg, Pays-Bas). Cinquante ans plus tard, après une croissance continue et souvent difficile, l'Europe a atteint, par des traités successifs, une coopération politique organisée et appuyée par des institutions démocratiques pour les 25 pays de l'Union européenne actuelle.

Le modèle économique et social de l'Europe n'est pas transposable, ni souhaité dans les autres continents. Il est trop lié à sa culture, son histoire et ses traditions. En revanche son modèle institutionnel, démocratique et international peut fort bien être mondialisé. Le traité que nous proposons s'inspire largement des concepts européens appliqués dans ses institutions et exprimés dans son projet de constitution, comme en particulier le principe fondamental de subsidiarité.

Il est frappant de constater que dès 1990, au cours de la 45^e réunion de l'Assemblée générale des Nations unies, George Bush, alors président des États-Unis, déclarait le modèle institutionnel de l'Union européenne souhaitable à l'échelle mondiale.

Ainsi, on peut s'inspirer du projet de Constitution européenne, ce qui pourra éviter des décennies de discussions et d'hésitations.

Ce qui est proposé ici ne va pas jusqu'à être une constitution, mais un traité mettant en place des institutions et des méthodes qui rappellent celles de l'Union européenne. Dans le contenu de ce traité apparaîtront des caractéristiques particulières, tenant, d'une part, à son caractère mondial, qu'il faut constamment conserver à l'esprit et, d'autre part, au fait que les compétences seront prévues en tenant compte de celles déjà assumées par l'ONU d'une manière qu'il n'est pas nécessaire, ou qu'il n'apparaît pas possible de modifier. C'est le cas notamment des relations internationales, de la sécurité, assumée par le Conseil de sécurité et par un groupe d'États associés dans l'Otan, modèle de coopération internationale renforcée, ou du respect des droits de l'Homme dont est chargé le Haut Commissariat aux droits de l'Homme.

LES INSTITUTIONS MONDIALES

On ne saurait ignorer les institutions régionales mises en place sur les autres continents car là aussi se produit une importante évolution dans les structures institutionnelles. Cela est vrai de l'Asean, de l'Union africaine avec son parlement, de l'Alena nord-américain, du Marché commun centre américain (MCCA), du Mercosur et du Comité des nations andines (CAN) qui dispose d'un parlement et d'un tarif extérieur commun pour 60 % des postes douaniers; ces entités sud-américaines envisageant leur fusion continentale qui éventuellement se joindrait à l'Alena. Il est également question d'un rapprochement entre les Corée, la Chine, le Japon et la Russie pour créer une Union du Nord-Est asiatique.

Si toutes ces régions disposaient d'institutions aussi élaborées que celles de l'Europe, et si elles recouvraient une très grande partie du globe, on aurait pu avoir la tentation de les faire travailler ensemble directement, sans intervention des nations. Mais ceci n'est pas le cas et il est préférable de ne pas attendre que cela se réalise. Néanmoins il y aura lieu de prévoir l'établissement de relations informelles mais régulières entre les institutions mondiales et les institutions régionales. Cela est d'ailleurs organisé dans le cadre de l'ONU, grâce à la mise en place de ses cinq commissions régionales, dont les travaux sont insuffisamment connus.

Rappel historique des institutions mondiales

Au moment où nous proposons une nouvelle institution mondiale, il est intéressant d'examiner comment ont été créées celles qui existent aujourd'hui. L'observation du passé est le meilleur moyen de préparer l'avenir.

La plupart résultent d'initiatives d'un ou de plusieurs chefs d'État visionnaires, qui ont senti la nécessité de leur création et qui ont convaincu plusieurs autres chefs d'État. Ceux-ci se sont alors concertés de manière à formuler une proposition concrète

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

puis de la proposer aux autres pays. Au début, seuls quelques États y ont souscrit, puis on a constaté une augmentation rapide du nombre des pays adhérents. Ce nombre s'est accru de plus en plus.

L'Organisation des Nations unies (ONU). L'histoire des Nations unies mérite d'être connue. Elle a succédé à la Société des nations (SDN) début 1946. Celle-ci avait été fondée lors de la signature du traité de Versailles, en 1919, sur proposition du président Wilson. Elle s'installa à Genève et débuta avec 45 membres, les États-Unis, refusant d'en faire partie. Plusieurs pays s'en sont retirés: le Brésil (1926), le Japon et l'Allemagne (1933), et l'Italie (1937). L'URSS en fut exclue (1939).

L'expression Nations unies, due au président des États-Unis, Franklin D. Roosevelt, apparut pour la première fois dans la Déclaration des Nations unies, datée de janvier 1942, par laquelle les représentants de 26 pays s'engageaient à poursuivre ensemble la guerre contre les puissances de l'Axe.

La charte de l'ONU

La charte des Nations unies fut élaborée par les représentants de 50 pays, réunis à San Francisco du 25 avril au 26 juin 1945. Ils prirent pour base de leurs travaux les propositions rédigées entre août et octobre 1944 à Dumbarten Oaks par les représentants de la Chine, des États-Unis et de l'URSS. La charte fut signée le 26 juin 1945 par 50 pays auxquels s'ajouta la Pologne, considérée néanmoins parmi les États membres originels. Aujourd'hui, l'ONU compte 191 membres.

Les agences de l'ONU

Les organismes financiers de **Bretton Woods** (juillet 1944), la **Banque mondiale** (Bird, 1946), le **Fonds monétaire international** (FMI, 1945) et la **Société financière internationale** (SFI, 1956) ont été mises en place, parallèlement à l'ONU, afin de financer des programmes de développement dans les pays les

LES INSTITUTIONS MONDIALES

moins favorisés. Ils ont accordé des prêts garantis par les gouvernements concernés, pour contribuer à la croissance du commerce international et promouvoir la stabilité et la liberté des changes, complétés par des droits de tirages spéciaux. Enfin, pour promouvoir le développement des États membres la SFI a pris part au financement d'entreprises privées, par le biais de prises de participation ou de prêts à long terme.

L'Union postale universelle (UPU) est probablement la plus ancienne institution mondiale. En 1863, sur l'initiative du Postmaster général des États-Unis, Montgomery Blair, est organisée à Paris une conférence qui établit un certain nombre de principes pour des accords réciproques. En 1874, soit onze ans plus tard, une conférence est organisée à Berne, par le gouvernement suisse, sous la direction du réformateur de la poste allemande, Heinrich von Stephan, et aboutit au traité de Berne portant création de l'Union générale des postes. Ce traité est signé le 9 octobre par 22 nations. En 1878, elle prend le nom d'Union postale universelle et devient, en 1948, une institution spécialisée des Nations unies. Aujourd'hui, elle compte 190 pays membres, emploie six millions de personnes dans 700 000 établissements postaux, assurant le traitement et la distribution de 430 milliards d'envois dans le monde.

L'Organisation mondiale de la propriété industrielle (OMPI) a pour vocation de promouvoir l'utilisation et la protection des œuvres de l'esprit. En 1883, la convention de Paris a reconnu le caractère international de la propriété industrielle tels que les brevets d'invention, les marques, les dessins ou modèles industriels, avec 14 États membres. En 1886, la Convention de Berne l'a étendu aux œuvres littéraires et artistiques (littérature, théâtre, chanson, opéra, dessin, peinture, sculpture et architecture). L'OMPI a été créée en 1970, pour devenir en 1974 une institution spécialisée du système des Nations unies. Située à Genève, avec ses 940 fonctionnaires

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

originaires de 95 pays et avec ses 182 États membres, elle incarne la Communauté mondiale des scientifiques, des écrivains et des artistes. À l'ère de l'Internet qui donne accès aux musiques, aux chansons et aux livres du monde entier, à une époque où la concurrence technique engendre des espionnages industriels et scientifiques, et où la concurrence commerciale pousse aux viols de la propriété des marques, on peut imaginer l'importance et la complexité de sa mission et la nécessité de parachever les législations mondiales des mécanismes régulateurs.

Le Bureau international du travail (BIT), transformé après la guerre en **Organisation internationale du travail (OIT)** a été créé en 1919, à Versailles, lors de la Conférence de la paix. Et pourtant sa nécessité avait déjà été soulignée au XIX^e siècle par le Gallois Robert Owen et le Français Daniel Legrand. Leurs idées mises à l'épreuve au sein de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs, créée à Bâle en 1901, furent reprises dans la constitution de l'Organisation internationale du travail d'avril 1919. Neuf pays ont participé à la préparation de sa législation qui fut incorporée dans la partie XIII du traité de Versailles. Ultérieurement, l'OIT est devenue une institution spécialisée de l'ONU.

L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a été fondée, dès 1943, à Hot Springs (Virginie, États-Unis) par 44 chefs de gouvernement. En 1945, elle devenait un organisme spécialisé des Nations unies ; elle réunit 187 États membres.

Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) a été créé dès le début du fonctionnement de l'ONU, tant l'importance de la sauvegarde des enfants est apparue nécessaire au lendemain d'une guerre, qui avait fait 35 millions de victimes.

LES INSTITUTIONS MONDIALES

L'Assemblée générale des Nations unies lui a affecté une dotation incluse dans son budget.

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a été créée à la conférence de Chicago en 1944 et établie à Montréal (Canada) pour uniformiser les normes, les pratiques et les procédures du transport aérien, en promouvoir la sécurité et assister les pays en développement.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) est entrée en vigueur avec 26 États, le 7 avril 1947; là encore, il s'agissait de mettre en place très rapidement un organisme se consacrant aux problèmes de la santé. Elle compte actuellement 192 États membres.

L'Organisation maritime internationale (OMI) fut créée en 1948 par la conférence maritime de l'ONU, établie à Londres (Angleterre), pour tous les problèmes techniques maritimes, pour recommander l'adoption de normes de sécurité et lutter contre les pilliers des mers.

La Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced) a tenu sa première réunion à Genève en 1964, décidant de se réunir tous les quatre ans, tandis que des organes intergouvernementaux se réuniraient entre les sessions et qu'un secrétariat permanent fournirait l'appui logistique et fonctionnel nécessaire. Par ailleurs, les pays en développement ont créé le Groupe des 77 qui compte aujourd'hui 131 membres. Ceux-ci se réunissent régulièrement et adoptent des positions communes présentées à l'assemblée générale de l'ONU.

L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) a été précédée par la Commission internationale de coopération intellectuelle à Genève (1922-1946), avec son agence exécutive l'Institut

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

international de coopération intellectuelle (Paris, 1925-1946) et le Bureau international d'éducation (Genève, 1925-1968), le tout intégré ultérieurement dans l'Unesco. En 1942, une conférence des ministres de l'Éducation alliés s'intéresse à ce problème et propose une Conférence des Nations unies pour l'établissement d'une organisation éducative et culturelle. En novembre 1945, à Londres, les délégués d'une quarantaine d'États créent une organisation destinée à instituer une véritable culture de la paix; 37 de ces États signent l'acte constitutif, qui entre en vigueur dès 1946, ratifié par 20 États. L'Unesco comprend aujourd'hui 190 pays, après une absence temporaire des États-Unis.

L'Organisation mondiale du développement industriel (Onudi) a été créée par une résolution de l'assemblée générale des Nations unies en novembre 1966, en l'incluant dans son budget. Succédant au Centre de développement industriel mis en place par l'ONU dès 1961, elle est devenue une agence spécialisée des Nations unies en 1976.

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). L'Organisation européenne de coopération économique (OECE), créée grâce au plan Marshall offert par les États-Unis aux pays européens qui le voudraient pour leur reconstruction d'après-guerre, n'avait pas une dimension mondiale, bien qu'elle soit amenée à jouer un rôle important dans les affaires économiques mondiales. On pourrait s'inspirer du modèle de ce plan, par lequel les États-Unis ont proposé aux entreprises européennes des crédits d'achat de biens et d'équipements, pour un montant total qui a atteint plus de 15 milliards de dollars de l'époque, soit plus de 100 milliards de dollars d'aujourd'hui, favorisant la reconstruction européenne, ainsi que la reconversion et la croissance de l'économie américaine. L'OECE est devenue par la suite l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Les trente pays qui

LES INSTITUTIONS MONDIALES

en font partie sont essentiellement les pays occidentaux, auxquels se sont joints le Japon, la Corée, l'Islande, l'Australie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et la Turquie.

Ses services collectent et publient les statistiques économiques des pays membres, notamment celles relatives à l'aide publique au développement, dans son comité d'aide au développement. Le comité les conseille dans leurs politiques économiques, analysant les nécessités de l'environnement, du développement, de l'énergie, de l'agriculture et des échanges, tout en se penchant sur les problèmes éthiques et techniques, industriels, sociaux, fiscaux, ainsi que ceux de l'éducation et de l'emploi.

L'OCDE a élargi son champ d'action à d'autres économies dans une centaine de pays, parmi les plus dynamiques. Il est souhaitable qu'elle associe à ses travaux les divers continents, au stade de l'élaboration de ses propositions. Souvenons-nous que le projet tendant à favoriser les investissements privés internationaux, connu sous le nom d'AMI (Agreement on Multinational Investments), a échoué, les pays concernés ayant rejeté certaines de ses propositions jugées trop favorables aux entreprises des pays développés.

Arrêtons-nous maintenant sur l'existence d'une série de comités, groupes et clubs réunissant soit les gouverneurs des banques centrales, soit des ministres des Finances, soit des chefs d'État. Ceux-ci ont été mis en place par des gouvernements ayant senti la nécessité de compléter les organismes public mondiaux par des structures parallèles.

Le Groupe des 5 (G5) a été créé dans les années 1970 pour coordonner les politiques économiques de l'Allemagne, des États-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne et du Japon. Il s'intégra dans le Groupe des 7 (G7) avec l'entrée du Canada et de l'Italie, devenu G8 en 1997, lorsque la Russie fut invitée à s'y joindre. C'est en 1975 à Rambouillet, à l'invitation du président de la République Française, Valéry Giscard d'Estaing,

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

que ce groupe du G7 devint une tradition de rencontres annuelles des chefs d'État et de gouvernement de ces pays. Mais ce groupe, s'il est un outil précieux de compréhension et d'influence mutuelle, n'exerce aucun pouvoir de décision. Il serait souhaitable qu'il évolue de manière à se doter de pouvoirs d'actions communes. De plus, il est limité à certains pays membres de l'OCDE, ce qui nuit à ses possibilités d'action mondiale. On peut observer néanmoins que, depuis une décennie, les réunions du G8 s'ouvrent de plus en plus aux pays émergents et aux pays en développement.

Le Groupe des 20 (G20) s'est constitué le 26 septembre 1999 comme forum de consultation concernant le système financier international. En plus des 8 membres du G8, il comprend l'Afrique du Sud, l'Arabie Saoudite, l'Argentine, l'Australie, le Brésil, la Chine, la Corée du Sud, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique et la Turquie, soit en tout 19 États membres, plus deux représentants institutionnels, l'Union européenne et la Banque mondiale. Il peut se réunir au niveau des chefs d'État. Il a été présidé pendant deux années par le Premier ministre du Canada, Paul Martin, et actuellement par le président de la République populaire de Chine, Hu Jintao. L'ensemble de ces pays compte 4 milliards d'habitants, soit les deux tiers de la population mondiale, provenant des cinq continents. On peut penser que si les chefs d'État de ces pays décidaient d'approuver le traité que nous proposons, la face du monde en serait changée.

La clé d'une bonne gouvernance mondiale réside dans une bonne entente entre le G8 et le G20. Celle-ci est entre les mains des chefs d'État et de gouvernement.

Tant que les pays riches voudront dominer le monde et imposer leurs vues, ils sèmeront la haine et la révolte. Si leurs gouvernements comprennent que le Nord et le Sud, les pays développés et les moins développés, les pays industrialisés et les

LES INSTITUTIONS MONDIALES

pays agricoles, doivent coopérer et que tous y trouveront avantage, alors une ère nouvelle pourra apparaître.

Les réformes de l'ONU et de l'OMC

Une première approche à notre projet aurait pu consister à transformer l'ONU pour lui permettre de mieux jouer le rôle qu'elle devrait jouer.

La charte des Nations unies adoptée en 1945 par 51 États n'a dû son existence qu'aux horreurs de la Seconde Guerre mondiale et des ignobles violations des droits de l'Homme en Europe et ailleurs.

Son objectif principal était d'assurer la paix dans le monde, mais aussi de contribuer aux progrès économiques et sociaux de l'humanité, dans le respect des droits de l'Homme et dans le cadre d'institutions démocratiques.

La charte prévoyait sa propre révision au bout de dix années, ce qui n'a pas été réalisé. Deux modifications sont seulement intervenues en 1965 et 1973 portant sur le nombre des membres du Conseil de sécurité.

Elle précise les conditions de sa révision, mais peut-on imaginer que l'Assemblée générale des Nations unies puisse accepter à une majorité des deux tiers de renoncer à son principe démocratique fondamental de «un État une voix», ou de se transformer en une institution d'actions et pas seulement de recommandations?

Lorsqu'on analyse le tableau qui présente tout ce qui entre dans le système des Nations unies (voir annexe 7) on ne peut qu'être effaré par sa complexité, ses double emplois et le nombre des organes et organismes, des institutions spécialisées, des programmes et des fonds, ainsi que des commissions techniques et régionales. Cela semble ingouvernable, mais se trouve expliqué par cette croissance pendant cinquante années, des besoins reconnus et des tentatives pragmatiques de réponse sectorielle. Si on devait recréer aujourd'hui cet ensemble, il serait

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

vraisemblable que l'on aurait des structures plus simples, plus rationnelles et mieux coordonnées. Ajoutons la difficulté d'avoir à traiter avec 191 nations.

Plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis cette création et l'expérience montre que face à des défis nouveaux d'une ampleur et d'une complexité inimaginable autrefois, il faut avoir la vision, le courage d'engager des transformations profondes et de mettre en place non seulement sa réforme, mais un complément de structures et de moyens pour susciter et organiser des actions internationales dans les domaines où les États-Nations sont impuissants à mettre en place des solutions de survie.

La première tâche consiste à réformer l'ONU pour la rendre plus efficace, plus démocratique et plus transparente. Nous n'aborderons pas ce vaste sujet qui fait l'objet d'études dans le cadre d'une réorganisation administrative et de rapports initiés par le secrétaire général Kofi Annan, l'un intitulé « Nous peuples : société civile, Organisation des Nations unies et gouvernance mondiale » (avril 2004) et l'autre « Un monde plus sûr, notre affaire à tous » préparé par un groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et les changements (décembre 2004).

Il faut y ajouter le rapport de Jeffrey Sachs sur le projet du millénaire.

En mars 2005, le secrétaire général Kofi Annan a présenté ses recommandations reposant sur ces diverses analyses, dans un rapport intitulé « Dans une liberté plus grande, vers le développement, la sécurité et les droits de l'Homme pour tous ». Ce rapport détaillé mérite une attention particulière, étant motivé par les défis mondiaux et étant porteur de solutions pratiques. On ne peut qu'approuver ses propositions principales, tels que l'élargissement du Conseil de sécurité pour y associer davantage les grandes nations et le continent africain, le renforcement des actions de l'Assemblée générale, la réforme de l'Ecosoc, la création d'un Conseil des droits de l'Homme, en lieu et place de la

LES INSTITUTIONS MONDIALES

Commission des droits de l'Homme, et l'amélioration du travail du secrétariat général.

Ces rapports et les projets de réforme seront débattus fin 2005, et on ne saurait préjuger du résultat de cette entreprise, qui sera fortement influencé par la position des États-Unis. La réalisation du Pacte mondial des Nations unies laisse bien augurer d'une volonté de changement.

La réforme plus profonde que nous proposons, avec la mise en place d'institutions nouvelles, ayant la personnalité juridique, le recours à des taxes mondiales contrôlées par une assemblée parlementaire vont au-delà de ces propositions, mais il est évident que dans le cadre de sa mission, il n'appartenait pas au secrétaire général de s'engager dans cette voie. Seuls les pouvoirs politiques des États peuvent l'envisager. Ce premier mouvement de réforme, même s'il reste très limité, non seulement ne rend pas impossible une nouvelle étape, mais en facilite l'étude et la réalisation.

Pour en revenir à la charte des Nations unies, celle-ci précise dans son article 2 qu'« aucune disposition de la présente charte n'autorise les Nations unies à intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence d'un État. »

Le problème de l'ingérence dans les affaires d'un État a fait, à juste titre, l'objet de nombreux débats contradictoires. Si c'est un problème très sérieux dans les cas d'intervention armée, il se pose de façon différente dans les domaines humanitaires. Il est inopportun d'intervenir sans demande du gouvernement concerné. De telles demandes sont très généralement formulées, surtout lorsqu'il s'agit de catastrophes de grande ampleur. Le cas dramatique du récent tsunami illustre bien une évolution dans ce domaine: la Chine, qui n'avait jamais demandé d'aide internationale pour des catastrophes naturelles dont elle avait souvent dissimulé l'ampleur, est entrée dans le jeu de la solidarité internationale en offrant de l'aide aux pays éprouvés dans le Sud-Est asiatique. Le Myanmar, en revanche, peut être

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

considéré comme une exception, car bien qu'ayant souffert du tsunami, son gouvernement n'a pas indiqué ses considérables dommages ni fait appel à l'aide internationale. L'Inde, dont on a pu voir l'ampleur dramatique des dégâts causés par le tsunami, a indiqué qu'elle pouvait assumer seule les aides à sa population et les reconstructions nécessaires, sans avoir recours à l'aide internationale.

On ne peut que tenir compte, et éventuellement respecter, de telles positions des gouvernements nationaux.

Notre projet respecte la légitimité et la souveraineté de chacun des États qui signeront le traité que nous proposons, comme les respectent également les institutions régionales.

Dans les domaines économiques et sociaux, le devoir d'ingérence se pose quand il concerne l'extrême misère, la protection des enfants ou l'organisation du travail. Il faut renforcer les actions du Pnud, de l'OIT, de l'OMC et du Haut Commissariat aux droits de l'Homme. Notre projet peut y contribuer et pallier les insuffisances. Ce sont des domaines où la Communauté mondiale devrait exprimer sa volonté d'action en y associant les autres pays membres de l'ONU qui partageraient leurs vues. Néanmoins, il ne s'agirait pas de s'immiscer dans les affaires intérieures d'un État, mais de conditionner son maintien dans la Communauté par le respect de ses règles fondamentales.

Les pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations unies sont très limités; elle peut seulement «étudier [...] discuter [...] attirer l'attention du Conseil de Sécurité [...] provoquer des études [...] faire des recommandations [...] de manière à développer la coopération internationale dans les domaines économique, social, de la culture intellectuelle et de l'éducation, de la santé publique [...]». Son seul pouvoir de décision concerne l'adoption de son budget.

L'autre seul domaine de décision est celui dévolu au Conseil de sécurité de l'ONU.

Le Conseil de sécurité, composé de quinze membres, «dispose d'un pouvoir d'action pour le maintien de la paix et de la

LES INSTITUTIONS MONDIALES

sécurité internationale » et « les membres de l'Organisation conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité » (article 25 de la Charte). Cela signifie que la sécurité dans le monde est confiée aux gouvernements de ces quinze États, mais surtout aux cinq membres permanents de ce Conseil, et même à un seul d'entre eux, puisqu'il est reconnu à chacun un droit de veto. Ces cinq membres fondateurs de l'ONU, cités dans la Charte sont: « la République populaire de Chine, la France, l'URSS (remplacée par la Russie), le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique du Nord ». Les dix autres membres sont élus par l'Assemblée générale pour deux ans non renouvelables, en tenant compte « en premier lieu de la contribution des membres de l'Organisation au maintien de la paix et de la sécurité internationale et aux autres fins de l'Organisation, et aussi d'une répartition géographique équitable ».

On a bien vu le succès de certaines interventions dans les opérations militaires des casques bleus, mais on a aussi pu constater la relative inapplication de cette disposition dans l'affaire irakienne.

Aucune autre instance n'a de pouvoir de décision quant aux politiques mondiales concernant notamment la santé, l'environnement et les conditions générales de la vie des peuples.

Le secrétaire général « agit à toutes les réunions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et du Conseil de tutelle [...] Il présente à l'Assemblée générale un rapport annuel sur l'activité de l'Organisation », et « il peut attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Ce pouvoir de proposition est important et le secrétaire général l'a utilisé notamment pour proposer des réformes dans le fonctionnement de l'ONU. Très conscient de la gravité de la situation actuelle et ayant déclaré qu'il y avait une certaine analogie avec les circonstances de la naissance des Nations unies, Kofi

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

Annan pourrait aller plus loin encore, en reconnaissant que le maintien des structures actuelles constitue une menace à la sécurité internationale. En s'inspirant de notre projet de traité, il pourrait mettre à l'étude une proposition d'ajouter au Conseil de sécurité un comité chargé des missions du Conseil de la Communauté mondiale. Tels sont ses pouvoirs auquel s'ajoute celui de gérer le personnel de l'ONU. On en voit les limites puisqu'ils ne comportent pas ceux de la décision et de l'action.

Le Conseil économique et social des Nations unies (Ecosoc) est un des principaux organes des Nations unies, dont il coordonne les activités économiques et sociales. Ses 54 membres sont élus par l'Assemblée générale pour une période de trois ans avec une répartition géographique de 14 sièges aux États africains, 11 aux États asiatiques, 6 aux États d'Europe orientale, 10 aux États d'Amérique latine et des Caraïbes et 13 aux États de l'Europe occidentale et autres pays, incluant les États-Unis, le Canada et la Turquie. L'Ecosoc a produit de nombreux rapports sur les problèmes mondiaux essentiels qui méritent d'être mieux connus et exploités. Il consulte les très nombreuses ONG à qui il reconnaît un statut consultatif. Il serait souhaitable de l'associer davantage aux décisions et aux actions mondiales et de s'assurer que sa composition reflète les entreprises, les syndicats et la société civile, comme cela est le cas dans les conseils économiques nationaux et celui de l'Union européenne, quitte à en augmenter l'effectif.

L'idée du Pacte mondial des Nations unies proposée par le secrétaire général Kofi Annan en janvier 1999 et officiellement réalisée en juillet 2000, présente une expérience ambitieuse de coopération interprofessionnelle et de recherche collective de solutions aux problèmes mondiaux. Le pacte incite les entreprises à contribuer aux objectifs du millénaire, assurant l'émergence d'une entreprise citoyenne consciente de sa responsabilité sociale. Il regroupe déjà 2 000 entreprises,

LES INSTITUTIONS MONDIALES

provenant de 80 pays, des syndicats internationaux, et un grand nombre d'ONG, ainsi que des établissements universitaires et d'enseignement supérieur, qui travaillent en parallèle avec l'ensemble des organes et agences des Nations unies. Un premier sommet du pacte mondial s'est tenu au siège de l'ONU le 24 juin 2004. Ainsi s'amorce un nouveau type de partenariat mondial entre les entreprises et les pouvoirs publics.

Le rôle des agences de l'ONU

Quant aux agences des Nations unies, il faut bien comprendre leur rôle normatif essentiel, et sans lequel notre monde serait dramatiquement inorganisé, mais aussi les limites de leurs interventions qui trouvent leur cause dans les traités les instituant, ou dans le manque de moyens financiers et de décisions politiques.

L'Organisation internationale du travail a un pouvoir de proposition de conventions internationales qui nécessitent l'approbation des États, heureusement très fréquente. Elle dispose de certains moyens de contrôle, mais sans aller jusqu'à des possibilités de sanctions. Cela ne veut pas dire que son influence n'a pas été considérable. Ses très nombreuses conventions ont fait l'objet de profondes modifications dans les législations nationales et ont fortement influencé les évolutions sociales de l'ensemble de ses pays membres, même si certains ne les ont pas formellement approuvées. L'OIT associe dans son conseil d'administration des représentants des syndicats et des chefs d'entreprise, aux côtés des représentants des gouvernements, ce qui lui confère une légitimité particulière et contribue à la maintenir proche des réalités du travail. On peut le constater tant dans sa recherche des valeurs éthiques sociales universelles, que dans son action pour organiser sa coopération avec la société civile.

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

L'Unesco est davantage un artisan de dialogues qu'un véritable opérateur dans les domaines éducatifs, culturels et scientifiques. Elle est devenue un centre incontournable de réunions et d'études pour les immenses et passionnants problèmes culturels du monde. Elle participe activement à la lutte contre l'illettrisme. On doit souligner ses actions très positives dans le classement de nombreux sites historiques et prestigieux dont elle a assuré la protection et souvent la restauration, comme par exemple pour la reconstruction du temple de Borobudur, en Indonésie. Cela confirme que dès que l'on confie des missions précises et des moyens financiers à ces organismes, ils sont tout à fait désignés et compétents pour les exécuter.

L'OMS est un précieux lieu de rencontres, d'idées, de recherche et d'informations, mais elle n'est pas un acteur direct dans la gestion de la santé. Son ambitieuse mission est « d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible ». Il y a une exception significative, c'est son rôle dans la diffusion des vaccins où, proche du terrain, elle montre son efficacité potentielle. Cependant, elle ne peut intervenir là où il y a des responsabilités nationales, telles que dans les législations concernant la santé et la gestion hospitalière. Dans ce domaine, la mondialisation se doit d'intervenir essentiellement au titre de la solidarité mondiale et à la demande des gouvernements qui le souhaitent. Cela exige la mise en pratique du principe de subsidiarité. En revanche, son action de prévention face aux risques considérables d'épidémies mondiales, aggravés par les voyages et les déplacements massifs de la population, par les exportations notamment de produits alimentaires, fait partie de ces priorités mondiales dont la Communauté mondiale doit s'assurer qu'elle est perçue et abordée comme il se doit. Cela se manifeste tout autant lors de désastres naturels avec les risques d'épidémies concernant les survivants.

LES INSTITUTIONS MONDIALES

L'Onusida. Dès 1986, l'OMS a assuré en première ligne la lutte contre le VIH/sida. Malheureusement pour l'humanité, dans le milieu des années 1990, l'épidémie continuait à se propager de manière dramatique. Onusida a alors été créée en 1996 pour mettre en commun les efforts dans la lutte contre cette épidémie avec ceux de huit agences des Nations unies (Pnud, Unicef, Fnuap, OMS, Unesco, Banque mondiale rejoints par Pnucid et OIT). À leurs efforts ajoutons tous ceux des communautés humaines et des gouvernements à travers le monde. Cet indispensable élan de solidarité est exemplaire de ce que doit représenter une solidarité mondiale. Malgré de telles actions, le nombre de personnes affectées par ce virus est passé de 20 millions en 2000 à plus du double actuellement.

L'Unicef, chargée par l'Assemblée générale des Nations unies «de défendre les droits des enfants, d'aider à répondre à leurs besoins essentiels et de favoriser leur plein épanouissement» doit remplir une mission tellement considérable et attachante qu'il nous faut lui donner des moyens qui viennent compléter les efforts insuffisants d'un grand nombre de nations. Heureusement, son budget alloué est complété par la vente de cadeaux et de cartes de vœux et par des dons généreux. Ainsi, un mois après le tsunami de décembre 2004, l'Unicef pouvait déjà interrompre sa collecte de fonds pour les sinistrés, qui avait atteint 300 millions de dollars.

L'Organisation mondiale du commerce et ses 148 États membres est un élément essentiel du rééquilibrage économique mondial. Elle possède d'importants pouvoirs en établissant les règles et les disciplines du commerce mondial, en décidant l'abaissement des barrières douanières et en disposant d'une procédure de règlement des conflits. Le traité de Marrakech (1994), qui lui a donné naissance, en remplacement du Gatt, en fait un lieu permanent d'analyse et d'action sur le commerce mondial. Nous avons souligné son extraordinaire croissance,

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

qui n'est pas près de se ralentir, et son impact décisif sur les niveaux de vie et de l'emploi à travers le monde. On a pu suivre les difficiles négociations, voire les affrontements entre les États membres, à chacune de ses spectaculaires réunions, tant les intérêts en jeu sont importants. On peut le comprendre, quand on connaît l'ardente nécessité pour chaque pays de pouvoir exporter une part de sa production agricole et industrielle, et de devoir importer des produits essentiels, comme le pétrole, pour beaucoup d'entre eux. Les décisions se prennent par des compromis, souvent imposés par les pays les plus puissants, qui ne peuvent méconnaître les besoins des autres pays. Mais il n'existe pas de pouvoir démocratique d'arbitrage entre ces intérêts souvent divergents. Les énormes excédents du commerce extérieur de certains et les déficits des autres devraient conduire à en rechercher les causes et à en exiger les remèdes. Ce fut longtemps le cas des surplus japonais; c'est devenu celui de la Chine, dont les structures sociales et la valeur de la monnaie faussent les équilibres recherchés. La vraie préoccupation pour chaque pays est d'estimer les emplois perdus par les importations et de les comparer avec ceux assurés par les exportations; ces derniers peuvent représenter de 20 à 40 % de l'activité de certains pays. De même, on doit s'intéresser à la valeur des prix mondiaux des matières premières et des produits agricoles pour lesquels des procédures doivent être instaurées pour éviter que des mouvements conjoncturels occasionnels ne ruinent les producteurs. La mise en place de caisses de stabilisation permet d'y remédier.

L'Université des Nations unies. Cette communauté de professeurs se consacre à des programmes postuniversitaires, à des travaux de recherche et à la diffusion des connaissances destinées à promouvoir les principes de la charte des Nations unies. L'idée en avait été proposée par le secrétaire général U Thant en 1969. Ses opérations ont débuté à Tokyo en 1975, comme organisme autonome, sponsorisé par les Nations unies et

LES INSTITUTIONS MONDIALES

l'Unesco. Elle s'est successivement étendue dans son Institut mondial de recherches sur le développement économique (Helsinki, 1985), son Institut pour les nouvelles technologies (Maastricht, 1990), son Institut pour les ressources naturelles d'Afrique (Accra, 1990) et son Institut pour les technologies de l'informatique (Macao, 1992). Les nombreuses publications de ses professeurs apportent des éclairages nouveaux sur les grands problèmes mondiaux.

Le besoin de nouvelles institutions

Il est plus difficile de réformer une institution que d'en créer une nouvelle. En 1999, Madeleine Albright, alors secrétaire d'État des États-Unis, le reconnaissait et préconisait l'établissement d'une Alliance mondiale des démocraties. Elle s'inspirait de l'ouvrage de Jim Huntley intitulé *Pax Americana* (1988) proposant une « union des démocraties » d'initiative américaine.

Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, apporte lui-même la réponse lorsqu'il déclare, à Whitehall aux côtés du Premier ministre britannique Tony Blair: « Le monde a besoin d'un forum de décision collectif et d'un instrument d'action collective » (février 2005).

L'Organisation des Nations unies n'a de pouvoirs d'intervention que pour la sécurité au sein de son Conseil de sécurité. Rappelons que la charte a confié à seulement cinq États membres permanents et à dix États membres à mandats pluriannuels, la charge d'assurer la paix mondiale.

Il convient d'ajouter, dans un même esprit, et comme nous le proposons, une entité traitant des autres aspects des préoccupations mondiales, économiques, sociales, humanitaires et environnementales assumée, au départ, par un nombre limité d'États membres, soit quinze au début et un maximum de vingt-cinq dans les dix premières années. C'est à eux qu'il appartiendra de rassembler leurs efforts pour atteindre des objectifs ciblés d'interventions prioritaires.

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

L'organisation de cette entité devra tenir compte du constat des blocages et des imperfections du système onusien. Ses institutions seront plus démocratiques et participatives, ce que permet une Assemblée parlementaire, innovation et élément essentiel dans les prises de décisions politiques mondiales. Elle inclut la mise en place de moyens financiers propres à faire aboutir ses interventions, à la fois par des recettes basées sur des taxes mondiales et une capacité d'emprunt devenue possible par la reconnaissance de son entité juridique.

Tout ceci apparaîtra plus clairement dans l'analyse du traité instituant la Communauté mondiale.

Conclusion

Quel sera l'avenir de ce projet ?

Il dépendra de sa prise en considération par un ou plusieurs chefs d'État ou de gouvernement qui pourront le faire étudier, en discuter, l'amender puis le proposer à d'autres gouvernements. Ce sera un test essentiel de leur vision politique et de leur volonté de faire évoluer les institutions mondiales dont ils auront reconnu le rôle indispensable.

Parallèlement, une certaine diffusion lui sera donnée, pour engager débats et propositions et intéresser les responsables politiques, les ONG et l'opinion publique. Il sera indispensable de mobiliser la bonne volonté, la force de conviction et de pression de tous ceux qui, à travers le monde, partagent cette angoissante vision des problèmes et de l'insuffisance des remèdes proposés pour les résoudre.

On peut s'attendre à l'opposition des anarchistes et des ultranationalistes, auxquels il conviendra de faire valoir la portée de ce projet, sans espérer convaincre cette minorité agissante.

On abordera enfin la phase de ratification auprès des pays dont les gouvernements auront bien voulu approuver ce traité. Cela supposera un vote des parlements nationaux, confirmant le caractère démocratique de ce traité, bien que ceux-ci n'aient

LES INSTITUTIONS MONDIALES

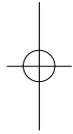
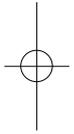
plus la possibilité de l'amender, car les traités font l'objet d'un vote positif ou négatif après la ratification par les chefs d'État. Il serait donc souhaitable, avant d'atteindre cette dernière étape, que des consultations soient prévues parmi les pays envisageant de s'engager dans cette voie.

Le lent cheminement de l'Europe vers des institutions communautaires montre la difficulté de l'innovation. Les leaders politiques en ont conscience, et les peuples les suivent difficilement.

Ce traité propose des pistes de réflexions pour mieux aborder la complexité, mais aussi l'urgence de la mise en place d'une gouvernance mondiale démocratique et transparente. C'est un projet à long terme, qui propose des solutions concrètes dont certaines sont réalisables dans la décennie à venir. Il propose des institutions et une politique de lutte contre la misère, pour assurer dans le monde l'unité et la sécurité.

Que sera le monde de demain ? Quel avenir pour l'humanité ? Ces angoissantes questions sont au cœur des préoccupations contemporaines. Elles dépendent d'éléments imprévisibles : que seront les nouvelles découvertes scientifiques, leurs applications et leurs conséquences ? Comment se comporteront les peuples et leurs gouvernants ? Pourra-t-on corriger les dysfonctionnements contemporains ?

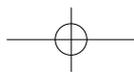
Les grandes tendances économiques, écologiques et démographiques se poursuivront, mais avec des correctifs susceptibles d'en éviter les méfaits à moyen terme. Il faut faire confiance au génie humain et à sa capacité d'adaptation pour prévenir et minimiser les menaces qui l'affectent. Il lui faut mettre en place et en application des principes de bonne gouvernance. Ainsi pourra se réaliser un développement soutenable et équitable, pour le mieux-être de notre Communauté mondiale.

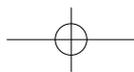
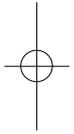




Deuxième partie

**Traité instituant
la Communauté mondiale**





1. Présentation du traité instituant la Communauté mondiale

Le traité instituant la Communauté mondiale propose de combler un vide institutionnel dans le domaine de la gouvernance mondiale. Les problèmes économiques, sociaux et environnementaux ne sont pas systématiquement abordés d'une manière globale, démocratique et transparente.

Ce traité précise les domaines où s'imposent l'élaboration et la mise en œuvre de politiques mondiales. Il définit les applications du principe de subsidiarité et met en place des institutions nouvelles qu'il associe à l'ensemble onusien, à savoir un Conseil de la Communauté mondiale, une Assemblée parlementaire et une Commission mondiale.

Il s'est inspiré du traité de Paris (1951) instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, de l'expérience institutionnelle de l'Union européenne et de son projet de Constitution.

Le titre : **Traité instituant la Communauté mondiale**

Ce titre est significatif et novateur car il met en évidence l'émergence de la Communauté mondiale. Cela ne veut pas dire que l'on ignore les nations, mais on a préféré donner plus de poids aux populations qui pourront ainsi se sentir associées. Le système onusien, avec sa charte conférant une voix à chaque État membre arrive à cette anomalie que Malte ou le Togo pèsent aussi lourd dans les décisions de l'Assemblée générale des Nations unies que la Chine ou les États-Unis. Certes, cela est corrigé au sein du Conseil de sécurité. Nous avons préféré une pondération des voix tenant compte de la population et du poids économique des pays, tout en évitant un écrasement des petits par les plus puissants.

Nous avons également préféré le terme « communauté » à celui d'« union », qui aurait été plus fort, car il semble que les esprits ne soient pas aujourd'hui préparés à de tels engagements. Rappelons que l'Europe a commencé par être une communauté, avant de devenir une union.

Nous avons évité de donner une connotation constitutionnelle à ce projet, car cela le rendrait inacceptable pour beaucoup de pays, attachés à leur souveraineté. Dans certains cas, la constitution nationale pourrait même leur interdire de ratifier ce traité.

D'ailleurs le contenu même du traité, écartant de sa compétence des domaines repris par d'autres institutions, tels que la défense et la justice, ne peut pas apparaître comme imposant une constitution mondiale, malgré le caractère emblématique et spectaculaire qu'aurait entraîné ce choix. Il est clair que la souveraineté des États et le pouvoir de leurs gouvernements n'est pas remis en cause.

Enfin, nous avons préféré le mot « mondial » à « international » car il correspond à la dimension de ce projet qui, comme nous le verrons, devra être adopté par des pays provenant au moins de trois continents, afin de ne pas être

PRÉSENTATION DU TRAITÉ INSTITUANT LA COMMUNAUTÉ MONDIALE

confondu avec d'autres efforts tout aussi louables d'accords interrégionaux, tels que l'Euro-Méditerranée, ou la Communauté atlantique.

Ce caractère mondial sera également confirmé par l'exigence que la population totale des États membres dépasse un milliard de personnes.

Le préambule

Le préambule souligne l'ampleur des défis mondiaux; il rappelle les besoins humains et les exigences de la nature, les menaces qui pèsent sur la sécurité, les transformations résultant de la mondialisation des phénomènes économiques, sociaux, culturels et scientifiques, la croissance démographique, l'ampleur du chômage et de la misère, les risques sanitaires, les menaces qui pèsent sur la nature et l'énormité des désastres causés par les catastrophes naturelles.

Il exprime les insuffisances des organismes mondiaux et propose un nouveau cadre institutionnel pour y remédier, en insistant sur les principes de subsidiarité et le droit à l'exercice de coopérations renforcées pour les États qui le souhaitent.

Il rappelle l'importance des moyens financiers à mettre en œuvre d'une manière ample et régulière et qui doivent être répartis équitablement.

Il introduit le traité de la Communauté mondiale.

On retrouve dans ce traité certains principes fort bien rédigés dans le projet de Constitution européenne, signé par 25 pays et en cours de ratification.

Titre I : Définition et objectifs de la Communauté mondiale

Le titre I établit une Communauté mondiale à laquelle les États membres confèrent des compétences pour atteindre leurs objectifs communs.

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

Cette Communauté est ouverte à tous les États membres de l'ONU et qui souscrivent aux valeurs de la charte des Nations unies et de la Déclaration des droits de l'Homme.

Le présent traité respecte les identités nationales des États membres de l'ONU.

La Communauté a pour objectifs d'unir les efforts pour relever ensemble les défis mondiaux auxquels les nations isolées sont incapables de faire face, par des actions concertées soit au sein de l'ONU, soit dans le cadre des institutions mises en place dans le traité.

Dans le cadre des objectifs généraux exprimés dans le préambule, le traité précise les domaines spécifiques de sa compétence, à savoir les six secteurs ci-dessous :

A. L'environnement, l'utilisation de l'espace, de la mer et des océans, la protection de la nature et le développement durable.

B. Les affaires économiques : politique générale de croissance et d'investissements, politique monétaire, agriculture, pêche, commerce, industrie, services, tourisme, énergie, transport et communications.

C. Les affaires sociales : chômage, misère et exclusion, habitat.

D. L'éducation et la formation.

E. La santé, l'eau potable, la prévention et la lutte contre les épidémies.

F. La météorologie, le climat et les catastrophes naturelles.

Nous avons vu pourquoi d'autres secteurs importants de la vie mondiale ne semblaient pas nécessairement entrer dans les compétences d'action de la Communauté. C'est notamment le cas de la sécurité – compte tenu de la compétence du Conseil de sécurité et de l'existence de l'Otan et de ses 26 pays membres – et le cas du respect des droits de l'Homme, proclamé dans la charte et défendu par le Haut Commissariat aux droits de l'Homme.

Rien ne s'opposerait par la suite à ce que cette question soit revue, dans le cadre d'une modification du traité telle qu'elle est

PRÉSENTATION DU TRAITÉ INSTITUANT LA COMMUNAUTÉ MONDIALE

prévue, si les solutions apportées ne convenaient pas aux États membres.

Pour les domaines retenus seront désignés des commissaires responsables, dont nous préciserons les fonctions et les moyens d'action, ainsi que les coopérations nécessaires qu'ils mettront en place avec les organismes existants dans ces domaines.

La Communauté est dotée de la personnalité juridique, ce qui est indispensable pour lui permettre d'acquérir les moyens financiers nécessaires pour la réalisation de son budget, la mise en place de ses programmes et la gestion de son personnel ainsi que pour atteindre ses objectifs.

Titre II : Les compétences de la Communauté mondiale

Ce titre exprime les principes fondamentaux justifiant l'existence même de la Communauté, à savoir le principe d'attribution qui définit ses compétences et leurs limites, le principe de subsidiarité, bien connu en Europe, qui exclut les cas où des solutions nationales ou régionales sont suffisantes, et le principe de proportionnalité fixant le contenu des interventions en évitant qu'elles n'excèdent ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs recherchés.

Dans la plupart des cas, ces compétences n'ont pas un caractère d'exclusivité, c'est-à-dire qu'elles seront généralement partagées soit avec l'ONU, lorsque celle-ci n'a pas une exclusivité d'intervention, soit avec les États et les communautés régionales lorsque ceux-ci interviennent dans les mêmes secteurs. Néanmoins, une fois un programme décidé par la Communauté, ce sont ses institutions qui le mettent en oeuvre.

Certains États membres de la Communauté peuvent désirer entreprendre des actions auxquelles d'autres ne désireraient pas participer. Cela leur sera possible, au titre d'une coopération renforcée, mais pour leur conférer le label mondial et éviter une concurrence avec des projets régionaux, il faudrait que ces

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

actions soient soutenues par une majorité de pays, provenant d'au moins trois continents et concernant la moitié de la population des membres de la Communauté.

La Communauté peut coopérer dans le cadre d'actions d'appui, de coordination ou de complément à des programmes des Nations unies, particulièrement dans des circonstances requérant des actions urgentes dans les domaines de la santé, de catastrophes naturelles ou de crise économique.

D'une manière générale, la préférence reste pour la Communauté de réaliser des programmes dont elle conserve la maîtrise.

Titre III: Le cadre institutionnel

Les propositions du traité sont très innovantes dans le domaine des institutions.

Cela est bien normal car la carence de gouvernance mondiale résulte de son manque de structures de décision politique, à part celles du Conseil de sécurité des Nations unies et de l'Organisation mondiale du commerce.

Nous avons souligné qu'aucune instance onusienne n'a de pouvoir de décision quant aux politiques mondiales concernant notamment la santé, l'environnement et les conditions générales de la vie des peuples. Sans nier l'importance du travail normatif indispensable et considérable accompli, il faut bien admettre que leurs interventions ne peuvent pas répondre aux exigences des secteurs concernés.

Il s'agit donc d'instaurer une démocratie mondiale représentative, qui ait des pouvoirs d'intervention dans ces domaines. C'est ce que propose ce traité.

Il a fallu s'inspirer d'un modèle à caractère multinational, et nous avons choisi celui des institutions européennes.

Dans notre projet, deux institutions sont comparables, car elles expriment la structure même d'une démocratie internationale: le Conseil mondial et l'Assemblée parlementaire. Deux

PRÉSENTATION DU TRAITÉ INSTITUANT LA COMMUNAUTÉ MONDIALE

autres en revanche sont très différentes: la Commission à qui est conféré un véritable rôle exécutif et les conseils des ministres dont le rôle est davantage consultatif dans les secteurs qui leur sont dévolus.

Le Conseil mondial de la Communauté

Ce Conseil composé des chefs d'État et de gouvernement est l'organe essentiel. Il donnera à la Communauté sa fiabilité, il la guidera, il disposera d'un pouvoir de décision, et les nations seront rassurées en voyant leurs chefs d'État les représenter avec des pouvoirs collectifs.

Il est présidé par une personnalité extérieure à ce Conseil et élue par lui à la majorité qualifiée, pour une durée de deux ans et demi renouvelable une fois.

Il se réunit au moins deux fois par an.

Toutes les décisions relatives aux programmes, au budget lui sont soumises, après proposition de la Commission et examen par l'Assemblée parlementaire. La recherche d'un consensus sera mise en œuvre, mais la décision finale appartient au Conseil mondial, qui votera à la majorité qualifiée. Le Conseil peut néanmoins exiger que certaines questions fassent l'objet d'un vote unanime.

Le Conseil des pays fondateurs pourra prévoir de limiter le nombre de ses membres, afin d'assurer l'efficacité de ses travaux. Cette question devra être abordée et mise en application lorsque le nombre des pays membres atteindra vingt-cinq. Des pays pourront alors se regrouper pour avoir un représentant commun, ou pourront choisir de confier leur pouvoir à un membre du Conseil.

Ce Conseil des pays fondateurs fixera la manière dont sera établie la définition de la majorité qualifiée, prévue à l'article 6.

L'Assemblée parlementaire de la Communauté

Une dimension démocratique des institutions est indispensable. Elle ne peut provenir que par la désignation de représentants élus. Ses membres seront donc élus dans chacun des pays

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

membres, suivant la procédure que ceux-ci choisiront, soit par les parlements nationaux, ainsi impliqués dans le processus communautaire, soit au suffrage universel direct.

L'incompatibilité avec divers mandats est prévue pour éviter des cumuls de rémunération et surtout des conflits d'intérêt et d'emploi du temps, car l'expérience montre la prédominance des mandats nationaux au détriment des mandats internationaux.

On en a limité le nombre, pour gagner en efficacité, et on a introduit un certain degré de proportionnalité, pour tenir compte du nombre des habitants par pays membres, sans cependant désavantager les pays à moindre population.

Un minimum de deux sessions annuelles de deux semaines est prévu, ainsi qu'un travail de commissions spécialisées dans les domaines de compétence de la Communauté.

Certaines réunions pourraient bénéficier de consultations par Internet, s'inspirant des projets en cours de consultation des parlementaires nationaux, amorçant un e-Parlement mondial.

On a retenu une procédure de motion de censure pour assurer la responsabilité démocratique des membres de la Commission.

La Commission mondiale

La Commission mondiale est l'organisme exécutif de la Communauté.

Ses membres sont élus par l'Assemblée parlementaire, pour cinq ans, renouvelables une fois.

Leur nombre est compris entre 10 et 30. Ce chiffre dépendra de la charge des projets à entreprendre. Dès le début, il sera nécessaire de prévoir un Commissaire pour chacun des six domaines retenus, plus deux commissaires pour le secteur économique et deux pour le secteur social, compte tenu de l'ampleur et de la diversité de ces secteurs.

Son président est nommé par le Conseil mondial, statuant à la majorité qualifiée.

PRÉSENTATION DU TRAITÉ INSTITUANT LA COMMUNAUTÉ MONDIALE

Cette Commission sera au cœur de l'activité mondiale et se voit confier plus de pouvoirs d'intervention que n'en a le secrétariat général des Nations unies. Il doit devenir un opérateur et un réalisateur de projets, soit ceux de la Communauté, soit en coordonnant ses interventions avec les actions ou les propositions de l'ONU, en y associant plus étroitement les États membres de la Communauté.

Les Conseils des ministres

Il est essentiel d'associer étroitement les autorités nationales aux projets et aux actions de la Communauté. C'est avec l'appui et la compréhension de leurs ministres que les réalisations pourront se faire.

Par exemple, il serait impensable d'élaborer une politique de l'énergie sans la contribution effective des ministres compétents dans les États membres. Il appartiendra aux Commissaires de faire valoir les aspects mondiaux de ce secteur, afin d'en tirer les conséquences dans les politiques communes nécessaires, eu égard à l'interdépendance mondiale, et aux investissements à entreprendre, eu égard à la solidarité mondiale.

La même chose peut être dite dans les autres domaines de compétence de la Communauté, en particulier les problèmes de l'eau et de l'alimentation, de la santé et de l'environnement, de l'éducation et de la formation.

C'est donc en commun que se réuniront ces experts gouvernementaux, sous l'égide du Commissaire du secteur concerné. Le travail préalable et ultérieur sera effectué par le Commissaire et ses collaborateurs. Les recommandations et conclusions de ces travaux devront être approuvées par les conseils des ministres compétents, à la majorité qualifiée puis seront présentées pour approbation à la Commission correspondante de l'Assemblée parlementaire et pour décision au Parlement et au Conseil mondial.

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

La majorité qualifiée

Entre le choix de «un pays un vote» et celui d'un vote proportionnel à la population, il était nécessaire de trouver une troisième voie. La solution retenue est qu'une décision ne pourra être appliquée que si elle réunit à la fois une majorité des pays membres et que ceux-ci comprennent une majorité de la population totale de la Communauté.

Dans les délibérations au sein du Conseil mondial, la recherche de consensus est éminemment souhaitable. Dans certains cas le vote doit être unanime, comme pour les questions relatives à la fiscalité mondiale. Dans le cas de projets concrets, il pourrait être prévu que lorsque le gouvernement d'un pays s'abstient ou vote contre, il ne participe pas à l'action proposée.

Titre IV : Les relations avec les institutions et les organismes mondiaux

La principale objection que l'on pourrait faire à ce traité serait de dire que l'Organisation des Nations unies et ses agences traitent déjà de ces sujets.

La réponse est que malheureusement l'opinion publique mondiale constate qu'il n'existe ni politiques mondiales dans ces secteurs ni institutions ayant des pouvoirs de décision et d'interventions pour faire prendre les mesures de survie qui les préoccupent à juste titre.

Les agences de l'ONU ont acquis une expérience, une connaissance des problèmes et développé un sens des responsabilités, dans une ambiance de coopération personnelle ignorant les nationalismes et les racismes, à laquelle il faut rendre hommage.

Leurs dirigeants et leurs personnels sont profondément conscients des problèmes mondiaux que nous évoquons et qu'ils expriment depuis des années avec pertinence, eux-mêmes déplorant les limites de leurs moyens et le manque de politiques mondiales cohérentes.

PRÉSENTATION DU TRAITÉ INSTITUANT LA COMMUNAUTÉ MONDIALE

Ce traité n'est pas mis en place pour les combattre ou pour se substituer à elles, mais bien au contraire pour leur apporter une relance d'espoir et d'actions.

À partir du moment où un groupe d'États apportera une nouvelle cohérence dans les politiques mondiales et une concentration sur les secteurs vitaux, on sentira le progrès et la nouvelle efficacité des réalisations mondiales.

Ainsi la première tâche des commissaires sera d'établir des relations de confiance avec les agences spécialisées dans leur secteur (voir annexe 7).

Le Commissaire chargé de l'environnement et du développement durable maintiendra un contact prioritaire avec le Pnud et le Pnue, avec l'espoir que celui-ci se transforme en une véritable institution dans l'esprit de ce traité.

Le Commissaire chargé des affaires économiques aura de nombreux interlocuteurs, la Cnuced, l'AIEA, la FAO, l'OACI, l'OMI, l'OMT, l'OMC, l'UIT, ainsi que le groupe de la Banque mondiale. On comprendra la nécessité qu'il soit assisté de deux commissaires adjoints !

Le Commissaire chargée des affaires sociales travaillera avec l'OIT, le HCR, l'Unicef, Un-Habitat, le Fnuap.

Le Commissaire chargé de l'éducation et de la formation retrouvera à l'Unesco une puissante organisation, avec laquelle pourront rapidement être définis des projets concrets et complémentaires.

Le Commissaire chargé de la santé trouvera des interlocuteurs particulièrement compétents à l'OMS, dont il reconnaîtra le rôle important dans le domaine normatif et son rôle actif dans la diffusion des vaccins. Mais il faudra prévoir d'autres interventions possibles, à la demande des pays membres, et à titre humanitaire, dans des domaines médicaux et hospitaliers qui n'entrent pas dans la compétence de l'OMS.

Le Commissaire chargé de la météorologie, du climat et des catastrophes naturelles tiendra compte des travaux importants de l'OMM, du Pnud, veillera à l'évolution des accords de

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

Kyoto. Il apportera son appui aux efforts révélés nécessaires par le tsunami, à la fois dans les mesures destinées à limiter les conséquences des tremblements de terre, des cyclones, des inondations et des éruptions volcaniques, ainsi qu'à l'organisation des moyens d'intervention mondiale rapide et organisée, lorsque ces séismes atteignent une dimension exigeant la manifestation de la solidarité mondiale.

Les commissaires travailleront en étroite liaison avec l'Ecosoc et avec les services du Pacte mondial, pour apporter toute leur collaboration à la réalisation de leurs études et de leurs projets.

En effet, il n'est pas proposé de créer un Comité économique et social propre à la Communauté, compte tenu de ce qui existe déjà à l'ONU.

Une certaine coordination sera nécessaire car les commissaires partageront certaines responsabilités communes avec plusieurs institutions. Ils pourront également faire appel à l'Unops, comme service d'appuis aux projets.

De toute façon, il n'est pas question de se substituer aux relations existantes entre les États membres et ces organismes.

Quant au président de la Commission, il lui reviendra d'engager les relations avec le groupe de la Banque mondiale et les organismes financiers susceptibles d'apporter leurs contributions à la réalisation des projets de la Communauté.

Enfin comme membres de l'OMC, les gouvernements membres de la Communauté auront à cœur de faire prévaloir dans les négociations un esprit communautaire, c'est-à-dire d'assurer une évolution harmonieuse du commerce mondial, dans l'intérêt de l'ensemble des nations, avec une évolution mesurée vers un accroissement des échanges qui évite d'augmenter le chômage des pays industrialisés et l'exploitation des pays en développement, chaque pays devant rechercher un équilibre dans ses échanges extérieurs.

PRÉSENTATION DU TRAITÉ INSTITUANT LA COMMUNAUTÉ MONDIALE

Titre V : Les finances de la Communauté mondiale

La mise en œuvre de ce traité va exiger des ressources financières, tant pour assurer les dépenses de fonctionnement des institutions que pour financer les programmes d'action et d'investissement que la Communauté décidera d'entreprendre.

Comme pour tout État ou établissement public, les ressources proviennent de la fiscalité et des emprunts.

À partir du moment où la fiscalité intervient, les contribuables ont un droit de regard sur le montant et l'usage fait de leur contribution. Cette exigence nécessite un mécanisme démocratique de décision et de contrôle. Pour le premier impôt international, celui de la Ceca, le traité l'instituant avait prévu en créant à côté de la Haute Autorité une assemblée composée des représentants des peuples. Ceux-ci étaient désignés par les parlements des États membres, ce que nous prévoyons par ailleurs.

Une fois rappelés et admis les principes fondamentaux d'une bonne gestion financière, le problème sera d'alimenter régulièrement le budget de la Communauté.

Quelques exemples donneront des ordres de grandeur des budgets nécessaires.

Le cas de l'ONU : ses dépenses de fonctionnement sont de 1,8 milliard de dollars (2005) et de 12 milliards avec les agences ; il s'y ajoute les dépenses pour le maintien de la paix qui varient d'année en année, mais dont la moyenne avoisine les dépenses de fonctionnement. Le corps commun d'inspection s'est vu attribuer un budget de 5,38 milliards de dollars pour l'année 2005 et 122 millions pour 22 missions de politique spéciale. Les contributions sont réparties entre les États, auxquelles s'ajoutent des contributions volontaires pour les problèmes de sécurité ou le fonctionnement des agences.

Dans le cas de l'Union européenne, ses dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 6 milliards d'euros, dont 2,8 milliards pour la Commission et 2,3 milliards pour les autres institutions, sur un budget total de 112 milliards d'euros (2005), dont

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

50 milliards pour l'agriculture et 43 milliards pour les actions structurelles. Elles sont couvertes pour 75 % par les contributions des États et pour le reste par des prélèvements sur les droits de douanes, les importations agricoles et la TVA.

Une ville comme New York a un budget de 51 milliards de dollars, Paris de 6,9 milliards d'euros, dont 5,3 milliards consacrés à son fonctionnement et Berlin 17 milliards d'euros.

En ce qui concerne la Communauté mondiale, il lui appartiendra d'évaluer le montant de ses dépenses de fonctionnement et de prévoir les modalités de recettes les meilleures, le tout dépendant du nombre de pays participants. Ces dépenses de fonctionnement seront faibles, comparées à celles de l'aide publique, aux budgets des grandes villes ou aux dépenses militaires.

Leur prise en charge, avec une assiette large, pèsera peu au niveau d'une population concernée de 1 à 4 milliards d'habitants.

Le vrai enjeu est politique et dépendra des résultats que l'on peut en espérer. Il faut observer que les communautés les plus prospères sont celles qui sont le mieux gérées.

Le recours à des taxes mondiales est nécessaire et la Communauté mondiale vaut bien une bonne gouvernance.

Il appartiendra à la Communauté mondiale de prendre ses décisions, suivant les procédures que propose le traité, pour le choix des assiettes et pour la fixation des taux. Par précaution, nous avons proposé que les décisions soient prises à l'unanimité des membres du Conseil mondial. Si, en dépit d'une recherche de consensus, une proposition retenait les deux tiers de la majorité qualifiée, le retrait des pays opposants devrait être envisagé, sous réserve néanmoins qu'il reste suffisamment de membres représentatifs de la Communauté mondiale.

En effet, dans le cas où les gouvernements soucieux d'organiser la Communauté mondiale seraient dans l'impossibilité de trouver un accord sur la fixation de taxes communes, il faudrait éviter que cela ne bloque l'approbation de ce traité.

PRÉSENTATION DU TRAITÉ INSTITUANT LA COMMUNAUTÉ MONDIALE

Enfin il a été prévu, comme à l'ONU, un cadre financier pluriannuel indispensable, compte tenu des délais nécessaires à la mise en œuvre de programmes mondiaux.

Titre VI : L'exercice des compétences

Pour rester très pragmatique, on n'a pas inclus dans le texte du traité l'ensemble des modalités de son fonctionnement. Ainsi il appartiendra à la Commission, dès sa formation, de préparer un règlement intérieur, qui pourra entrer en vigueur sauf opposition du Conseil ou de l'Assemblée parlementaire.

Il est nécessaire de prévoir les principes d'utilisation des langues, pour respecter celles des États membres, mais aussi pour faciliter les travaux des institutions et limiter leur coût de fonctionnement. Le texte du traité sera traduit dans les six langues officielles de l'ONU, afin d'être proposé à l'ensemble des nations. Celles-ci sont retenues comme langues officielles de la Communauté, sous réserve que chacune soit la langue officielle d'un État membre; on peut espérer que cela stimulera certains pays à se joindre au groupe des membres fondateurs.

On laisse cependant une certaine souplesse dans la pratique en maintenant un minimum de trois langues à utiliser dans les réunions, suivant les désirs des participants.

Titre VII : La vie démocratique de la Communauté mondiale

Les institutions de la Communauté mondiale doivent répondre à l'aspiration populaire de transparence et de participation.

L'égalité des citoyens est rappelée comme une valeur fondamentale de la démocratie et celle-ci est organisée comme démocratie représentative, par l'existence de l'Assemblée parlementaire. Il est évidemment nécessaire que des personnalités

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

élues expriment les aspirations populaires et contrôlent leurs applications.

Mais cela n'est pas suffisant, et il convient de favoriser une démocratie participative, en établissant un dialogue régulier avec les entreprises, les syndicats, les cités et collectivités nationales et régionales et la société civile. On a évité de créer une nouvelle institution de la Communauté dans ce but, en préférant avoir recours à l'Ecosoc et aux acteurs du Pacte mondial des Nations unies. Néanmoins, cela n'exclut pas des initiatives de consultation et de dialogue que les institutions souhaiteraient entreprendre et cela impose une transparence de leurs travaux, dont l'exigence est rappelée.

La mise en place d'un médiateur peut être réalisée, à la demande de l'Assemblée parlementaire.

Titre VIII : L'appartenance à la Communauté mondiale

Tout État membre de l'ONU appartient à la Communauté mondiale, s'il est disposé à en appliquer les règles et les obligations.

Ainsi sont indiqués les critères d'éligibilité, les procédures d'adhésion, ainsi que celles de suspension du droit d'appartenance ou de retrait volontaire de la Communauté.

Cependant pour la mise en place de l'ensemble de ce processus, il est prévu des limites d'admission pour les dix premières années, comme on va le voir dans l'examen du titre suivant.

Titre IX : Procédures de ratification, de mise en place et de révision du traité

Les procédures de ratification du traité se réfèrent aux pratiques des relations internationales, sans y ajouter de contraintes particulières.

PRÉSENTATION DU TRAITÉ INSTITUANT LA COMMUNAUTÉ MONDIALE

En revanche, pour assurer son caractère mondial d'une part, et pour permettre l'efficacité de sa mise en place, il est proposé de fixer un nombre minimum et un nombre maximum d'États membres pour les dix premières années.

Le nombre minimum proposé est de 15 États membres, provenant de trois continents et dont la population totale dépasse un milliard d'habitants. Ces critères confèrent un caractère mondial à la Communauté, qui ne pourrait pas se contenter de ne résulter que d'une Communauté entre deux régions, même si cela paraît souhaitable par ailleurs, comme pour l'EurAfrique ou la Communauté de l'Atlantique Nord, ni qu'elle ne résulte que de l'alliance de plus petites nations qui n'auraient pas l'influence politique, ni les moyens financiers pour assurer la réussite de la Communauté.

Pourquoi 15? Ce chiffre correspond à celui des 15 membres du Conseil de sécurité prévu par la charte de l'ONU. Cela lui confère donc une représentativité indiscutable.

L'idéal serait que le G20, avec ses 4 milliards d'habitants, prenne l'initiative de mettre en place le traité. Si ses 20 membres ne pouvaient se mettre d'accord, il serait possible aux trois quarts d'entre eux d'en prendre l'initiative, ou à d'autres de se regrouper dans ce but tout en regrettant une absence éventuellement temporaire de certains de ses membres.

On est cependant contraint de limiter le nombre des États fondateurs pour permettre une mise en œuvre efficace des institutions et roder leur fonctionnement.

Il est apparu précédemment que la plupart des institutions internationales ont débuté avec un nombre limité d'États partageant la même vision et que de nombreux autres États ont souhaité par la suite se joindre à ces institutions, en élargissant la communauté des fondateurs. Il serait possible d'admettre plusieurs autres États qui le souhaiteraient, en limitant le nombre à 25, et en donnant ainsi une possibilité d'améliorer la représentation des cinq continents et d'ajouter plusieurs petites ou moyennes nations.

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

En revanche, il ne faut pas laisser à l'écart d'autres États qui souhaiteraient participer à la Communauté, à cause de ce *numerus clausus*, c'est pourquoi il est proposé d'établir dès le début de la mise en vigueur du traité des dispositions spéciales les y associant comme partenaires privilégiés.

Au bout de dix années, il est prévu une réforme de ce traité pour tenir compte de son expérience et des opinions des États fondateurs et de ceux souhaitant se joindre à eux.

Certaines révisions pourraient être envisagées avant ce délai à la demande du Conseil et de l'Assemblée parlementaire.

2. Texte du traité instituant la Communauté mondiale

Sommaire du traité

Préambule

Titre I – Définition et objectifs de la Communauté mondiale

Titre II – Les compétences

Principes fondamentaux

Compétence partagée

Coopération renforcée

Actions d'appui, de coordination ou de complément

Titre III – Le cadre institutionnel

Le Conseil mondial de la Communauté

L'Assemblée parlementaire mondiale

La Commission mondiale

Les Conseils des ministres

Titre IV – Les relations avec les institutions et organismes
mondiaux

L'ONU et ses agences

Le Conseil économique et social

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

Les Institutions et organismes financiers (Banque mondiale, Fonds monétaire international et Société financière internationale)

L'OMC

Titre V – Les finances de la Communauté mondiale

Titre VI – L'exercice des compétences

Titre VII – La vie démocratique de la Communauté mondiale

Titre VIII – L'appartenance à la Communauté mondiale

Titre IX – Procédures de ratification, de mise en place et de révision du traité

Contenu du traité

PRÉAMBULE

ATTENDU,

que les nations ne peuvent maîtriser seules des problèmes vitaux, affectant l'humanité;

que l'air et l'eau ignorent les frontières;

que les forêts, les ressources naturelles, énergétiques et artistiques font partie d'un patrimoine mondial;

que la misère sévit sur tous les continents;

que les menaces qui pèsent sur la vie individuelle et collective de milliards d'êtres humains affectent leur santé, leur sécurité, la qualité de leur vie et leur survie, qui sont causées par des pollutions, la consommation de drogues, des catastrophes naturelles, des attentats criminels et des conflits régionaux, et que ces menaces exigent des mesures préventives et correctives reposant sur des décisions collectives de solidarité mondiale;

que la diversité des nations, dans leurs richesses, leur taille, leurs traditions et leurs cultures nécessite la protection des plus faibles contre les pouvoirs des plus forts, la sauvegarde des particularismes et des identités culturelles;

TEXTE DU TRAITÉ INSTITUANT LA COMMUNAUTÉ MONDIALE

que les mouvements mondiaux des produits, des idées, des techniques, des capitaux et des populations sont insuffisamment organisés et contrôlés et que des législations spécifiques sont indispensables, compte tenu de l'ampleur et de la rapidité de ces mouvements;

que le banditisme et les crimes contre l'humanité nécessitent de nouveaux efforts de lutte pour les réduire, voire les éliminer, et la consolidation des pouvoirs de tribunaux de justice mondiale;

que l'évolution démographique, par la croissance de la population mondiale et l'accroissement de la durée de vie, pose de nouveaux problèmes d'éducation et de formation, d'emplois et de retraite, et que ces problèmes affectent à des degrés divers l'ensemble des pays du monde, appelant des correctifs locaux et mondiaux;

que les institutions nationales, régionales et mondiales de notre époque sont impuissantes à faire face à ces menaces, malgré des efforts de constructions d'entités multinationales sur les divers continents et l'existence de l'Organisation des Nations unies et de ses agences;

Les États, cosignataires de ce traité, réaffirmant solennellement leur volonté collective de politiques humanitaires communes et de coopération multilatérale s'engagent :

À amplifier et corriger le fonctionnement de l'ONU, de manière à le rendre plus efficace, plus transparent et plus démocratique.

À mettre en place de nouvelles institutions internationales nécessaires tout en s'appuyant sur les institutions existantes.

À dégager les moyens financiers indispensables pour compléter les actions nationales et multinationales existantes afin

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

de conférer à la dimension mondiale des défis des moyens réguliers, amples et gérés démocratiquement.

À influencer et soutenir les grands courants de l'économie, de la pensée, et de la science pour les mettre au service des hommes, quelle que soit leur origine, leur race ou leur religion.

Et en conséquence adoptent le traité instituant la Communauté mondiale, telle qu'elle est définie ci-après.

TITRE I
DÉFINITION ET OBJECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ
MONDIALE

Article 1. Établissement et valeurs de la Communauté

1. Ce traité établit une Communauté mondiale à laquelle les États membres confèrent des compétences pour atteindre des objectifs communs.

2. Cette Communauté est ouverte à tous les États membres de l'ONU et respectant les valeurs exprimées dans sa charte.

3. La Communauté respecte l'identité nationale des États membres, inhérente à leurs traditions et à leurs structures institutionnelles, politiques et constitutionnelles. Elle reconnaît la spécificité et la diversité des cultures et des traditions locales, nationales et continentales.

Article 2. Les objectifs de la Communauté

4. La Communauté mondiale a pour objectifs d'unir les efforts des États membres pour relever ensemble les défis mondiaux auxquels les nations et les continents isolés sont incapables de faire face, par des actions concertées soit au sein de l'ONU, soit dans le cadre des institutions mises en place par ce traité.

TEXTE DU TRAITÉ INSTITUANT LA COMMUNAUTÉ MONDIALE

Article 3. Les domaines de compétences

5. Ces défis se manifestent dans les domaines ci-dessous, à l'intérieur desquels des actions urgentes et prioritaires devront être décidées et mises en œuvre.

6. Les six domaines retenus sont :

A) l'environnement, l'utilisation de l'espace, de la mer et des océans, et le développement durable ;

B) les affaires économiques : politique générale de croissance et d'investissements ; politique monétaire ; agriculture, pêche, commerce, industrie, services, tourisme, énergie, transport et communications ;

C) les affaires sociales : chômage, misère et exclusion, eau potable et habitat ;

D) l'éducation et la formation ;

E) la santé, eau potable, prévention et lutte contre les épidémies ;

F) la météorologie, le climat et les catastrophes naturelles.

Article 4. Les procédures d'action

7. La Communauté se donnera les moyens nécessaires pour réaliser des projets mondiaux correspondant aux attentes prioritaires des populations.

8. Les États membres participeront aux activités des Nations unies, en se conformant aux règles et principes qui les animent.

9. Les États membres facilitent à la Communauté l'accomplissement de sa mission et s'abstiennent de toutes mesures susceptibles de mettre en périls les réalisations entrant dans les objectifs de ce traité.

10. La Communauté est dotée de la personnalité juridique.

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

TITRE II LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ MONDIALE

Article 5. Principes fondamentaux

11. Le principe d'attribution régit la délimitation des compétences de la Communauté. Les principes de subsidiarité et de proportionnalité régissent l'exercice de ces compétences.

12. En vertu du principe d'attribution, la Communauté agit dans les limites des compétences que les États membres lui ont attribuées dans le traité en vue d'atteindre les objectifs qu'elle établit. Toute compétence non attribuée à la Communauté appartient à l'ONU, aux États membres et/ou à leurs unions régionales.

13. En vertu du principe de subsidiarité, la Communauté intervient seulement et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être atteints de manière suffisante par l'ONU, les États membres et/ou leurs unions régionales. Les institutions de la Communauté appliquent ce principe de subsidiarité. L'Assemblée parlementaire mondiale veille au respect de l'application de ce principe.

14. En vertu du principe de proportionnalité, le contenu et la forme de l'action de la Communauté n'excèdent pas ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs recherchés par le traité. Les institutions de la Communauté appliquent ce principe de subsidiarité. L'Assemblée parlementaire mondiale veille au respect de l'application de ce principe.

Article 6. Compétence partagée

15. La Communauté dispose normalement d'une compétence partagée avec les États membres, lorsque l'ONU ne dispose pas d'une compétence exclusive. L'exercice de cette compétence ne dispense pas les États membres d'agir dans ces

TEXTE DU TRAITÉ INSTITUANT LA COMMUNAUTÉ MONDIALE

domaines et sur leur territoire, conformément au principe de subsidiarité.

Article 7. Coopérations renforcées

16. Les États membres qui souhaitent instaurer entre eux une coopération renforcée peuvent recourir aux institutions de la Communauté. Ces actions, d'un caractère mondial, devraient être soutenues par une majorité de pays provenant d'au moins trois continents et concernant la moitié de la population des États membres. Elles doivent être autorisées par le Conseil mondial, sur présentation de la Commission.

17. Seuls les membres du Conseil mondial représentant les États participants prennent part à l'adoption des actes. Ceux-ci ne lient que les États participants.

Article 8. Actions d'appui, de coordination ou de complément

18. La Communauté peut engager des actions d'appui, de coordination ou de complément à des programmes des Nations unies, dans des circonstances requérant des actions urgentes, particulièrement dans les domaines de la santé, des catastrophes naturelles ou des crises économiques.

**TITRE III
LE CADRE INSTITUTIONNEL****Article 9. Les institutions**

19. La Communauté dispose d'institutions qui visent à poursuivre ses objectifs, promouvoir ses valeurs, servir les intérêts de la Communauté, de ses citoyennes et citoyens, et de ses États membres et à assurer la cohérence, l'efficacité et la continuité des politiques et des actions qu'elle mène en vue d'atteindre ses objectifs.

20. Ces institutions sont les suivantes :

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

Le Conseil mondial
L'Assemblée parlementaire
La Commission mondiale
Les Conseils des ministres

21. Chaque institution agit dans les limites des attributions qui lui sont conférées dans le traité, conformément aux procédures et dans les conditions prévues par celui-ci. Les institutions pratiquent entre elles une coopération loyale.

Article 10. Le Conseil mondial

22. Le Conseil mondial donne à la Communauté les impulsions nécessaires à son développement et définit ses orientations et ses priorités politiques générales.

23. Le Conseil mondial est composé des chefs d'État ou de gouvernement des États membres, ainsi que de son président et du président de la Commission.

24. Le Conseil mondial se réunit au moins deux fois par an, sur convocation de son président. Lorsque l'ordre du jour l'exige, les membres du Conseil mondial peuvent décider d'être assistés par un ministre et, pour le président, par un Commissaire mondial. Lorsque la situation l'exige, une réunion extraordinaire du Conseil mondial peut être convoquée par le président, de son plein gré, ou impérativement à la demande d'un tiers de ses membres.

25. Le président du Conseil mondial est élu par le Conseil mondial à la majorité qualifiée pour une durée de deux ans et demi, renouvelable une fois. Il préside et anime les réunions du Conseil mondial, en assure la préparation et la continuité en coopération avec le président de la Commission mondiale et œuvre pour faciliter la cohésion et le consensus au sein du Conseil mondial. Il présente à l'Assemblée parlementaire mondiale un rapport à la suite de chacune de ses réunions.

26. Le président du Conseil mondial ne peut exercer de mandat national.

TEXTE DU TRAITÉ INSTITUANT LA COMMUNAUTÉ MONDIALE

Article 11. L'Assemblée parlementaire

27. L'Assemblée, composée de représentants des peuples des États réunis dans la Communauté, exerce les pouvoirs de contrôle qui lui sont attribués par le présent traité. Il élit le président et les membres de la Commission mondiale.

28. L'Assemblée est formée de délégués élus, pour un mandat de cinq ans, soit au suffrage universel direct, soit par les Parlements nationaux suivant la procédure fixée par chaque État membre. Leur fonction est incompatible avec celles de parlementaire, de ministre ou de fonctionnaire national. Le nombre de ses membres ne dépasse pas 100, pour une Communauté de 25 États membres. La représentation des citoyens des pays membres est assurée de manière proportionnelle avec la fixation d'un seuil minimum de 1 membre et maximum de 6 membres par État membre. Cette répartition est fixée par le Conseil mondial à la majorité qualifiée.

29. L'Assemblée élit parmi ses membres son président et son bureau. Elle constitue des commissions destinées à étudier et proposer des actions entrant dans les compétences de la Communauté.

30. L'Assemblée se réunit en deux sessions annuelles d'une durée minimum de deux semaines chacune. Elle peut être convoquée en session extraordinaire, à la demande du Conseil mondial, statuant à la majorité qualifiée, ou à la demande de la moitié des membres de l'Assemblée. Elle procède en séance publique à la discussion du rapport général qui lui est soumis par la Commission. L'Assemblée, saisie d'une motion de censure sur le rapport, ne peut se prononcer sur ladite motion que trois jours au moins après son dépôt. Si la motion est adoptée à la majorité des deux tiers des voix exprimées et à la majorité des membres qui composent l'Assemblée, les membres de la Commission doivent abandonner collectivement leurs fonctions. Ils continueront à expédier les affaires courantes jusqu'à leur remplacement.

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

31. L'Assemblée arrête son règlement intérieur à la majorité des membres qui la composent. Les actes de l'Assemblée sont publiés dans les conditions prévues par ce règlement.

Article 12. La Commission mondiale

32. La Commission mondiale est l'organisme exécutif de la Communauté mondiale. Son président est désigné par le Conseil mondial statuant à la majorité qualifiée. Ses membres sont élus pour un mandat de cinq ans, renouvelables une fois, sur proposition du président, à partir de listes de candidatures présentées par les États membres.

33. Le nombre des commissaires est fixé à un minimum de 10 et à un maximum de 20. Ils peuvent être assistés de commissaires adjoints. Cet ensemble devra assurer une représentation équitable des divers continents. Les commissaires et commissaires adjoints ne pourront exercer simultanément aucune autre fonction.

34. À chaque commissaire est affecté un secteur d'activité correspondant aux domaines de compétence de la Communauté. Les décisions exécutoires sont prises à la majorité qualifiée, la voix du président étant prioritaire dans le cas d'un vote égalitaire.

35. Les compétences de la Commission sont de veiller à la mise en œuvre des projets dont elle a la charge, soit par son initiative soit à la demande du Conseil ou du Parlement.

36. La Commission exerce ses responsabilités en pleine indépendance. Les Commissaires et leurs adjoints ne sollicitent ni n'acceptent d'instructions d'aucun gouvernement et d'aucun organisme.

37. La Commission, en tant que collège, est responsable devant l'Assemblée parlementaire mondiale. Le président de la Commission est responsable devant l'Assemblée parlementaire mondiale des activités des commissaires. L'Assemblée parlementaire mondiale peut adopter une motion de censure, à la majorité des deux tiers; si une telle motion est adoptée, les

TEXTE DU TRAITÉ INSTITUANT LA COMMUNAUTÉ MONDIALE

commissaires doivent démissionner collectivement de leurs fonctions, en continuant à effectuer les affaires courantes jusqu'à la nomination d'un nouveau Collège.

Article 13. Les Conseils des ministres

38. Les ministres des États membres compétents dans un des secteurs où un projet est mis en route sont invités à se réunir à la demande de la Commission pour être associés aux études et à la mise en œuvre de ses programmes; ils en discutent et prennent position par vote à la majorité qualifiée; ces positions sont transmises à la Commission et à l'Assemblée parlementaire avant que ceux-ci ne se prononcent sur les textes et actes proposés.

Article 14. La majorité qualifiée

39. Lorsque le traité n'exige pas une décision prise à l'unanimité, celles-ci sont prises à la majorité qualifiée représentant la moitié des États membres et la moitié de la population de la Communauté.

40. Au sein du Conseil mondial, son président et le président de la Commission ne prennent pas part au vote.

TITRE IV
LES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS
ET LES ORGANISMES MONDIAUX

Article 15. Relations avec l'Organisation des Nations unies et ses agences

41. Le présent traité sera enregistré auprès du secrétariat de l'Organisation des Nations unies, suivant l'article 102 de la charte des Nations unies.

42. En cas de conflit entre les obligations de la Communauté mondiale et celles de la charte des Nations unies, ses obliga-

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

tions seront régies par celles de la charte, conformément à l'article 103 de cette charte.

43. La Communauté s'engage à respecter les décisions de la Cour internationale de justice, dans le cas où elle y serait mise en cause.

44. Les États membres conservent tous leurs droits et toutes leurs obligations à l'égard de l'ONU et de ses agences. Ils participent à leurs travaux et conservent leurs droits de vote exercés conformément aux décisions de leur gouvernement.

45. Néanmoins, avant les réunions de l'Assemblée générale des Nations unies et des principales réunions de l'Ecosoc et des agences des Nations unies, les représentants des États membres se réunissent pour analyser les ordres du jour et préparer d'éventuelles positions communes de manière à optimiser les travaux des Nations unies dans l'intérêt mondial. Ils peuvent désigner parmi leurs membres un représentant habilité à intervenir en leur nom.

46. Les États membres continuent à participer individuellement aux programmes des agences des Nations unies. Ils peuvent également participer collectivement à certains programmes de ces agences et leur proposer d'autres programmes dont ils reconnaîtraient l'importance et/ou l'urgence, et ceci indépendamment des programmes propres à la Communauté.

47. La Commission de la Communauté s'assure que ses commissaires travaillent en étroite liaison avec les agences spécialisées dans leurs domaines de compétence; une liaison spéciale avec l'organisation du Pacte global des Nations unies est mise en place.

48. Dans le cas où certains domaines de coopération mondiale ne seraient pas adéquatement suivis par une agence de l'ONU, la Communauté mondiale pourra mettre en place un département spécialisé chargé de ce domaine. Cette réalisation pourra se faire sur proposition de la Commission, approuvée à la

TEXTE DU TRAITÉ INSTITUANT LA COMMUNAUTÉ MONDIALE

majorité qualifiée, après avis du Parlement, par une décision du Conseil mondial, statuant à la majorité qualifiée.

49. Le département spécialisé disposera d'une existence juridique internationale, démocratique et transparente, placée sous le contrôle de la Commission et de l'Assemblée parlementaire et associant dans son Conseil d'administration des personnalités publiques et privées, compétentes dans le domaine en question.

Article 16. Autres institutions et organismes mondiaux

50. La Communauté collabore, collectivement ou à travers les représentants de ses États membres, aux activités des organismes financiers mondiaux – le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et son groupe, Bird, AID, SFI, Amgi, Cirdi – pour contribuer à y assumer des politiques démocratiques, transparentes et contrôlées, au service des priorités mondiales.

51. La Communauté peut faire appel à leurs compétences et à leurs contributions financières dans l'exercice de ses activités.

52. La Communauté, collectivement ou à travers les représentants de ses États membres, suit particulièrement les travaux de l'Organisation mondiale du commerce, afin de s'assurer que les négociations qui s'y déroulent respectent les priorités économiques et sociales mondiales, dans un esprit de compréhension et d'équité.

TITRE V

LES FINANCES DE LA COMMUNAUTÉ MONDIALE

Article 17. Les principes budgétaires et financiers

53. Toutes les recettes et dépenses de la Communauté doivent faire l'objet de prévisions pour chaque exercice budgétaire et être inscrites au budget.

54. Le budget doit être équilibré en recettes et dépenses.

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

55. Les dépenses inscrites au budget sont autorisées pour la durée de l'exercice budgétaire annuel.

56. L'exécution des dépenses inscrites au budget requiert l'adoption préalable d'un acte juridiquement obligatoire qui donne un fondement juridique à l'action de la Communauté et à l'exécution de la dépense.

57. En vue d'assurer la discipline budgétaire, la Communauté n'adopte pas d'actes susceptibles d'avoir des incidences notables sur le budget sans donner l'assurance que cette proposition puisse être financée dans la limite des ressources propres de la Communauté et du cadre financier pluriannuel visé à l'article 19 de ce titre.

58. Le budget de la Communauté est exécuté conformément au principe de la bonne gestion financière. Les États membres et la Communauté coopèrent pour que les crédits inscrits au budget soient utilisés conformément aux principes de la bonne gestion financière.

Article 18. Les ressources de la Communauté

59. Les ressources de la Communauté proviennent d'une politique de taxation mondiale, applicable aux pays membres, de contributions fixes ou volontaires des États membres, de possibilités d'emprunts auprès d'organismes financiers mondiaux, régionaux ou nationaux, ainsi que de recettes pouvant provenir de services ou de publications rémunérés.

60. Toutes les décisions relatives aux ressources de la Communauté, telles celles relatives à l'assiette et aux taux des taxes mondiales ou au calcul des contributions fixes, sont proposées par la Commission, présentées pour avis à l'Assemblée parlementaire mondiale et décidées par le Conseil mondial, statuant à la majorité qualifiée. Certains États peuvent demander à être exemptés de certaines taxes en raison de difficultés particulières. Leur requête devra être présentée au Conseil mondial qui se prononcera à la majorité qualifiée, l'État demandeur ne prenant pas part au vote.

TEXTE DU TRAITÉ INSTITUANT LA COMMUNAUTÉ MONDIALE

Article 19. Le cadre financier pluriannuel

61. Le cadre financier pluriannuel vise à assurer l'évolution des dépenses de la Communauté dans la limite des ressources propres. Il fixe le montant des plafonds annuels des crédits d'engagement par catégorie de dépenses.

62. Le cadre financier pluriannuel est adopté par la même procédure que le budget annuel.

63. Le budget annuel de la Communauté respecte le cadre financier pluriannuel.

64. Le Conseil mondial statue à l'unanimité lors de l'adoption du premier cadre financier pluriannuel suivant l'entrée en vigueur du traité.

Article 20. Le budget de la Communauté

65. L'Assemblée parlementaire mondiale et le Conseil mondial adoptent le budget sur proposition de la Commission, deux mois avant le début de son exercice. L'Assemblée parlementaire peut l'amender sans toutefois en augmenter les dépenses et sans prévoir des ressources supplémentaires pouvant les couvrir.

66. Dans le cas d'un refus du budget, la procédure initiale sera reprise par la Commission jusqu'à son adoption définitive. Si celle-ci intervient après la fin de l'exercice du budget précédent, on appliquera mensuellement par douzième le budget de l'année précédente.

TITRE VI
L'EXERCICE DES COMPÉTENCES**Article 21. Fonctionnement de la Communauté**

67. Dès que le traité entrera en vigueur, la Commission préparera un règlement intérieur, qui fixera les modalités d'application du traité, le fonctionnement de ses institutions et de son administration. Ce règlement sera présenté au Conseil et à

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

l'Assemblée parlementaire et entrera en vigueur un mois après, sauf opposition de la part du Conseil ou du Parlement.

Article 22. Langues de la Communauté

68. Les langues officielles de la Communauté sont celles des Nations unies, soit actuellement l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Cependant, si l'une ou l'autre de ces langues n'est pas la langue officielle d'au moins un État membre, elle ne sera pas retenue.

69. Le texte du traité sera traduit dans toutes les langues des pays membres.

70. Chaque institution fixera les règles qui lui seront propres dans le fonctionnement de ses travaux. Ainsi, elle pourrait n'utiliser que certaines langues pour certains de ses travaux et réunions, à condition que trois langues au minimum soient retenues.

TITRE VII
LA VIE DÉMOCRATIQUE DE LA COMMUNAUTÉ
MONDIALE

Article 23. Principe d'égalité démocratique

71. Dans toutes ses activités, la Communauté respecte le principe de l'égalité de ses citoyens.

Article 24. Principe de la démocratie représentative

72. Les citoyennes et les citoyens sont représentés par leurs députés à l'Assemblée parlementaire mondiale. Les décisions sont prises aussi ouvertement et aussi près des citoyens que possible.

Article 25. Principe de la démocratie participative

73. Les institutions de la Communauté donnent par les voies appropriées, aux citoyennes et citoyens et aux associations

TEXTE DU TRAITÉ INSTITUANT LA COMMUNAUTÉ MONDIALE

représentatives la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions dans tous les domaines d'action de la Communauté.

74. Les institutions de la Communauté entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile. La Commission procède à de larges consultations des parties concernées.

75. La Commission peut, sur initiative d'au moins un million de citoyens de la Communauté, provenant d'au moins un tiers des pays membres et de trois continents, être invitée à soumettre une proposition sur des questions mondiales pour lesquelles ils considèrent qu'un acte de la Communauté est nécessaire.

Article 26. Le médiateur mondial

76. Un médiateur mondial peut être nommé par l'Assemblée parlementaire pour recevoir les plaintes relatives à des cas de mauvaise administration au sein des institutions de la Communauté; il enquête et fait un rapport à leur sujet, en toute indépendance.

Article 27. Transparence des travaux des institutions de la Communauté

77. Afin de promouvoir une bonne gouvernance et d'assurer la participation de la société civile, les institutions œuvrent dans le plus grand respect possible du principe d'ouverture. Toute citoyenne et tout citoyen de la Communauté, ou toute personne morale ayant son siège dans un pays de la Communauté peut assister aux séances de l'Assemblée parlementaire mondiale qui siège en public.

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

TITRE VIII L'APPARTENANCE À LA COMMUNAUTÉ MONDIALE

Article 28. Critères d'éligibilité et procédure d'adhésion

78. La Communauté mondiale est ouverte à tous les États membres de l'Organisation des Nations unies.

79. Tout État qui veut devenir membre de la Communauté mondiale en fait la déclaration après avoir approuvé le traité qui l'institue, dans ses conditions légales et constitutionnelles. Cette déclaration est adressée au président de la Commission qui en prend acte et qui vérifie sa conformité aux exigences du traité. Le président la transmet au Conseil mondial et au Parlement mondial, et sauf opposition justifiée, confirme au chef d'État du pays candidat, en précisant les modalités d'application. Cette procédure doit se dérouler en moins de trois mois.

Article 29. Suspension des droits d'appartenance à la Communauté

80. Dans le cas où un État membre quitte l'ONU, il est de facto déchu de son appartenance à la Communauté, à la même date que son départ de l'ONU.

81. Dans le cas où un État ne se conformerait pas aux principes de ce traité, il pourrait être déchu de son appartenance à la Communauté, après examen de son cas par la Commission et l'Assemblée parlementaire et par décision, à la majorité qualifiée du Conseil mondial. Cet État en est alors avisé avec les conditions d'application de cette décision.

Article 30. Retrait volontaire de la Communauté.

82. Tout État membre de la Communauté peut décider, dans le respect de ses règles constitutionnelles, de se retirer de la Communauté. Son gouvernement en avise le président de la Commission qui en informe le Conseil et l'Assemblée

TEXTE DU TRAITÉ INSTITUANT LA COMMUNAUTÉ MONDIALE

parlementaire et qui prépare, en accord avec ce gouvernement, les modalités de ce retrait.

83. Les représentants de cet État ne participent plus aux réunions et travaux de la Communauté, à partir de la date de réception de cette déclaration.

TITRE IX
PROCÉDURES DE RATIFICATION,
DE MISE EN PLACE ET DE RÉVISION DU TRAITÉ

Article 31. Ratification du traité

84. Le traité, proposé aux États membres de l'ONU, doit être ratifié par chaque État le désirant, suivant ses normes constitutionnelles.

Article 32. Entrée en vigueur du traité

85. Le traité entrera en vigueur lorsqu'il aura été ratifié par 15 États, provenant de trois continents et dont la population totale dépasse un milliard d'habitants.

86. Le Conseil mondial se réunira pour en faire le constat, en établissant la liste des membres fondateurs. Il fixera les modalités d'élargissement à d'autres pays, le nombre total des pays membres ne pouvant dépasser 25 au cours des dix premières années de fonctionnement de la Communauté.

Article 33. Membres associés

87. Des dispositions seront prises pour associer les États qui en feraient la demande à leur participation à la vie de la Communauté.

Article 34. Mise en place du traité

88. Le Conseil mondial fixera au cours de sa première réunion les modalités de mise en place des institutions, du secrétariat et du choix de son implantation.

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

Article 35. Révision du traité

89. Le traité peut faire l'objet de révision à la demande du Conseil mondial à la majorité qualifiée, et de l'Assemblée parlementaire mondiale à la majorité simple. Les amendements proposés devront être adoptés par l'Assemblée parlementaire mondiale à la majorité des deux tiers, puis par le Conseil mondial à la majorité qualifiée des deux tiers.

90. Un réexamen du traité devra être effectué au cours de la dixième année de son fonctionnement pour en envisager une révision éventuelle.

ANNEXES

Annexe 1 Tableau INED-Le Monde

Pays ou entités	Superficie en milliers de km ²	Population mi-2003 en millions	Taux de natalité pour 1 000 habitants	Taux de mortalité pour 1 000 habitants	Projection de la population en 2025 en millions	Taux de mortalité infantile pour 1 000 naissances	Indice synthétique de fécondité enfants par femme	< 15 ans en %	> 64 ans en %	Espérance de vie à la naissance en années		PNB ppp/hab. en 2001 en dollars US
										H	F	
Monde	134288	6314	22	9	7907	55	2,8	30	7	65	69	7160
Afrique	30333	861	38	14	1289	88	5,2	42	3	51	53	2120
Amérique	40570	863	20	7	1077	24	2,4	28	8	71	76	16820
Asie	31796	3830	20	7	4776	54	2,6	30	6	66	69	4290
Europe	23015	727	10	12	722	8	1,4	17	15	70	78	16270
Océanie	8573	32	18	7	42	25	2,4	25	10	72	77	18400

Source : Population Reference Bureau, *Population & sociétés*, n° 392, juillet-août 2003

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

Annexe 2

Évolution et projection de la population mondiale

Année	Population (en millions)
-400	152
JC	250
500	205
1000	257
1300	429
1400	374
1500	458
1700	682
1800	968
1900	1613
1950	2519
1970	3692
1980	4435
1990	5264
2000	6071
2010	6830
2020	7540
2030	8130
2040	8594
2050	8919

Source: JN Biraben, « L'évolution du nombre des hommes »,
Population et sociétés, n° 394, 2003.

ANNEXES

Annexe 3

Vingt défis pour la planète, vingt ans pour y faire face

Jean-François Rischard

Une même planète : questions relatives aux biens planétaires communs

- Le réchauffement planétaire
- La diminution de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes
- L'épuisement de la ressource halieutique
- La déforestation
- La pénurie d'eau douce
- La pollution et la sécurisation des mers

Une même humanité : les questions de société appelant une mobilisation mondiale

- La mobilisation massive contre la pauvreté
- Le maintien de la paix, la prévention des conflits et la lutte contre le terrorisme
- L'éducation pour tous
- La lutte contre les grandes pandémies
- La réduction de la fracture numérique
- La prévention et l'atténuation des catastrophes naturelles

Les mêmes règles pour tous : questions relevant d'une approche juridique mondiale

- La redéfinition des règles fiscales pour le XXI^e siècle
- La réglementation des biotechnologies
- L'architecture financière internationale
- La lutte contre le trafic des stupéfiants

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

- La régulation du commerce, des investissements et de la concurrence économique
- La protection de la propriété intellectuelle
- La régulation du commerce électronique
- La protection des travailleurs et les migrations internationales

ANNEXES

Annexe 4**Répartition des émissions de carbone dans l'atmosphère
(en tonnes de carbone par an)**

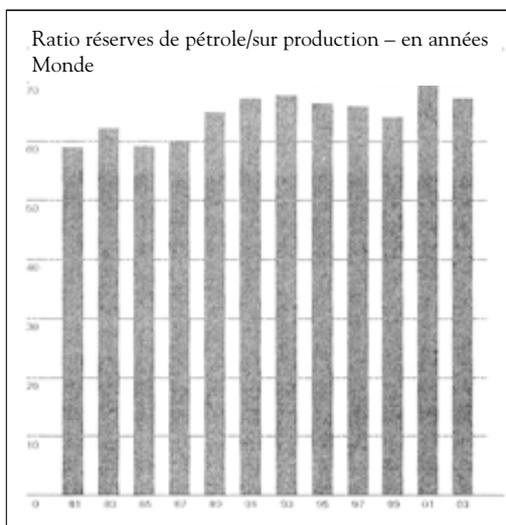
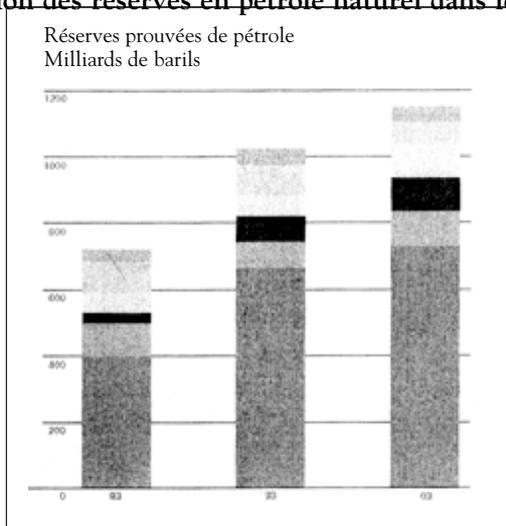
1990	Émissions (t CO ₂ /tête)	Population (milliards)	Émissions (milliards t CO ₂)
Pays développés	11,4	1,3	14,8
Pays en développement	1,76	4,7	8,3
Total	3,7	6	23,1

AIE, World Energy Outlook, 2002

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

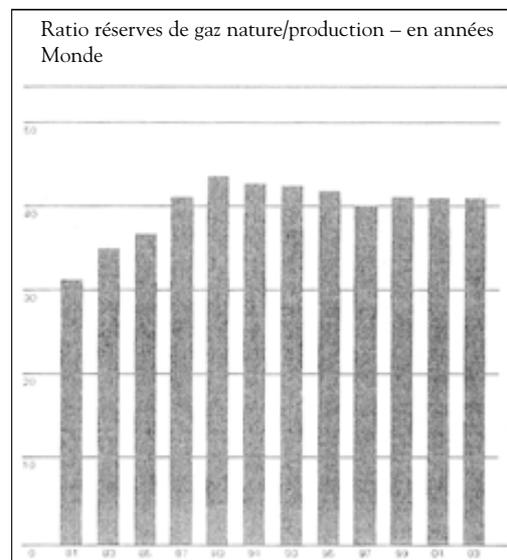
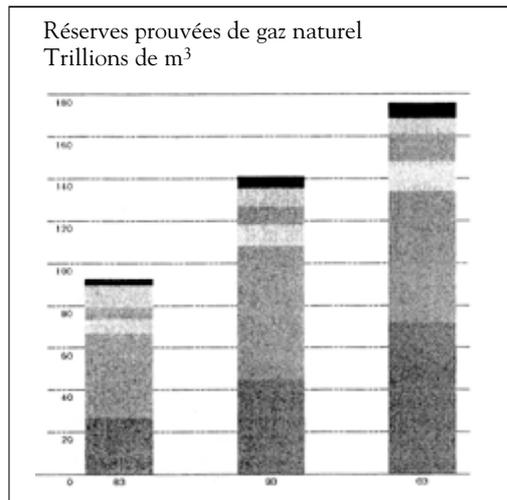
Annexe 5

Évolution des réserves en pétrole naturel dans le monde



ANNEXES

Évolution des réserves en gaz naturel dans le monde



Source : statistiques BP
Revue Passages

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

Annexe 6

Principales conférences mondiales et sommets mondiaux des Nations unies (1992-2003)

- 1992 Rio de Janeiro (Brésil)
Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement
- 1994 Yokohama (Japon)
Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles
- 1995 Copenhague (Danemark)
Sommet mondial pour le développement social
Pékin (Chine)
Quatrième conférence mondiale sur les femmes
- 1996 Istanbul (Turquie)
Deuxième conférence des nations unies pour les établissements humains (Habitat 2)
- 1997 New York (États-Unis)
Sommet planète Terre
- 2000 New York (États-Unis)
Sommet du millénaire, le rôle des Nations unies au XXI^e siècle

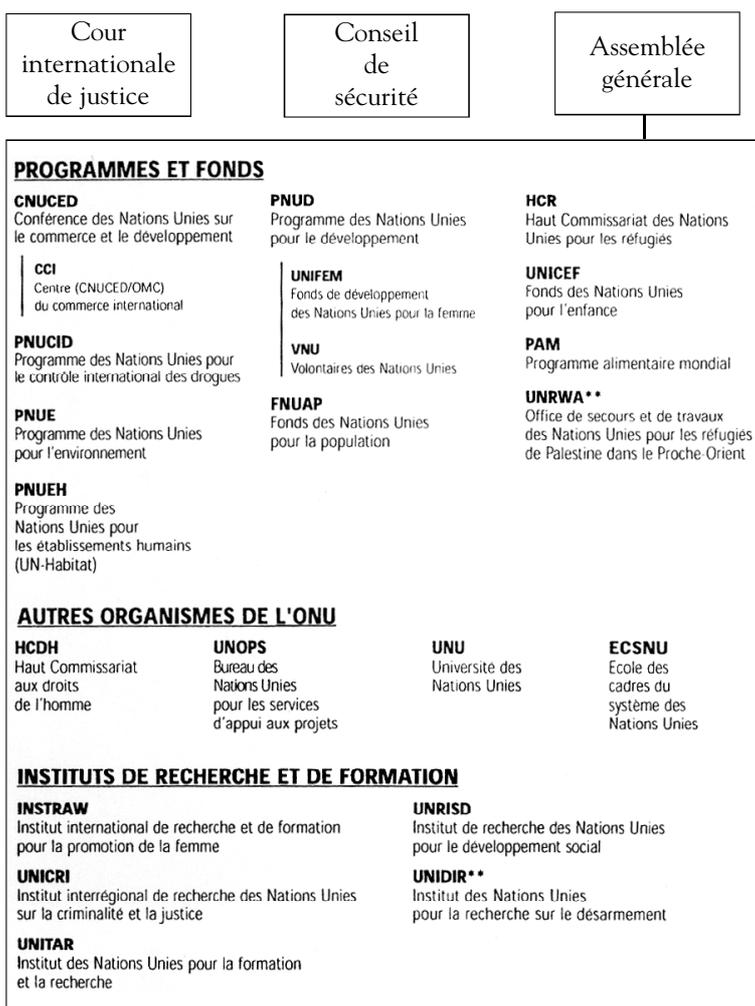
ANNEXES

- 2002 Monterey (Mexique)
 - Conférence internationale sur le financement du développement
 - Rome (Italie)
 - Sommet mondial de l'alimentation
 - Johannesburg (Afrique du Sud)
 - Sommet mondial pour le développement durable
- 2003 Genève (Suisse)
 - Sommet mondial sur la société de l'information

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

Annexe 7

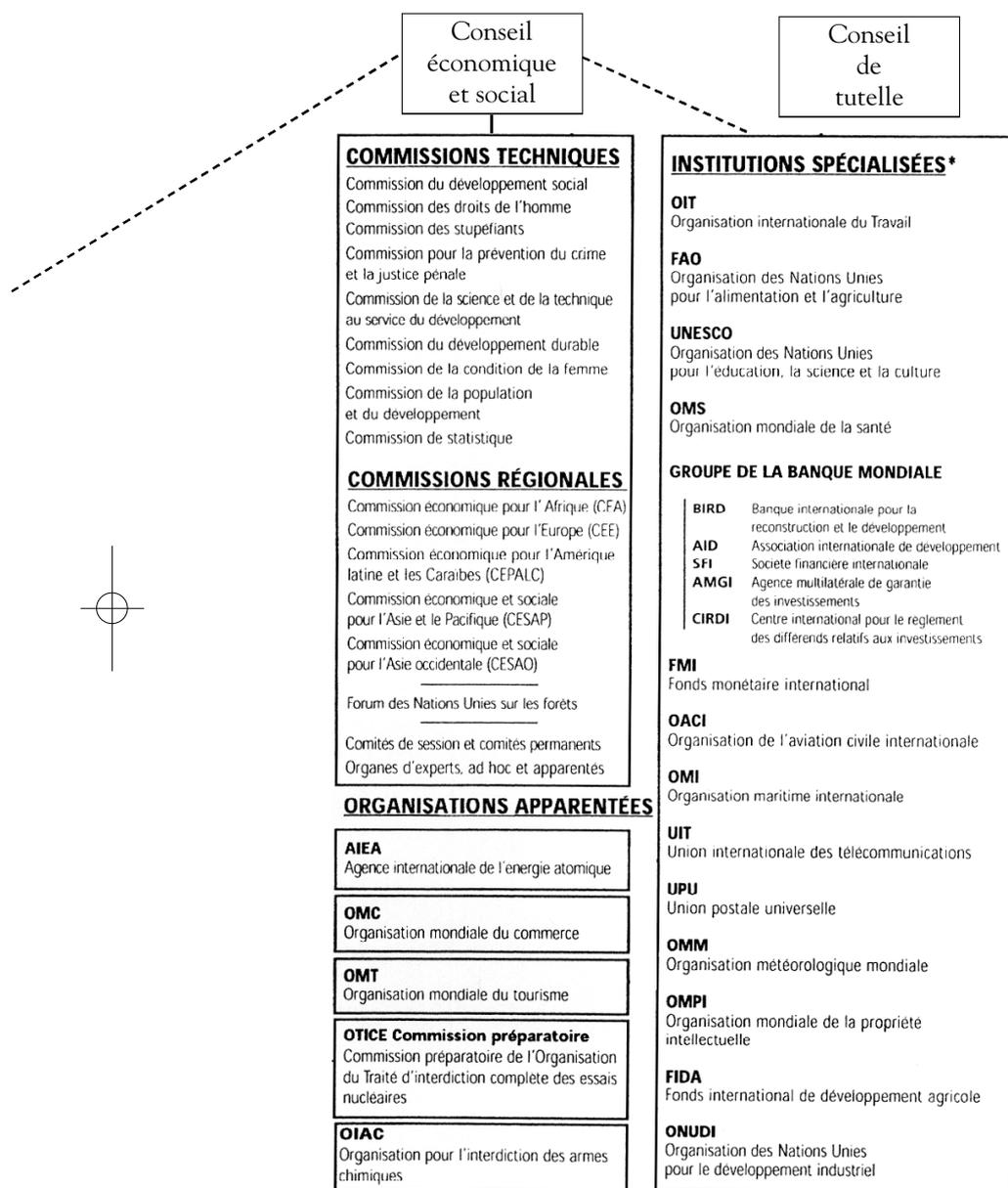
Organes principaux des Nations unies



* Organisations autonomes qui travaillent avec l'Organisation des Nations unies et qui coopèrent entre elles dans le cadre du Conseil économique et social.

** Fait rapport à l'Assemblée générale.

ANNEXES



Publié par les Nations unies

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

Annexe 8

Le Copam

(Comité d'action pour un Parlement mondial)



Créé au début de l'année 2000 dans la perspective des rendez-vous du Millénaire, le Comité d'action pour un Parlement mondial (Copam), s'est donné pour mission d'intéresser à son projet des personnalités de tous bords et d'étudier les conditions nécessaires pour réaliser dans de brefs délais une représentation parlementaire à l'échelon mondial.

Il est aujourd'hui soutenu par un Comité d'honneur de 25 personnalités ayant toutes été à la tête de leur pays ou d'institutions internationales, et après des contacts pris à différents niveaux, auprès de personnalités qualifiées – appartenant notamment au monde parlementaire –, il publie un rapport sur les conditions à remplir pour créer une représentation parlementaire à l'échelon mondial et propose des voies de réalisation.

Membres du comité d'honneur

Andreas van Agt, ancien Premier ministre (Pays-Bas).

Dimitris L. Avramopoulos, ministre du gouvernement grec, ancien maire d'Athènes.

Raymond Barre, ancien Premier ministre (France).

Georges Berthoin, président d'honneur international du mouvement européen et de la commission trilatérale.

Édouard Bonnefous, chancelier honoraire de l'Institut de France, ancien ministre d'État, président de la fondation Singer-Polignac.

ANNEXES

Boutros Boutros Ghali, ancien secrétaire général des Nations unies, ancien secrétaire général de l'organisation internationale de la francophonie.

Jacques Delors, ancien ministre, ancien président de la commission européenne.

SAI l'Archiduc Otto de Habsbourg, président international de l'union paneuropéenne.

Sonia Gandhi, Chairperson of All India Congress Committee.

Valéry Giscard d'Estaing, ancien président de la république française, membre du Conseil constitutionnel.

Felipe Gonzalez, ancien président du gouvernement espagnol.

SAR le prince Hassan de Jordanie.

Lord Judd, ancien ministre d'État du Royaume-Uni, Chairman of Oxfam, member of the Commission on Global Governance.

Catherine Lalumiere, députée au Parlement européen, ancienne secrétaire générale du Conseil de l'Europe.

Nelson Mandela, ancien président de la République d'Afrique du Sud, prix Nobel de la paix.

Shimon Peres, ministre d'État et ancien premier ministre de l'État d'Israël, prix Nobel de la paix.

Javier Perez de Cuellar, ancien secrétaire général des Nations unies, président de la Fondation internationale des droits de l'Homme.

Christian Poncelet, président du Sénat.

Lea Rabin.

Michel Rocard, ancien premier ministre de la France, député au Parlement européen.

Professeur Amartya Sen, Trinity College, prix Nobel.

Mario Soares, ancien président de la République du Portugal.

Peter D. Sutherland, ancien directeur général du Gatt,

APRES L'AMÉRIQUE, UN MONDE NOUVEAU

Chairman of Goldman Sachs International and of BP Amoco plc.

Gaston Thorn, ancien premier ministre (Luxembourg), ancien président de la Commission de l'Union européenne et de l'assemblée générale des Nations unies.

M. Ernst Ulrich von Weizacker, député du Bundestag.

Table des matières

Préface	9
Première partie : La Communauté mondiale	17
1. La communauté humaine	19
Citoyenneté mondiale, interdépendance et solidarité	20
La mondialisation	22
Les grandes migrations	28
Les composants de la Communauté mondiale	32
Les communications	37
Les autres éléments mondiaux	40
Les acteurs mondiaux	50
Les obstacles	66
2. Les défis mondiaux	73
L'inégalité des continents	73
La misère et les défis du millénaire	74
L'environnement	77
L'énergie	80
Les autres défis	81
Les besoins financiers et leur financement	85
3. Les institutions mondiales	91
Les regroupements régionaux	91
Rappel historique des institutions mondiales	93
Les réformes de l'ONU et de l'OMC	101
Le rôle des agences de l'ONU	107
Le besoin de nouvelles institutions	111
Conclusion	112

Deuxième partie : Traité instituant la Communauté mondiale	115
1. Présentation du traité instituant la Communauté mondiale	117
Le titre: Traité instituant la Communauté mondiale	118
Le préambule	119
Titre I: Définition et objectifs de la Communauté mondiale	119
Titre II: Les compétences de la Communauté mondiale .	121
Titre III: Le cadre institutionnel	122
Titre IV: Les relations avec les institutions et les organismes mondiaux	126
Titre V: Les finances de la Communauté mondiale	129
Titre VI : L'exercice des compétences	131
Titre VII: La vie démocratique de la Communauté mondiale	131
Titre VIII: L'appartenance à la Communauté mondiale .	132
Titre IX: Procédures de ratification, de mise en place et de révision du traité	133
2. Texte du traité instituant la Communauté mondiale	135
Sommaire du traité	135
Contenu du traité	136
Annexe 1: Tableau INED-Le Monde	155
Annexe 2: Évolution et projection de la population mondiale .	156
Annexe 3: Vingt défis pour la planète, vingt ans pour y faire face	157
Annexe 4: Répartition des émissions de carbone dans l'atmosphère	159
Annexe 5: Évolution des réserves de pétrole et gaz	160
Annexe 6: Principales conférences mondiales et sommets mondiaux des Nations unies (1992-2003)	162
Annexe 7: Organes principaux des Nations unies	164
Annexe 8: Le Copam	166

ÉDITIONS **Charles Léopold Mayer**

La collection des « Dossiers pour un débat »

déjà parus :

DD 3. **Inventions, innovations, transferts** : des chercheurs mènent l'enquête, coordonné par Monique Peyrière, 1989.

DD 5. **Coopérants, volontaires et avatars du modèle missionnaire**, coordonné par François Greslou, 1991.

DD 6. **Les chemins de la paix** : dix défis pour passer de la guerre à la paix et à la démocratie en Éthiopie. L'apport de l'expérience d'autres pays, 1991.

DD 12. **Le paysan, l'expert et la nature**, Pierre de Zutter, 1992.

DD 15. **La réhabilitation des quartiers dégradés** : leçons de l'expérience internationale, 1992.

DD 17. **Le capital au risque de la solidarité** : une épargne collective pour la création d'entreprises employant des jeunes et des chômeurs de longue durée, coordonné par Michel Borel, Pascal Percq, Bertrand Verfaillie et Régis Verley, 1993.

DD 20. **Stratégies énergétiques pour un développement durable**, Benjamin Dessus, 1993.

DD 21. **La conversion des industries d'armement**, ou comment réaliser la prophétie de l'épée et de la charrue, Richard Pétris, 1993.

DD 22. **L'argent, la puissance et l'amour** : réflexions sur quelques valeurs occidentales, François Fourquet, 1993.

DD 25. **Des paysans qui ont osé** : histoire des mutations de l'agriculture dans une France en modernisation – la révolution silencieuse des années 1950, 1993.

DD 28. **L'agriculture paysanne** : des pratiques aux enjeux de société, 1994.

DD 30. **Biodiversité, le fruit convoité** ; l'accès aux ressources génétiques végétales : un enjeu de développement, 1994.

DD 31. **La chance des quartiers**, récits et témoignages d'acteurs du changement social en milieu urbain, présentés par Yves Pedrazzini, Pierre Rossel et Michel Bassand, 1994.

DD 34. **Cultures entre elles : dynamique ou dynamite ?** Vivre en paix dans un monde de diversité, sous la direction de Édith Sizoo et Thierry Verhelst, 1994 (2^e édition 2002).

DD 35. **Des histoires, des savoirs, des hommes : l'expérience est un capital** ; réflexion sur la capitalisation d'expérience, Pierre de Zutter, 1994.

DD 38. **Citadelles de sucre** ; l'utilisation industrielle de la canne à sucre au Brésil et en Inde ; réflexion sur les difficultés des politiques publiques de valorisation de la biomasse, Pierre Audinet, 1994.

DD 42. **L'État inachevé** ; les racines de la violence : le cas de la Colombie, Fernán Gonzalez et Fabio Zambrano, traduit et adapté par Pierre-Yves Guihéneuf, 1995.

DD 43. **Savoirs populaires et développement rural**; quand des communautés d'agriculteurs et des monastères bouddhistes proposent une alternative aux modèles productivistes: l'expérience de Third en Thaïlande, sous la direction de Seri Phongphit, 1995.

DD 44. **La conquête de l'eau**; du recueil à l'usage: comment les sociétés s'approprient l'eau et la partagent, synthèse réalisée par Jean-Paul Gandin, 1995.

DD 45. **Démocratie, passions et frontières**: réinventer l'échelle du politique, Patrick Viveret, 1995

DD 46. **Regarde comment tu me regardes** (techniques d'animation sociale en vidéo), Yves Langlois, 1995.

DD 48. **Cigales**: des clubs locaux d'épargnants solidaires pour investir autrement, Pascale Dominique Russo et Régis Verley, 1995.

DD 49. **Former pour transformer** (méthodologie d'une démarche de développement multidisciplinaire en Équateur), Anne-Marie Masse-Raimbault et Pierre-Yves Guihéneuf, 1996.

DD 51. **De la santé animale au développement de l'homme**: leçons de l'expérience de Vétérinaires sans frontières, Jo Dasnière et Michel Bouy, 1996.

DD 52. **Cultiver l'Europe**: éléments de réflexion sur l'avenir de la politique agricole en Europe, Groupe de Bruges, coordonné par Pierre-Yves Guihéneuf, 1996.

DD 53. **Entre le marché et les besoins des hommes**; agriculture et sécurité alimentaire mondiale: quelques éléments sur les débats actuels, Pierre-Yves Guihéneuf et Edgard Pisani, 1996.

DD 54. **Quand l'argent relie les hommes**: l'expérience de la NEF (Nouvelle économie ternelle) Sophie Pillods, 1996.

DD 56. **Multimédia et communication à usage humain**; vers une maîtrise sociale des autoroutes de l'information (matériaux pour un débat), coordonné par Alain Ihis, 1996.

DD 57. **Des machines pour les autres**; entre le Nord et le Sud: le mouvement des technologies appropriées, Michèle Odey-Finzi, Thierry Béroet-Inard, 1996.

DD 59. **Non-violence: éthique et politique** (MAN, Mouvement pour une alternative non violente), 1996.

DD 62. **Habitat créatif: éloge des faiseurs de ville**; habitants et architectes d'Amérique latine et d'Europe, textes présentés par Y. Pedrazzini, J.-C. Bolay et M. Bassand, 1996.

DD 63. **Algérie: tisser la paix**: huit défis pour demain; Mémoire de la rencontre «Algérie demain» à Montpellier, 1996.

DD 67. **Quand l'Afrique posera ses conditions**; négocier la coopération internationale: le cas de la Vallée du fleuve Sénégal, mémoires des journées d'étude de mars 1994 organisées par la Cimade, 1996.

DD 68. **À la recherche du citoyen perdu**: un combat politique contre la pauvreté et pour la dignité des relations Nord-Sud, Dix ans de campagne de l'association Survie, 1997.

DD 69. **Le bonheur est dans le pré...**: plaider pour une agriculture solidaire, économe et productive, Jean-Alain Rhessy, 1996.

DD 70. **Une pédagogie de l'eau**: quand des jeunes des deux rives de la Méditerranée se rencontrent pour apprendre autrement, Marie-Joséphine Grojean, 1997.

DD 72. **Le défi alimentaire mondial**: des enjeux marchands à la gestion du bien public, Jean-Marie Brun, 1996.

DD 73. **L'usufruit de la terre**: courants spirituels et culturels face aux défis de la sauvegarde de la planète, coordonné par Jean-Pierre Ribaut et Marie-José Del Rey, 1997.

DD 74. **Organisations paysannes et indigènes en Amérique latine**: mutations et recompositions vers le troisième millénaire, Ethel del Pozo, 1997.

DD 76. **Les médias face à la drogue**: un débat organisé par l'Observatoire géopolitique des drogues, 1997.

DD 77. **L'honneur des pauvres**: valeurs et stratégies des populations dominées à l'heure de la mondialisation, Noël Cannat, 1997.

DD 79. **Paroles d'urgence**; de l'intervention-catastrophe à la prévention et au développement: l'expérience d'Action d'urgence internationale, Tom Roberts, 1997.

DD 80. **Le temps choisi**: un nouvel art de vivre pour partager le travail autrement, François Plassard, 1997.

DD 81. **La faim cachée**: une réflexion critique sur l'aide alimentaire en France, Christophe Rymarsky, Marie-Cécile Thirion, 1997.

DD 82. **Quand les habitants gèrent vraiment leur ville**; le budget participatif: l'expérience de Porto Alegre au Brésil, Tarso Genro, Ubiratan de Souza, 1998.

DD 84. **Vers une écologie industrielle**: comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyperindustrielle, Suren Erkman, 1998.

DD 85. **La plume partagée**; des ateliers d'écriture pour adultes: expériences vécues, François Fairon, 1998.

DD 86. **Désenclaver l'école**; initiatives éducatives pour un monde responsable et solidaire, sous la direction de Christophe Derenne, Anne-Françoise Gailly, Jacques Liesenborghs, 1998.

DD 88. **Campagnes en mouvement: un siècle d'organisations paysannes en France**, coordonné par Médard Lebot et Denis Pesche, 1998.

DD 89. **Préserver les sols, source de vie**; proposition d'une «Convention sur l'utilisation durable des sols», projet Tutzing «Écologie du temps», 1998.

DD 90. **Après les feux de paille**; politiques de sécurité alimentaire dans les pays du Sud et mondialisation, Joseph Rocher, 1998

DD 91. **Le piège transgénique**; les mécanismes de décision concernant les organismes génétiquement modifiés sont-ils adaptés et démocratiques?, Arnaud Trollé, 1998.

DD 92. **Des sols et des hommes**; récits authentiques de gestion de la ressource sol, Rabah Lahmar, 1998.

DD 93. **Des goûts et des valeurs**; ce qui préoccupe les habitants de la planète, enquête sur l'unité et la diversité culturelle, Georges Levesque, 1999.

DD 94. **Les défis de la petite entreprise en Afrique**; pour une politique globale d'appui à l'initiative économique: des professionnels africains proposent, Catherine Chaze et Félicité Traoré, 2000.

DD 95. **Pratiques de médiation**; écoles, quartiers, familles, justice: une voie pour gérer les conflits, Non-Violence Actualité, 2000.

DD 96. **Pour un commerce équitable**; expériences et propositions pour un renouvellement des pratiques commerciales entre les pays du Nord et ceux du Sud, Ritimo, Solagral, 1998.

DD 97. **L'eau et la vie**; enjeux, perspectives et visions interculturelles, Marie-France Caïs, Marie-José Del Rey et Jean-Pierre Ribaut, 1999.

DD 98. **Banquiers du futur**; les nouveaux instruments financiers de l'économie sociale en Europe, Benoît Granger/Inaise, 1998.

DD 99. **Insertion et droit à l'identité**; l'expérience d'accompagnement des chômeurs par l'association ALICE, Pascale Dominique Russo, 2000.

DD 100. **Une ville par tous**; nouveaux savoirs et nouveaux métiers urbains; l'expérience de Fortaleza au Brésil, Robert Cabanes, 2000.

DD 101. **Chine et Occident: une relation à réinventer**; parcours historique et leçons de quelques rencontres récentes dans le cadre de l'Alliance pour un monde responsable et solidaire, Yu Shuo, avec la collaboration de Sabine Jourdain, Christoph Eberhard et Sylvie Gracia (photographies de Alain Kernévez), 2000.

DD 102. **Solidarités nouvelles face au chômage**; tisser des liens pour trouver un emploi: récit d'une expérience citoyenne, Sophie Pillods, 1999.

DD 104. **Ce que les mots ne disent pas**; quelques pistes pour réduire les malentendus interculturels: la singulière expérience des traductions de la Plate-forme de l'Alliance pour un monde responsable et solidaire, Édith Sizoo, 2000.

DD 105. **Savoirs du Sud: connaissances scientifiques et pratiques sociales: ce que nous devons aux pays du Sud**, coordonné par le Réseau Réciprocité des Relations Nord-Sud, 1999.

DD 106. **Oser créer: créer des entreprises pour créer des emplois**, Benoît Granger/Synergies, 2000.

DD 107. **Se former à l'interculturel**; expériences et propositions, Odile Albert/CDTM, 2000.

DD 108. **Sciences et démocratie: le couple impossible?**; le rôle de la recherche dans les sociétés capitalistes depuis la Seconde Guerre mondiale: réflexion sur la maîtrise des savoirs, Jacques Mirenowicz, 2000.

DD 109. **Conquérir le travail, libérer le temps**; dépasser les frontières pour réussir les 35 heures, Bernard Husson/CIEDEL, 2000.

DD 110. **Banques et cohésion sociale**; pour un financement de l'économie à l'échelle humaine: la faillite des banques, les réponses des citoyens, Inaise, 2000.

DD 111. **L'arbre et la forêt: du symbolisme culturel... à l'agonie programmée?**, Élisabeth Bourguinat et Jean-Pierre Ribaut, 2000.

DD 112. **Le dialogue des savoirs**; les réseaux associatifs, outils de croisements entre la science et la vie, Georges Thill, avec la collaboration de Alfred Brochard, 2001.

DD 113. **Financer l'agriculture**; quels systèmes bancaires pour quelles agricultures?, André Neveu, 2001.

DD 114. **Agricultures d'Europe: la voie suisse**, REDD avec la collaboration de Bertrand Verfaille, 2001.

DD 115. **Le droit autrement**; nouvelles pratiques juridiques et pistes pour adapter le droit aux réalités locales contemporaines, Pascale Vincent, Olivier Longin/Ciedel, 2001.

DD 116. **Sols et sociétés**; regards pluriculturels, Rabah Lahmar et Jean-Pierre Ribaut, 2001

DD 117. **Réseaux humains, réseaux électroniques**; de nouveaux espaces pour l'action collective, dossier coordonné par Valérie Peugeot, Vecam, 2001.

DD 118. **Gouverner les villes avec leurs habitants**; de Caracas à Dakar: dix ans d'expériences pour favoriser le dialogue démocratique dans la cité, Catherine Foret, 2001.

DD 119. **Quelle paix pour le nouveau siècle?**, Maison des citoyens du monde/Bernard Vignon et Agnès Chek, 2001

DD 120. **De la galère à l'entreprise**; pour de nouvelles formes de financement solidaire: l'expérience de France Active, Claude Alphandéry, 2002.

DD 121. **Finances solidaires**; guide à l'usage des collectivités territoriales, Finansol/Éficea, dossier coordonné par E. Antonioli, P. Grosso, J. Fournial et C. Rollinde, 2002.

DD 122. **Quand l'entreprise apprend à vivre**; une expérience inspirée du compagnonnage dans un réseau d'entreprises alternatives et solidaires, Béatrice Barras, Marc Bourgeois, Élisabeth Bourguinat et Michel Lulek, avec la collaboration de Christophe Beau et Étienne Frommelt, 2002.

DD 123. **Commerce international et développement durable**; voix africaines et plurielles, CITSD, dossier coordonné par Ricardo Meléndez et Christophe Bellmann, 2002.

DD 124. **Les citoyens peuvent-ils changer l'économie?**, collectif « Engagements citoyens dans l'économie »; actes du colloque tenu à Paris le 24 mars 2002, 2003.

DD 125. **Voyager autrement**; vers un tourisme responsable et solidaire, coordonné par Boris Martin, 2003.

DD essai 126. **Mission possible**; penser l'avenir de la planète, Pierre Calame, réédition 2003.

DD 127. **Apprivoiser le temps**; approche plurielle sur le temps et le développement durable, Fondation pour les générations futures, Joël Van Cauter et Nicolas de Rauglaudre, 2003.

DD essai 128. **La Licorne et le Dragon**; les malentendus dans la recherche de l'universel, sous la direction de Yue Daiyun et Alain Le Pichon, avec les contributions d'Umberto Eco, Tang Yijie, Alain Rey, Jacques Le Goff, Wang Meng..., 2003.

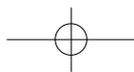
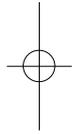
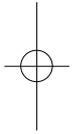
DD 129. **Lettre ouverte à ceux qui veulent rendre leur argent intelligent et solidaire**, Jean-Paul Vigier, 2003.

DD 130 essai. **Par-delà le féminisme**, Édith Sizoo, 2003.

- DD 131 essai. **Dans les courées de Calcutta; un développement à l'indienne**, Gaston Dayanand, préface de Noël Cannat, 2003.
- DD 132. **Des animaux pour quoi faire?** Approches interculturelles, interreligieuses, interdisciplinaires, Élisabeth Bourguinat et Jean-Pierre Ribaut, 2003.
- DD 133 essai. **Politiques de santé et attentes des patients**; vers un dialogue constructif, Bruno Dujardin, 2003.
- DD 134. **Approches spirituelles de l'écologie**, coordonné par Frédéric Pigué, 2004.
- DD 135 essai. **L'aide publique au développement, un outil à réinventer**, Guillaume Olivier, avec la contribution de Saïdou Sidibé, 2004.
- DD 136. **Itinéraires vers le 21^e siècle**; récits de témoins engagés lors de l'Assemblée mondiale de citoyens, Lille 2001, textes de F. Fairon, photos de F. Noy, 2003.
- DD 137 essai. **Vers une écologie industrielle**; comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyper-industrialisée, Suren Erkman, 2004.
- DD 138 essai. **La maison-monde : Libres leçons de Braudel**, François-Xavier Verschave, 2005.
- DD 139 collectif. **Les ONG dans la tempête mondiale**; nouveaux débats, nouveaux chantiers pour un monde solidaire, sous la direction de Coordination SUD, 2004.
- DD 140 collectif. **L'idiote du village mondial**; les citoyens de la planète face à l'explosion des outils de communication: subir ou maîtriser, sous la direction de Michel Sauquet, coédition Luc Pire (Belgique), 2004.
- DD 141. **Pratiques d'éducation non violente**; nouveaux apprentissages pour mettre la violence hors-jeu, sous la direction de Bernadette Bayada et Guy Boubault, 2004.
- DD 142 collectif. **La santé mondiale, entre racket et bien public**, Association Biens publics à l'échelle mondiale, coordonné par François-Xavier Verschave, 2004.
- DD 143 collectif. **La consommation assassine**; comment le mode de vie des uns ruine celui des autres, pistes pour une consommation responsable, *State of the World 2004* du Worldwatch Institute, traduit de l'anglais (États-Unis) et adapté par Mohamed Larbi Bouguerra, 2005.
- DD 144 essai. **Le tiers-monde n'est pas dans l'impasse**, Pierre Judet, 2005.
- DD 145. **Le capital mémoire**; identifier, analyser et valoriser un capital d'expériences, Sylvie Robert, 2005.
- DD 146. **Volontaires en ONG: l'aventure ambiguë**, Amina Yala, 2005.
- DD 147 essai. **Transport maritime: danger public et bien mondial**, François Lille, Raphaël Baumler, 2005.
- DD 148 collectif. **Les télécommunications, entre bien public et marchandise**, BPEM et CSDPTT, 2005.
- DD 149 essai. **L'appétit du futur**; voyage au cœur de la prospective, Jacques de Courson, 2005.

La Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (www.fph.ch) est une fondation indépendante de droit suisse créée en 1982. Les revenus annuels du patrimoine légué par son fondateur Charles Léopold Mayer sont mobilisés pour contribuer à l'émergence d'une communauté mondiale et au développement de nouvelles pratiques citoyennes susceptibles de répondre aux grands défis de ce début de siècle. Trois de ces défis sont plus particulièrement au cœur des actions qu'elle mène et soutient avec des partenaires du monde entier : celui de *systèmes de gouvernance* à repenser et à réformer, du niveau local au niveau mondial ; celui d'une *éthique* toujours à construire, qui concerne non seulement les droits mais aussi les responsabilités des êtres humains et s'applique à tous les milieux (scientifiques, économiques, académiques, médiatiques...) ; enfin celui d'une *nouvelle vision de l'économie*, visant au renouvellement des modes de production, de consommation et d'échange. Les modes d'action de la Fondation sont diversifiés : *promouvoir des idées et des propositions* (par l'édition, la mise en débat d'une charte des Responsabilités humaines, l'alimentation de sites ressources Internet, l'organisation de rencontres internationales, etc.) ; appuyer l'émergence d'*alliances citoyennes internationales* (alliances d'habitants, d'organisations rurales, d'ONG, de juristes, de chercheurs...) ; enfin promouvoir des *méthodes d'échange, de réflexion collective* et de structuration de l'information.

Les Éditions Charles Léopold Mayer (www.eclm.fr) sont constituées depuis 1995 sous la forme d'une association à but non lucratif (loi 1901). Elles éditent des livres de témoignages, d'analyse et de propositions sur les nouvelles démarches et les nouvelles actions citoyennes qui se développent aujourd'hui tant au niveau local qu'à celui d'une société mondialisée en quête d'alternatives et d'idées. Le soutien de la Fondation Charles Léopold Mayer leur permet de tenter de jouer un rôle pionnier dans des domaines encore peu connus mais susceptibles de le devenir, comme ce fut le cas, il y a une dizaine d'années, lorsque les Éditions ont entrepris de publier sur le commerce équitable, la gestion municipale participative, l'économie solidaire, les réseaux paysans au Sud, etc. Environ 500 ouvrages ont été publiés depuis la création des éditions, essais, « dossiers pour un débat », « cahiers de propositions », etc., dont la moitié sont encore au catalogue aujourd'hui. Ils sont distribués en librairie, en vente par correspondance ou sur place rue Saint-Sabin. En outre, ils ont pour vocation d'être téléchargeables. Certains livres, enfin, sont coédités avec des éditeurs francophones, dans le cadre de *l'Alliance des éditeurs indépendants pour une autre mondialisation* (www.alliance-editeurs.org) dont les Éditions Charles Léopold Mayer sont membre.



Vous pouvez vous procurer les ouvrages des Éditions Charles Léopold Mayer,
ainsi que les autres publications ou copublications de la
Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH)
en librairie ou à défaut aux :

Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer
38 rue Saint-Sabin
75011 PARIS (France)
Tél./Fax : 01 48 06 48 86
Mél : diffusion@fph.fr
Site Internet : www.eclm.fr

Accueil: du mardi au vendredi : 9h30-12h30 – 14h30-17h30

Le catalogue propose environ 300 titres sur les thèmes suivants :

<i>Économie, Solidarité, Emploi</i>	<i>Construction de la paix</i>
<i>Gouvernance</i>	<i>Écologie, environnement</i>
<i>Relations sciences et société</i>	<i>Prospective, valeurs, mondialisation</i>
<i>Agricultures et organisations paysannes</i>	<i>Histoires de vie</i>
<i>Dialogue interculturel</i>	<i>Méthodologies pour l'action</i>
<i>Communication citoyenne</i>	

Pour obtenir le catalogue des éditions et coproductions Charles Léopold Mayer,
envoyez vos coordonnées à :

Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer
38 rue Saint-Sabin
75011 PARIS (France)



Veuillez me faire parvenir le catalogue des éditions et coproductions
Charles Léopold Mayer.

Nom	Prénom.....
Société	
Adresse	
.....	
Code postal	Ville
Pays	

